

2019

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets Articles D.2224-1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales



Chers collègues,

Au moment où vous lirez ce rapport 2019, nous serons déjà très proche de la fin de l'année 2020, une année bouleversante qui a engendré des retards considérables et en particulier celui de la publication de notre rapport annuel 2019.

Il faut donc se plonger dans la lecture de ce document en tentant de s'extraire du climat épidémique, du confinement, du déconfinement et d'une hypothétique reprise...

Notre année 2019 restera marquée par un grand bon en avant pour le SMICTOM des Flandres.

L'élément majeur restera le passage à un nouveau marché pour les produits recyclables en mettant fin au fonctionnement du centre de tri de Strazeele devenu obsolète, avec une recherche d'une meilleure qualité de tri pour un meilleur coût. Après le démontage de la chaîne de tri et sa valorisation, l'espace a été repensé pour un autre mode de collecte de nos encombrants. Il fallait réfléchir sur une meilleure valorisation et un gain en particulier sur le transport. Strazeele étant au centre de notre territoire, une nouvelle opportunité pouvait se mettre en place pour la collecte des encombrants.

L'autre grand chantier de 2019 aura été l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire du SMICTOM. Il fallait pour cela répondre à l'appel à projet CITEO sous la forme d'un dossier technique conséquent, pendant que le centre de tri vers lequel étaient acheminés nos recyclables faisait la même démarche. Après une frayeur concernant le territoire de la CCFL, en raison d'un nombre insuffisant d'ambassadeurs du tri, notre dossier a été finalement retenu dans son ensemble.

Ce gros travail a permis le passage à l'ECT (Extension de Consignes de Tri) au 1^{er} Janvier 2020.

L'équipe du SMICTOM a ensuite enclenché la vitesse supérieure pour mettre en place un plan de communication afin que nos concitoyens soient très rapidement opérationnels sur les nouvelles consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2020.

Le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est monté en puissance avec notamment quelques pistes réussies auprès des commerçants avec le label « Ici j'apporte mes contenants » et le projet de couches lavables. Cette politique de réduction des déchets est l'objet majeur de notre structure et nos ambassadeurs du tri portent ce message dans toutes les animations scolaires ou grand public que le service communication organise.

Lorsque le territoire CCFI sera passé en bacs pour la collecte, notre équipe pourra se consacrer totalement à la diffusion de ce message, aujourd'hui encore, une grande partie de leur temps est consacrée à la distribution des sacs blancs sur le territoire de la CCFI.

Le forum qui s'est tenu à La Gorgue le 23 novembre fut le point d'orgue de toutes ces actions, un forum qui fut l'un des plus fréquentés depuis sa création.

2019 fut également le théâtre d'une réorganisation des services. Thomas Waegemacker est devenu le technicien référent des déchèteries et Laura Chabilan en est devenue la référente administrative, nouvelle organisation devenue indispensable devant la place qu'occupent aujourd'hui les déchèteries par leur fréquentation et les apports.

Anthony Berteloot occupe désormais un poste qui manquait dans l'organigramme du syndicat ; il est devenu responsable de site de Strazeele, un rôle nouveau et important. Il faut en effet gérer les flux de différents prestataires qui se croisent sur la plateforme de Strazeele, veiller à sa maintenance technique, à son entretien et au respect de celle-ci par les utilisateurs. Il assure également une forme de contrôle de nos marchés en s'assurant de la fiabilité des pesées en entrée ou sortie de site.

Il faut se féliciter aussi de l'engagement actif des élus du SMICTOM au sein du SMFM (Syndicat Mixte Flandre Morinie) pour améliorer encore et toujours le fonctionnement du Centre de Valorisation Energétique Flamoval et une maîtrise des coûts en particulier dans la recherche de nouvelles solutions comme la vente vapeur. Cet engagement actif s'est traduit par une présence assidue aux réunions de commissions et de comités et un questionnement toujours pertinent.

Même si la ressourcerie n'est pas directement liée structurellement au SMICTOM, il faut se féliciter de sa montée en puissance et de notre partenariat afin de permettre une nouvelle vie à nombre de produits et favoriser ainsi l'économie circulaire.

Enfin, même si le décès de Michel Labitte est intervenu en tout début d'année 2020, je souhaiterais lui rendre un hommage mérité dans ce rapport annuel 2019. Chacun a pu constater au long de ces années le sérieux du travail de l'élu et les qualités de l'homme au travers des contacts que chacun gardera en mémoire.

Un rapport annuel est l'occasion de remercier l'ensemble de nos agents pour leur implication dans les tâches qui sont les leurs à tout niveau.

C'est aussi remercier l'ensemble des élus pour l'accompagnement des décisions et des choix proposés, de remercier en particulier les élus du Bureau pour l'excellence des relations bâties pendant ce mandat 2014-2020.

J'en terminerai par un message particulier à l'ensemble de nos prestataires qui cherchent dans toutes les situations les meilleures réponses à nous apporter en respectant les termes du marché conclu avec eux.

Le SMICTOM des Flandres est alors un bon rouage dans l'économie du territoire assurant un lien étroit et constructif entre le public et le privé dans l'intérêt de tous et en premier lieu de vos concitoyens.

Bonne lecture à vous.

Philippe BROUTEELE
Président du SMICTOM des Flandres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Brouteele', written over a horizontal line.

SOMMAIRE

SYNTHESE INTRODUCTIVE

- Une présentation générale de la structure
- Les faits marquants de l'année 2019
- Carte du territoire desservi et compétences
- Population desservie par le syndicat

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

- Collectes en porte à porte par flux de déchets
- Collectes en apport volontaire par flux de déchets
- Collecte des encombrants sur rendez-vous
- Collecte des déchets non ménagers
- Organisation de la collecte et ses évolutions possibles

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

- Les déchèteries
- Les centres de tri
- Le traitement des ordures ménagères
- Le traitement des végétaux
- Taux global de valorisation des déchets
- Prévention des déchets
- Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement

INDICATEURS FINANCIERS

- Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires
- Les différentes sources de financement
- Soutiens des éco-organismes
- Coûts complets
- Coûts aidés
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement
- Redevance spéciale et tarification incitative

GLOSSAIRE

ANNEXES

- Annexe financière
- Organigramme
- Liste des marchés publics publiés en 2019
- « Pour aller plus loin » : rubrique axée principalement *Communication et Pédagogie*
- Revue de Presse

SYNTHESE INTRODUCTIVE

Une présentation générale de la structure

Nom du groupement

•SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES

Date de création

- Créé le 10.03.1970
- Transformé en Syndicat Mixte le 03.10.2002
- Transformé en Syndicat Mixte à la carte arrêté préfectoral du 31 août 2010

Commune siège

- HAZEBROUCK
- Transfert de siège le 20 décembre 2017 au Centre d'Affaire l'Atrium 3.0, 41 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny

Collectivités adhérentes

- Communauté de Communes Flandre Lys
- Communauté de Commune Flandre Intérieure

Population totale

- 110 273 habitants au 1^{ER} janvier 2019

Composition du Bureau

Président

Monsieur Phillipe BROUTEELE

Vice présidents

Madame Elisabeth GRESSIER chargée des finances et de la gestion des contrats
Monsieur Marc DENEUCHE chargé des déchetteries
Madame Marie-Thérèse RICOUR chargée de la conduite des projets innovants
Madame Elizabeth BOULET chargée de la communication et de la pédagogie

Membres complémentaires

Monsieur Eric SMAL
Monsieur Joël DEVOS
Monsieur David LESAGE

**MEMBRES
DELEGUES
TITULAIRES
du Comité
Syndical**

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

- BODART Michel (La Gorgue), BOONAERT Jean-Philippe (Laventie), BROUTEELE Philippe (Lestrem), CATTEAU Joseph (Fleurbaix), DEHAENE Michel (Estaires), DUYCK Joël (Merville), GOEDGEBUER Catherine (Haverskerque), THOREZ Jean-Claude (Sailly-sur-la-lys)

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE

- ARNOUITS Jean-Luc (Hazebrouck), AVEZ Michel (Wallon-Cappel), BAILLEUL Jean-Pierre (Hazebrouck), BELLEVAL Valentin (Hazebrouck), BEVE Francis (Ebblinghem), BODDAERT Michel (Sercus), SONILIAQUE Franck (Staple), BOULET Elizabeth (Meteren), BRAHIMI Ali (Hazebrouck), CAPPAERT Jean-Luc (Hondeghe), CATTEAU Gauthier (Strazeele), CHERMEUX Jean-Claude (Ebblinghem), COUSIN Bruno (Flêtre), DEBAECKER Bernard (Hazebrouck), DEBEUGNY Bernard (Neuf-Berquin), DECOUVELAERE Edgard (Lynde), DEFEVERE Eddie (Staple), DEKNEUDT Damien (Bailleul), DELANGUE Bernadette (Le Doulieu), DELFOLIE Yves (Merris), DELOBEL Bruno (Bailleul), DENEUCHE Marc (Bailleul), DENEUFGLISE Bertrand (Vieux-Berquin), DEQUIDT Thierry (Saint-Jans-Cappel), DESEURE Jean (Meteren), DEVOS Joël (Steenwerck), DURIEZ Patrick (Merris), DZIADEK Jean-Pierre (Sercus), FOURNIER Joël (Pradelles), GRESSIER Elisabeth (Strazeele), HERMANT Jacques (Lynde), HEYMAN Bernard (Bailleul), TEMMERMAN Sabine (Nieppe), LABITTE Michel (Hazebrouck), LEFEBVRE Franck (Le Doulieu), LEMAIRE Roger (Nieppe), LESAGE David (Hazebrouck), MALESYS Sébastien (Bailleul), MECHENTEL Mohrad (Hazebrouck), MERELLE Fabrice (Hondeghe), OLIVIER Serge (Neuf-Berquin), POPELIER Bernadette (Borre), RICOUR Marie-Thérèse (Flêtre), SAINT-OMER-DELEPINE François (Renescure), SCHRICKE Jean-Luc (Caestre), SEINGIER Patrice (Steenwerck), SMAL Eric (Wallon-Cappel), SONILIACQUE Franck (Staple), STORET César (Saint-Jans-Cappel), VANDAMME Régis (Vieux-Berquin), VANHERSEL Brigitte (Caestre), Wisniewski Hervé (Bailleul)

**MEMBRES
DELEGUES
SUPPLEANTS
du Comité
Syndical**

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

- ALGOET Pascale (Estaires), COTTIGNY Bernard (Fleurbaix), DIDELOT Bernard (Merville), HURLUS Jacques (Lestrem), LAROYE Jean-Michel (Haverskerque), MAHIEU Philippe (La Gorgue), RAVET Pierre-Luc (Sailly-sur-la-lys), STEVENOOT Patrick (Laventie)

• COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE

- BERNARD Pierre (Renescure), BERTIN Philippe (Neuf-Berquin), BEURAERT Isabelle (Hazebrouck), BOULINGUIEZ Jean-Marie (Bailleul), BROUCQSAULT Gilbert (Bailleul), BURGHELLE Henri (Hazebrouck), CATOIR André (Lynde), CONTREMOULINS Jauffray (Hazebrouck), CORDONNIER Jean (Bailleul), COURDAIN Olivier (Vieux-Berquin), CREVITS Stéphane (Flêtre), DEBREU Christophe (Pradelles), DECLERCK Corrine (Bailleul), DECOOL Freddy (Hondeghe), DECOOPMAN Pascal (Hazebrouck), DECOUVELAERE Régis (Sercus), DEFOORT Rémi (Caestre), DEHEM Anne (Saint-Jans-Cappel), DEHEUNINCK Julien (Saint-Jans-Cappel), DEKERVEL Stéphane (Strazeele), DELAFOSSE Christine (Hondeghe), DELOUX Bernard (Neuf-Berquin), DEROULLERS Patrick (Merris), DEVEY Sylvain (Ebblinghem), DOUTRIAUX Régis (Renescure), DUBRUQUE Louis (Flêtre), DUHAMEL Philippe (Hazebrouck), GANTOIS Philippe (Hazebrouck), GISQUIERE Michel (Nieppe), HEMELSDAEL Sylvie (Wallon-Cappel), HENNON Julien (Sercus), INGELAERE Pascal (Borre), LARRIDON Pascale (Hazebrouck), LEFEBVRE Sylvain (Staple), MAZIERES Mark (Steenwerck), MEURILLON Franck (Nieppe), MORIAUX Marie-Jeanne (Caestre), PAVY Pascale (Bailleul), PERLEIN Fabrice (Hazebrouck), POREYE François (Wallon Cappel), ROUZE Guy (Meteren), RUCKEBUSCH Jean-Benoît (Strazeele), SALOME Jean-Paul (Vieux-Berquin), SEBILLE Sylvie (Lynde), TIMMERMAN Michel (Staple), VANHEEPETIPREZ Ghislaine (Bailleul), VILBOIS Daniel (Le Doulieu), WALBROU Dominique (Le Doulieu), WEECSTEEN Emmanuel (Meteren), WULLEPUT Bruno (Steenwerck)

Les faits marquants de l'année 2019



Collecte de l'amiante en déchèterie de Bailleul

Considérant le nombre toujours croissant des demandes de rendez-vous pour la collecte de l'amiante en déchèterie de Bailleul (spécifiquement équipée pour ce type de collecte), une journée de collecte par mois était devenue insuffisante. **A compter du 1^{er} janvier 2019, la collecte a été étendue à 2 mardis par mois (les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois).**



Nouvelle prestation de tri des emballages recyclables

Le SMICTOM des Flandres et la société PAPREC NORD ont conclu en 2018 un marché pour le transfert et le tri des déchets ménagers recyclables, ainsi que pour le traitement des refus de tri. **A compter du 1^{er} mars 2019, le tri des déchets recyclables est donc effectué au centre de tri de PAPREC NORD à Harnes (site TRIVALO 62).**

Modification des activités sur le site de Strazeele



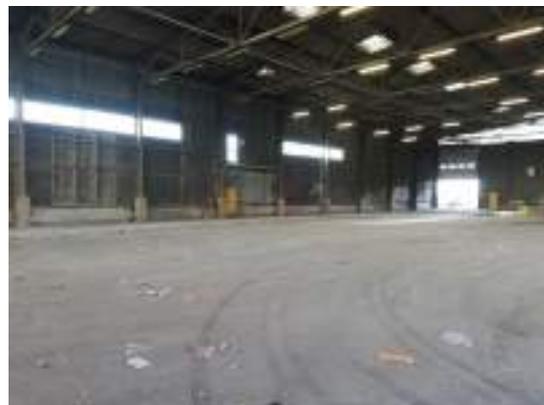
Le centre de tri de Strazeele présentait de faibles performances de recyclage, il était devenu vétuste, et le coût du tri y était élevé. Le SMICTOM a fait le choix d'externaliser le tri au centre de PAPREC, qui a réalisé les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

La chaîne de tri de Strazeele a donc été fermée définitivement le 28 février 2019.

Des travaux de démantèlement ont ensuite été réalisés par la société STI DECONSTRUCTION située à Borre. Les travaux ont été finalisés en octobre 2019.

Pendant les travaux

Les déchets issus de la collecte sélective transitent toujours par le bâtiment couvert. Ils sont déchargés directement au sol à l'issue de la collecte, et sont ensuite rechargés dans une semi-remorque pour être transférés à Harnes. Ces prestations de chargement et de transfert sont comprises dans le marché conclu avec la société PAPREC NORD.



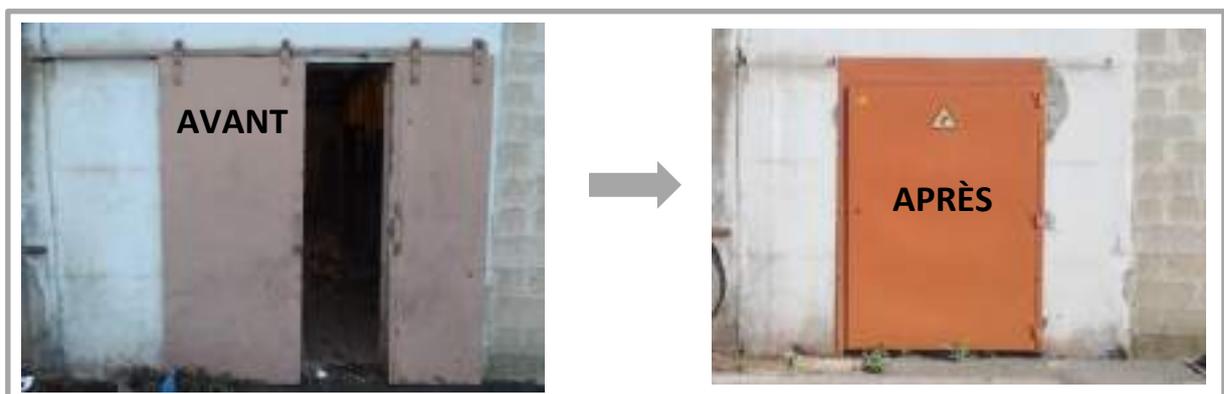
Après démantèlement

Mise en conformité électrique à Strazeele

La société GAD ELEC a été mandatée en juin 2019 pour finaliser la mise en conformité électrique du quai de transfert des ordures ménagères, situé à Strazeele.



Retrait des armoires électriques obsolètes et du réseau électrique hors d'usage au niveau du local Tableau Général Basse Tension (TGBT)



Mise en sécurité du local TGBT avec la réfection de la porte métallique



Démontage du pupitre servant auparavant à la commande de l'ancien incinérateur

Projets menés avec CITEO

Afin d'atteindre les objectifs nationaux de recyclage d'ici 2022, le syndicat a fait le choix d'envoyer - dès mars 2019 - ses déchets recyclables en mélange vers un centre de tri permettant un passage en extension des consignes de tri (qui sera effectif au 1^{er} janvier 2020), pour son territoire (hors communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Houtland dans un premier temps).



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

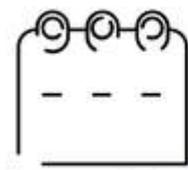


Appels à candidatures "Extension des consignes de tri"

Le SMICTOM des Flandres s'engage donc à moyen terme à étendre ses consignes de tri à l'ensemble de son territoire, et à communiquer auprès des habitants sur cette extension des consignes de tri.

Pour pouvoir prétendre à des mesures d'accompagnement de la part de CITEO, le SMICTOM des Flandres a déposé sa candidature le 1^{er} mars 2019, pour un appel à projets lancé par l'éco-organisme dans le cadre de son « Plan de performance des territoires ».

Le syndicat a été retenu comme lauréat pour l'extension des consignes de tri sur son territoire (incluant la CCFL), lui permettant ainsi d'obtenir un complément de soutien financier complémentaire de 60 € (passage de 600 à 660 €), pour chaque tonne de plastiques recyclés.



Appel à projets "Optimisation de la collecte"

L'appel à projets « Optimisation de la collecte » s'adresse à toutes les collectivités locales qui souhaitent faire évoluer leur dispositif de collecte afin de le rendre plus performant. Le SMICTOM a donc déposé également sa candidature pour deux projets :

- ✚ l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte sur le territoire de l'Ex-Houtland, au profit du développement de la collecte en apport volontaire,
- ✚ la réduction de la fréquence de la collecte sélective en porte à porte (territoire hors CCFL à ce jour), parallèlement à la mise en application d'une redevance incitative (avec conteneurisation).

Les projets ont été retenus, et permettront potentiellement au SMICTOM – après mise en œuvre et validation par CITEO – un soutien à hauteur de 60% du montant total des dépenses éligibles, au lieu de 50%, car ces projets sont couplés au projet « Extension des consignes de tri ».

Modification du marché de collecte et traitement des papiers cartons

Le marché passé avec la société Suez pour la collecte et le traitement des papiers cartons n'a pas été reconduit au 30 septembre 2019, en raison du contexte difficile autour de la reprise des fibreux, et des avenants financiers demandés à plusieurs reprises par la société.



Un nouveau fonctionnement a été établi afin d'être testé sur un an (soit jusqu'au 30 septembre 2020). Un marché public de collecte a donc été attribué à la société BAUDELET, incluant une prestation de massification des papiers et cartons issus des déchèteries, et une prestation de tri des indésirables permettant d'écartier les plastiques par exemple.

La prestation de traitement des papiers cartons, s'agissant du recyclage des fibreux, permet un rachat de la matière et donc une recette pour le syndicat. Une convention de reprise a été conclue avec l'Union pour le Développement du Recyclage des Papiers (UDREP). Elle permet la valorisation des papiers et cartons par la papeterie RDM basée à Blendecques.



Mutualisation de la collecte des végétaux avec le SIROM

Une zone réservée à la collecte des végétaux a été aménagée par les communes de Sainte-Marie-Cappel et de Hondeghe, ainsi que par le SM SIROM Flandre Nord. Cette « plateforme végétaux » est située à Sainte-Marie-Cappel mais sera utilisée aussi bien par les résidents de Sainte-Marie-Cappel (usagers du SM SIROM) que par les résidents de Hondeghe (usagers du SMICTOM).

Afin de partager la gestion de la collecte en apport volontaire et le traitement des végétaux déposés sur cette plateforme, une convention a été signée entre les deux syndicats en août 2019. Les conditions financières ont pu être définies après une année de fonctionnement. L'enlèvement des déchets verts est effectué par le SM SIROM Flandre Nord, et le SMICTOM des Flandres verse une prestation de services, chaque fin d'année civile, correspondant à la moitié du tonnage collecté et traité.



Population desservie par le syndicat

(Populations légales 2016 - données INSEE en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)



*4 communes situées
dans le Pas de Calais (62)
(Laventie, Lestrem, Fleurbaix,
Sailly sur la Lys)*

*26 communes situées
dans le Nord (59)*

SMICTOM - CCFI



62 440 habitants

CCFI - Ex - Houtland



7 693 habitants



CCFL

40 140 habitants

Population totale du
SMICTOM des Flandres :
110 273 habitants

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Ordures ménagères (OM) – Partie 1

SMICTOM - CCFI



**Marché VEOLIA PROPRETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

Fréquences de collecte

- Hazebrouck (centre) : bi-hebdomadaire *
- Hazebrouck (écarts) : hebdomadaire
- Bailleul (centre) : bi-hebdomadaire
- Bailleul (écarts) : hebdomadaire
- Nieppe : bi-hebdomadaire
- Les autres communes : hebdomadaire

Tonnages

- 17 323 tonnes d'OM en 2019
- Diminution de 2,4 % par rapport à 2018

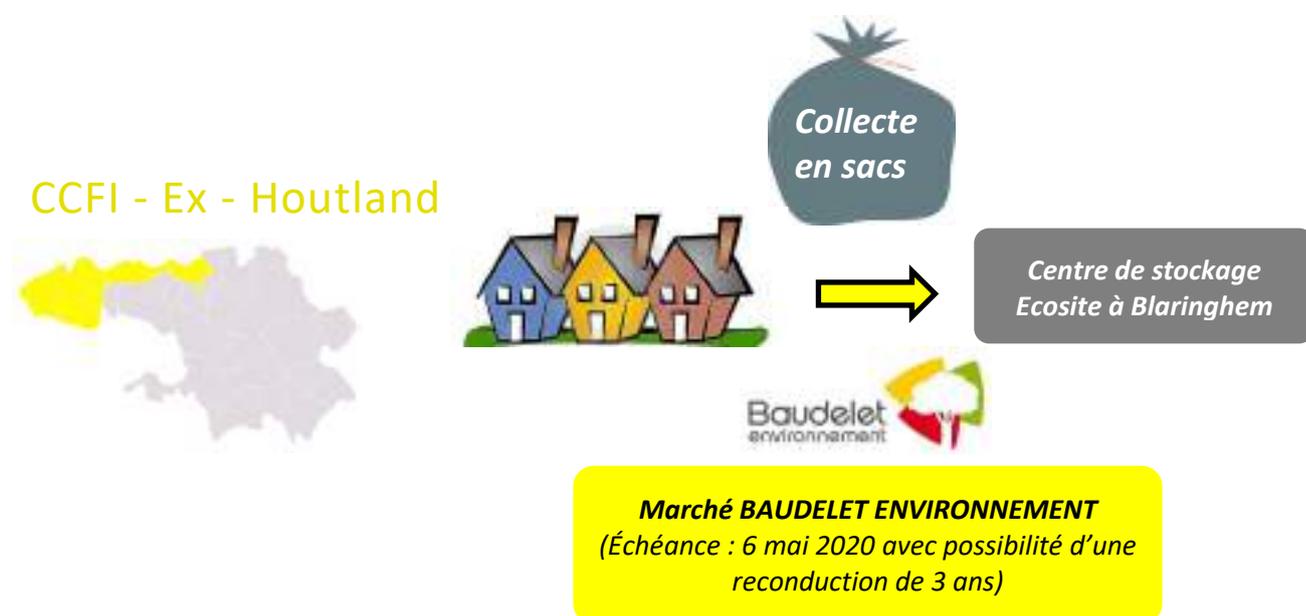
Ratios en kg/an/hab.

- 277 kg/hab/an d'OM en 2019
- Réduction de 8 kg/hab/an par rapport à 2018

*L'hyper-centre d'Hazebrouck bénéficie d'une collecte supplémentaire le samedi soir pour les ordures ménagères, en plus des collectes effectuées les lundis et jeudis.

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Ordures ménagères (OM) – Partie 2



Fréquence de collecte

- Une fois par semaine

Tonnages

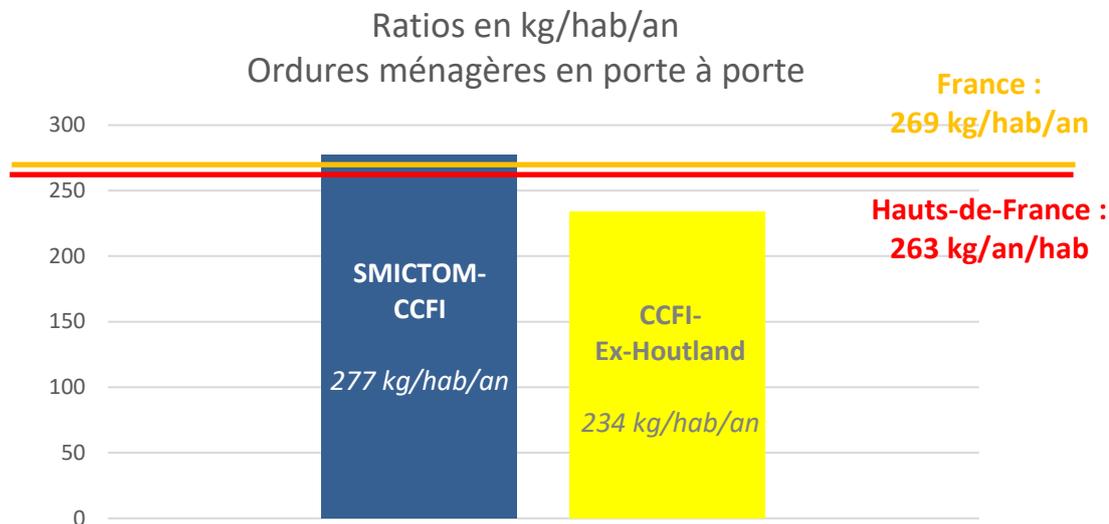
- 1 800 tonnes d'OM en 2019
- Diminution de 1,3 % par rapport à 2018

Ratios en kg/an/hab.

- 234 kg/hab/an d'OM en 2019
- Réduction de 3 kg/hab/an d'OM par rapport à 2018

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Ordures ménagères (OM) – Bilan



Ci-dessus les ratios de collecte des deux zones du SMICTOM des Flandres concernées par la collecte des ordures ménagères en porte à porte, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)).



Collectes en porte à porte par flux de déchets

Déchets recyclables – Partie 1

SMICTOM - CCFI



**Marché VEOLIA PROPRETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

*Les sacs blancs compostables utilisés pour la collecte des déchets recyclables sont distribués par les ambassadeurs de tri du SMICTOM des Flandres une fois par an en porte à porte dans chaque foyer du territoire « SMICTOM-CCFI ».

Fréquences
de collecte

- Toutes les communes : hebdomadaire**

Tonnages

- 2 993 tonnes de déchets recyclables en 2019
- Diminution de 2,1 % par rapport à 2018

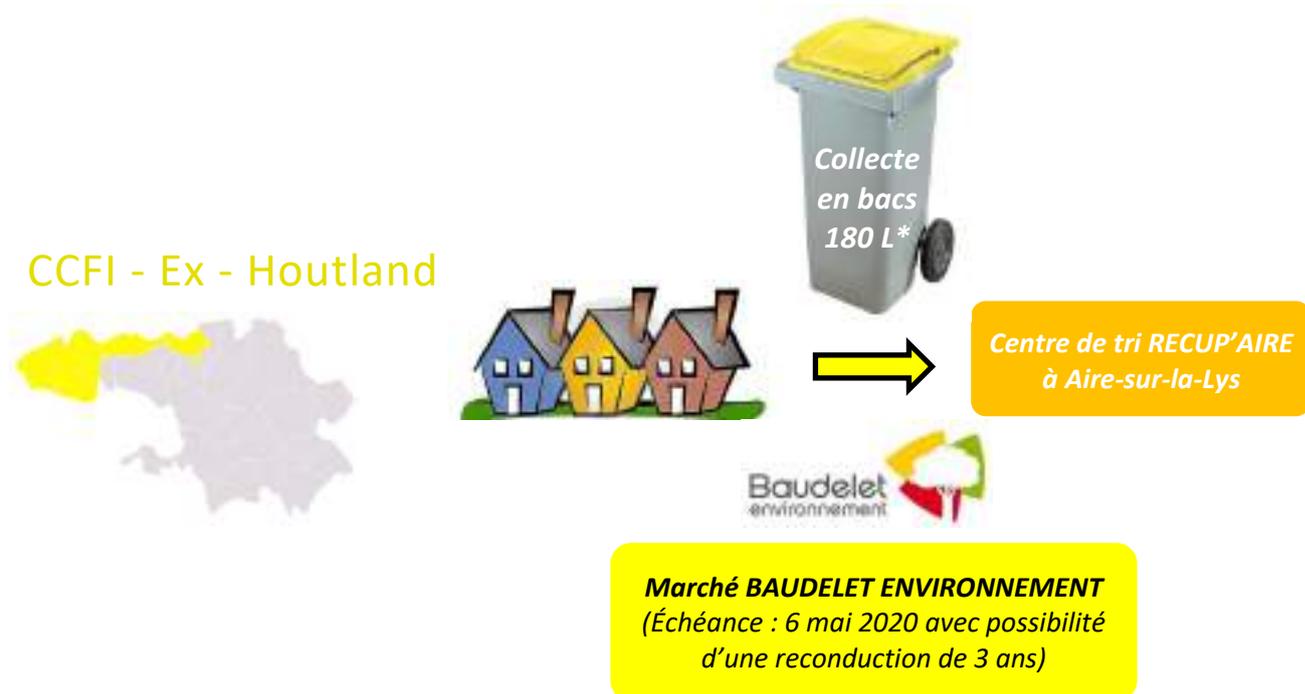
Ratios en
kg/an/hab.

- 48 kg/hab/an de déchets recyclables en 2019
- Réduction de 1 kg/hab/an par rapport à 2018

**L'hyper-centre d'Hazebrouck bénéficie d'une collecte supplémentaire le samedi soir pour les déchets recyclables, ainsi que d'une collecte des cartons le mercredi, en plus de la collecte effectuée le jeudi.

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Déchets recyclables – Partie 2



*Les bacs et leurs pièces détachées sont mis à disposition des usagers dans chaque mairie des communes du territoire « CCFI-Ex-Houtland »

Fréquence de collecte

- Une fois par semaine

Tonnages

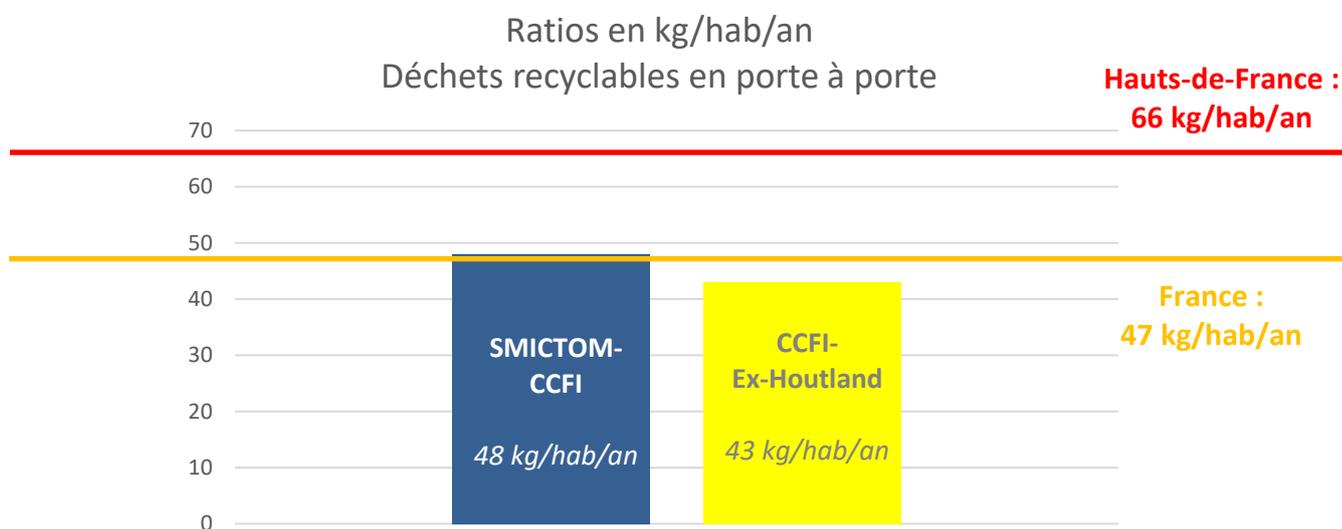
- 333 tonnes de déchets recyclables en 2019
- Augmentation de 3,5 % par rapport à 2018

Ratios en kg/an/hab.

- 43 kg/hab/an de déchets recyclables en 2019
- Hausse de 1 kg/hab/an par rapport à 2018

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Déchets recyclables – Bilan

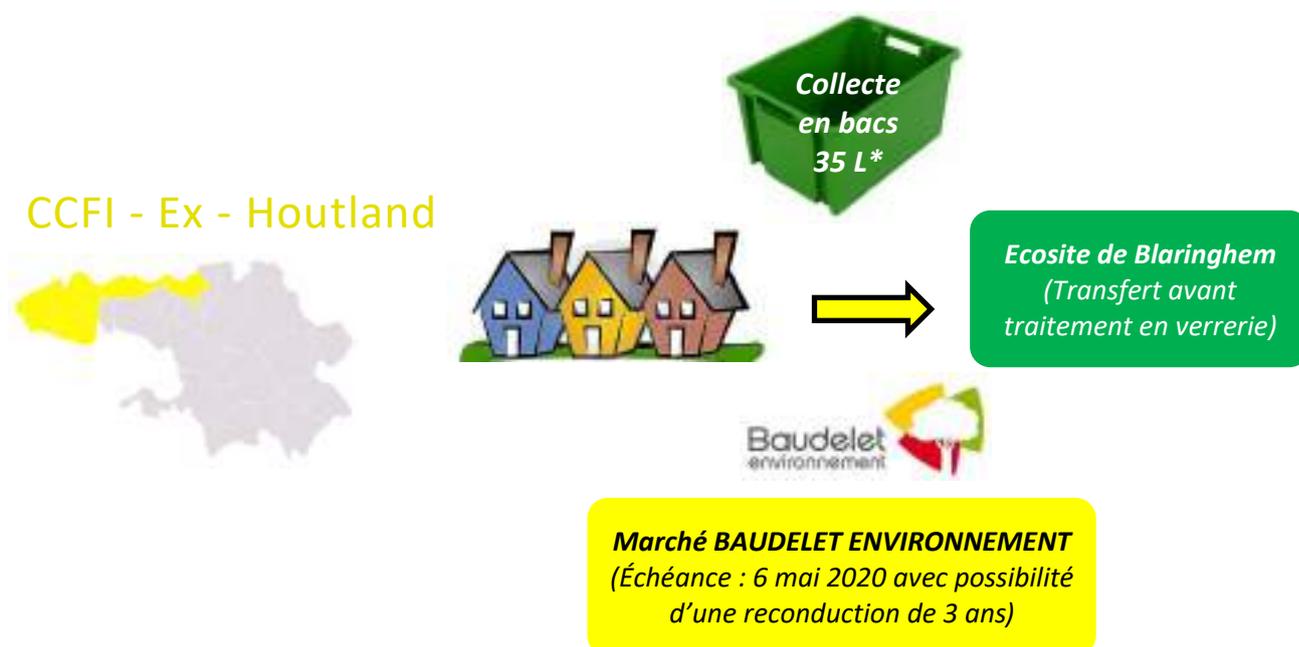


Ci-dessus les ratios de collecte des deux zones du SMICTOM des Flandres concernées par la collecte des déchets recyclables en porte à porte, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)).



Collectes en porte à porte par flux de déchets

Verre



*Les bacs sont mis à disposition des usagers dans chaque mairie des communes du territoire « CCFI-Ex-Houtland »

Fréquence de collecte

- Une fois par mois

Tonnages

- 205 tonnes d'emballages en verre en 2019
- Augmentation de 0,6 % par rapport à 2018

Ratios en kg/an/hab.

- 27 kg/hab/an d'emballages en verre en 2019
- Hausse de 0,1 kg/hab/an par rapport à 2018

Collectes en porte à porte par flux de déchets

Verre – Bilan



Ci-dessus le ratio de collecte du territoire « CCFI-Ex-Houtland » concerné par la collecte du verre en porte à porte, comparé aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (*Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)*).



Collectes en porte à porte par flux de déchets

Végétaux



*Les sacs en papier sont vendus par 100, au prix de 20 € le lot, dans les centres techniques des communes de Bailleul et Hazebrouck (les horaires de vente sont précisés sur le Site Internet du SMICTOM des Flandres). Le nombre de sacs présentés par foyer est limité à 20 unités par collecte.

**Les fagots ficelés doivent être de longueur inférieure à 1 mètre et de diamètre inférieur à 40 cm. Le nombre de fagots présentés par foyer est limité à 10 unités par collecte.

Période et villes concernées

- Collecte effectuée de mi-mars à mi-novembre
- Pour les communes de Bailleul et Hazebrouck (hors écarts) uniquement

Fréquence de collecte

- Une fois par semaine

Tonnages

- 1 269 tonnes de déchets verts en 2019
- Diminution de 7,8 % par rapport à 2018

Ratios en kg/an/hab.

- 51 kg/hab/an de déchets verts en 2019
- Réduction de 4,5 kg/hab/an par rapport à 2018

N.B. : il n'existe pas de ratios au niveau national ou régional pour la collecte des végétaux.

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Ordures ménagères (OM)

Bailleul, Hazebrouck,
et Nieppe



Quai de transfert
de Strazeele

**Marché VEOLIA PROPRETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

Nombre de
colonnes
enterrées

- 7 bornes pour les ordures ménagères en 2019
(5 à Bailleul, 1 à Hazebrouck, 1 à Nieppe)
- 7 bornes en 2018

Fréquence
de collecte

- Deux fois par semaine

Tonnages

- 93 tonnes d'OM en 2019
- Baisse de 10 tonnes par rapport à 2018

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Déchets recyclables

Bailleul, Hazebrouck,
et Nieppe



Centre de tri
de Strazeele



**Marché VEOLIA PROPETE
NORD NORMANDIE**
(Échéance : 28 février 2021 avec possibilité
de deux reconductions de 1 an)

Nombre de
colonnes
enterrées

- 6 bornes pour les ordures ménagères en 2019
(4 à Bailleul, 1 à Hazebrouck, 1 à Nieppe)
- 6 bornes en 2018

Fréquence
de collecte

- Deux fois par semaine

Tonnages

- 25 tonnes de déchets recyclables en 2019
- Baisse de 2 tonnes par rapport à 2018

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Végétaux

SMICTOM - CCFI



Collecte en bennes
de 15 ou 30 m³*



Plateforme « végétaux »
de Strazeele



CCFI - Ex - Houtland

Marché BAUDELET
ENVIRONNEMENT
(Échéance : 30 septembre 2020 avec
possibilité d'une reconduction de 1

*Les communes disposant déjà d'une déchèterie ne sont pas dotées de benne à végétaux (exceptés dans les écarts et hameaux de Bailleul).

Nombre de bennes

- 30 bennes
(26 "SMICTOM-CCFI" + 4 "CCFI-Ex-Houtland")

Fréquence de collecte

- Aléatoire (selon planning du prestataire, et à la demande des communes)
- Fréquence variant entre 1 et 5 fois par semaine

Tonnages

- 4 854 tonnes de déchets verts en 2019
- Diminution de 9,3% tonnes par rapport à 2018

Ratios en kg/an/hab.

- 69 kg/hab/an de déchets verts en 2019
- Réduction de 7 kg/hab/an par rapport à 2018

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Verre - Partie 1

SMICTOM des Flandres



Verrerie PROVER
à Wingles



Marché MINERIS
(Échéance : 30 septembre 2020 avec
possibilité d'une reconduction de 1 an)

Nombre de colonnes à verre

- 289 colonnes à verre installées sur le territoire
- dont 10 appartenant au prestataire de collecte

Tonnages

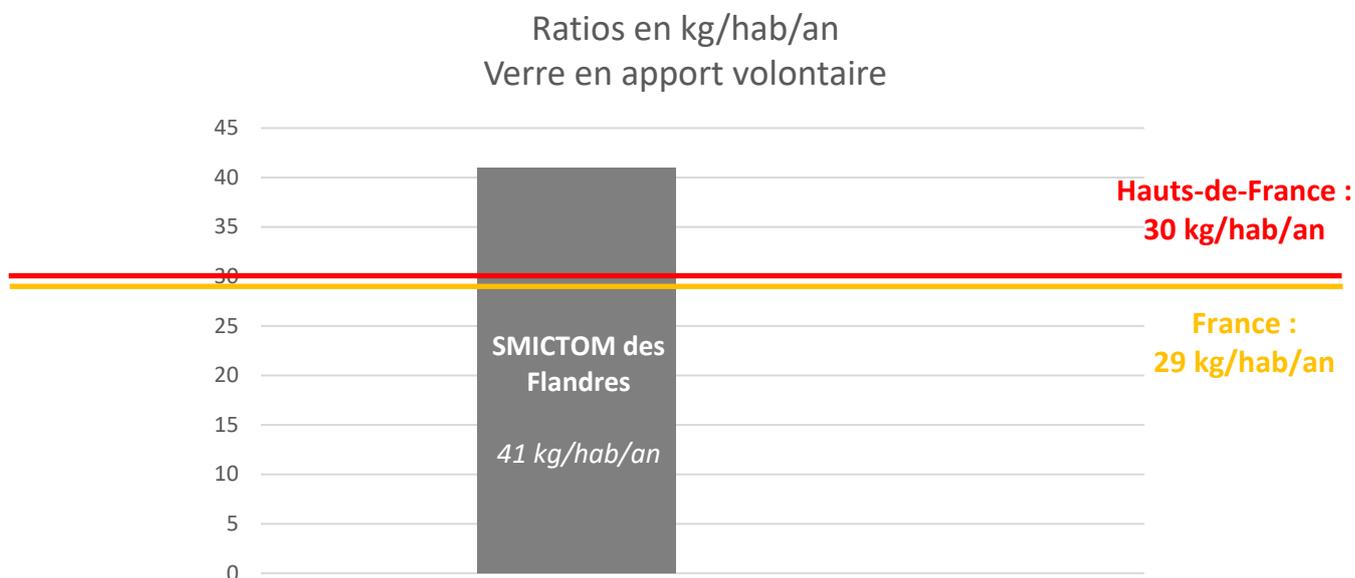
- 4 480 tonnes d'emballages en verre en 2019
- Augmentation de 2,4 % par rapport à 2018

Ratios en kg/an/hab.

- 41 kg/hab/an d'emballages en verre en 2019
- Hausse de 0,9 kg/hab/an par rapport à 2018

Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Verre - Bilan



Ci-dessus les ratios de collecte du territoire «SMICTOM-CCFI » + « CCFL » + « CCFI-Ex-Houtland » concernés par la collecte du verre en apport volontaire, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : enquête nationale ADEME 2013 / référentiel national 2015 des coûts de service public de gestion des déchets (données 2012)).



Collectes en apport volontaire par flux de déchets

Textiles, linge de maison et chaussures usagés (TLC)

SMICTOM des Flandres



ECO TLC
L'eco-organisme du textile, du linge et de la chaussure

Convention avec
l'éco-organisme Eco TLC
(période 2014 – 2019)

Recyclage ou
réemploi des textiles

Nombre et type de
bornes "textiles"

- Bornes : Le Relais, Getebex (Azimut), Pas à pas
- Associations : Emmaüs, Croix Rouge, Audo-tri
- 84 points référencés au total

Tonnages

- 700 tonnes de TLC en 2019
- Diminution de 9,6 % par rapport à 2018

Ratios en
kg/an/hab.

- 6 kg/hab/an de TLC en 2019
- Baisse de 1 kg/hab/an par rapport à 2018

Collecte des encombrants sur RDV

SMICTOM - CCFI



CCFI - Ex - Houtland



Dépôt et tri
en déchèteries

Collecte sur RDV et en porte à porte
effectuée en régie par les services du
SMICTOM des Flandres

Tonnages

- 170 tonnes d'encombrants en 2019 *
- Hausse de 28 tonnes par rapport à 2018

Conditions d'acceptation

- Service gratuit
- Rendez-vous pris sur appel téléphonique, par mail envoyé sur le site, ou via les mairies
- 2 passages de 2m³ ou 1 passage de 4m³ par an
- Service réservé aux personnes à mobilité réduite, personnes sans permis ou ayant un véhicule dont la taille n'est pas adaptée aux déchets à évacuer

Territoires concernés

- SMICTOM-CCFI
- CCFI-Ex-Houtland

*Lors de la collecte des encombrants sur rendez-vous, l'agent technique polyvalent chargé de cette mission estime un volume pour chaque enlèvement à domicile. Le tonnage est ensuite estimé en supposant qu'une benne de 30m³ pèse environ 3,5 tonnes.

Soit en 2019 : 1 458,5 m³.

Collecte des déchets non ménagers

Collectes de déchets non ménagers effectuées par le syndicat

Collecte des déchets recyclables en hyper-centre d'Hazebrouck * :
SAMEDI SOIR = 24 tonnes en 2019

Collecte des ordures ménagères en hyper-centre d'Hazebrouck * :
SAMEDI SOIR = 36 tonnes en 2019

Collecte des cartons en hyper-centre d'Hazebrouck * :
MERCREDI = 76 tonnes en 2019

Accès à la plateforme végétaux de Strazeele** pour les services "Espaces Verts" de la CCFI et des communes de Bailleul, Hazebrouck, Merville, Strazeele, Flêtre, Merris, Caestre

Accès à la plateforme végétaux d'Ebblinghem** pour les services "Espaces Verts" des communes de Resecure, Staple et Ebblinghem

Collectes de déchets non ménagers non réalisées

Accès des professionnels interdit en déchèteries

Exonération de la TEOM*** pour certaines entreprises de Nieppe :
Ruelle Dufour, ZI Les Trois Tilleuls, Centre des Commerces-Drève du Bailly, ZAE de l'Épinette, rue de l'Épinette, rue des Alouettes, rue d'Armentières, route de Bailleul

Exonération de la TEOM*** pour certaines entreprises de Bailleul :
Rue Dufour, rue de Lille, rue du Musée, rue Johannes Gutenberg, Parc d'Activités de la Blanche Maison, Parc d'Activités de la Verte Rue, Parc Commercial du Nouveau Monde

*Zone composée essentiellement de commerçants.

**Cet accès est autorisé par convention signée avec le SMICTOM des Flandres. Le transport jusqu'aux plateformes est à la charge des communes, mais le coût du traitement est pris en charge par le syndicat.

***Par délibération de la CCFI. Ces entreprises doivent gérer elles-mêmes l'élimination de leurs déchets via des contrats avec des sociétés privées.

Organisation de la collecte et ses évolutions possibles

Les fréquences des collectes effectuées en porte à porte sont fixées à l'avance ; les fréquences des collectes en apport volontaire sont aléatoires. Elles doivent cependant permettre une continuité de service pour les usagers. Les prestataires sont tenus d'enlever les bennes aussi souvent que nécessaire afin qu'elles ne soient jamais pleines. Les communes et le syndicat peuvent donc également solliciter des demandes d'enlèvement ou de vidage ponctuelles ou exceptionnelles.

Durant l'année, les fréquences de collecte ne varient pas en fonction des saisons. Seule la collecte des végétaux a lieu seulement entre le 15 mars et le 15 novembre de chaque année.

Les collectes sont également assurées les jours fériés.

Le terrain de camping situé à Saint Jans Cappel ainsi que les aires des gens du voyage d'Hazebrouck et de Bailleul sont collectés aux mêmes fréquences que tout autre foyer, entreprise, artisan, etc.

Sur les communes du territoire « SMICTOM-CCFI », le prestataire VEOLIA PROPLETE organise une tournée spécifique « voies étroites » avec une mini-benne.

Ci-dessous quelques pistes de réflexions et d'évolutions possibles à envisager :

Conteneurisation dans le cadre de la mise en place d'une tarification incitative

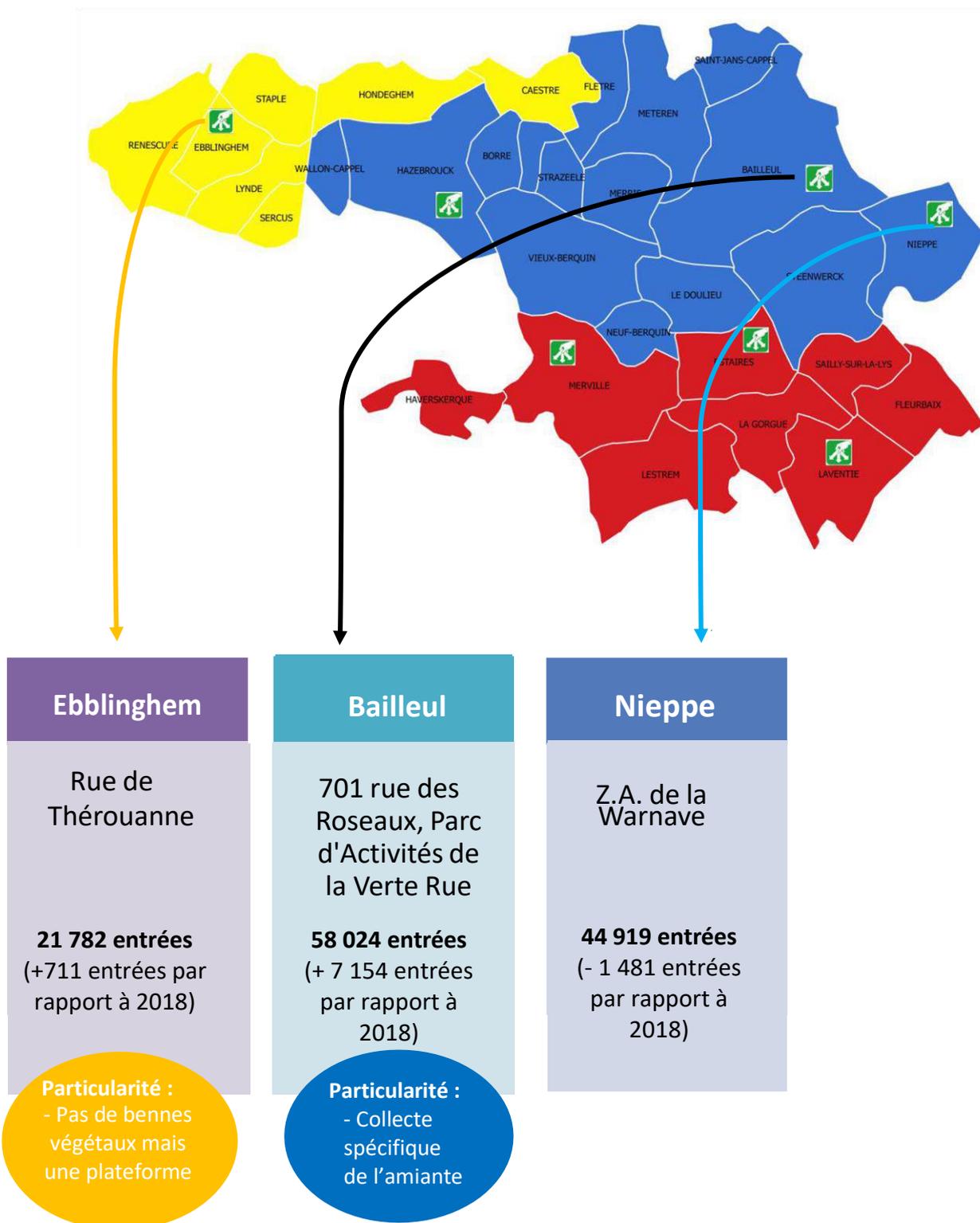
Mise en place d'un contrôle des accès en déchèteries

Suppressions ou réduction des fréquences de certaines collectes pour une équité du service

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

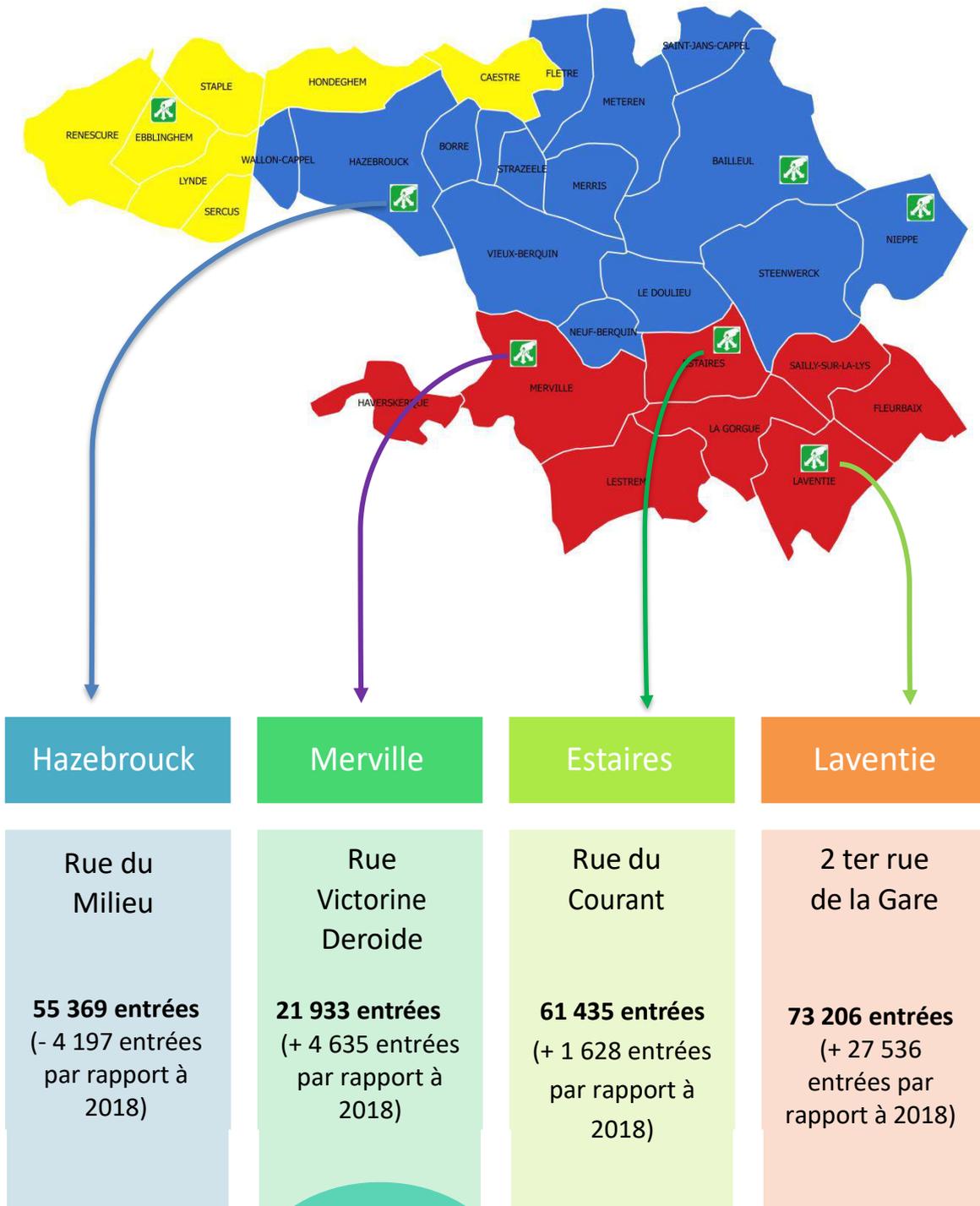
Les déchèteries

Localisations et particularités – Partie 1



Les déchèteries

Localisations et particularités – Partie 2

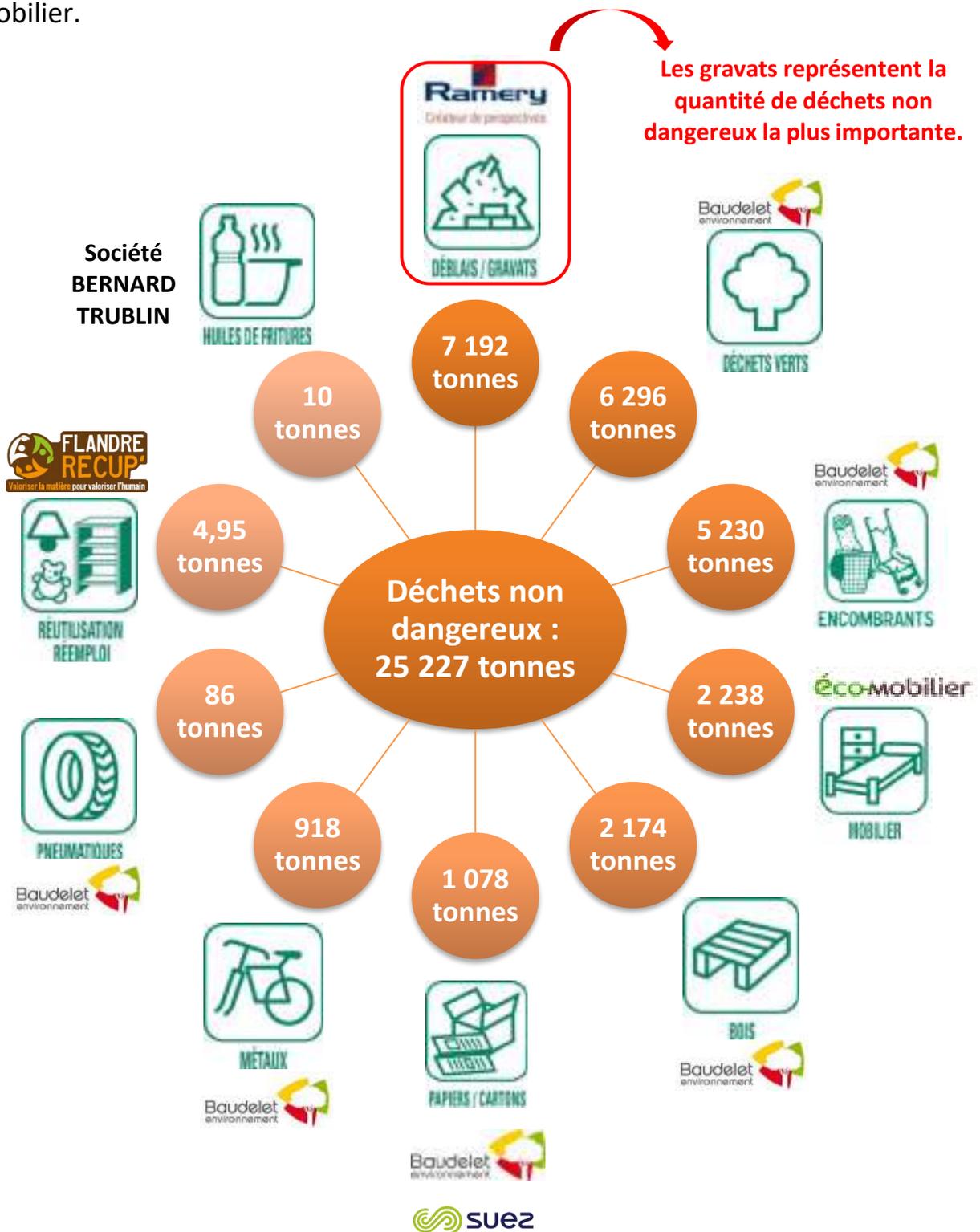


Particularité :
Déchèterie
« temporaire »
ouverte le 15 janvier
2018

Les déchèteries

Déchets non dangereux

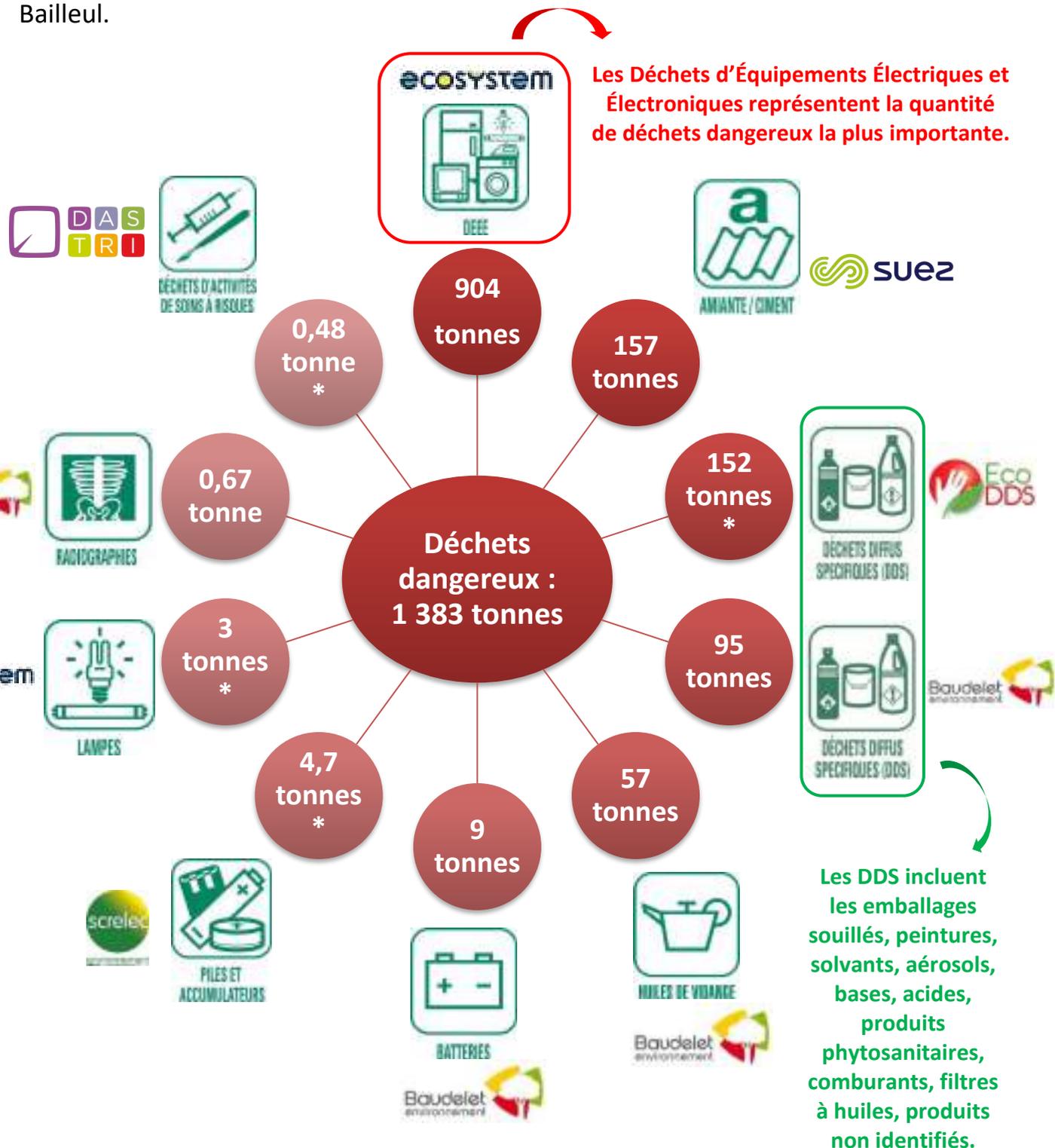
En 2019, toutes les déchèteries acceptaient les déchets non dangereux listés ci-dessous, exceptée la déchèterie temporaire de Merville (ouverte depuis le 15 janvier 2018) qui n'accepte pas le bois, les encombrants, les métaux et le mobilier.



Les déchèteries

Déchets dangereux

En 2019, toutes les déchèteries acceptaient les déchets dangereux listés ci-dessous, excepté l'amiante qui est collecté uniquement en déchèterie de Bailleul.



*Collectes et traitement assurés gratuitement par des éco-organismes

Les déchèteries

Tonnages par déchèterie et par matériau

2019	Hazebrouck	Bailleul	Estaires	Nieppe	Laventie	Ebblinghem	Merville	TOTAL
Déchets non dangereux	Gravats	1 484,100	914,380	939,820	1 004,620	528,520	536,380	7 191,580
	Déchets verts	962,042	988,720	966,960	1 548,380	541,020	658,270	6 295,732
	Encombrants	1 327,720	1 097,440	1 040,340	591,960	905,260	267,680	5 230,400
	Bois	511,347	600,940	332,760	260,020	329,460	139,880	2 174,407
	Papiers/Cartons	173,000	166,800	230,490	130,630	261,100	29,910	1 077,810
	Métaux	194,140	202,380	192,380	113,080	164,680	51,080	917,740
	Mobilier	592,740	437,780	412,060	298,440	374,280	122,930	2 238,230
	Pneumatiques	21,488	13,035	14,339	6,612	8,658	11,526	86,268
	Réutilisation/Réemploi	1,344	1,185	1,946		0,471		4,9455
	Huiles de frites	2,050	1,760	1,700	1,270	1,620	0,900	9,850
Déchets dangereux	Sous total déchets non dangereux	5 569,631	4 635,760	4 129,115	3 308,792	4 598,529	1 291,690	25 226,963
	DEEE	204,867	189,335	171,671	120,302	149,568	45,668	904,200
	DASRI	0,040	0,012	0,072	0,004	0,084	0,017	0,481
	Radiographies	0,134	0,135	0,149	0,073	0,118	0,016	0,667
	Lampes	0,641	0,491	0,367	0,374	0,343	0,365	2,690
	Piles et accumulateurs	1,271	0,894	0,841	0,262	0,877	0,230	4,659
	Batteries						8,792	8,792
	Huiles de vidange	9,000	11,000	12,800	6,000	11,800	3,700	57,300
	Amiante		156,820					156,820
	Sous total (hors déchets chimiques)	215,953	358,687	185,900	127,015	162,790	58,788	26,475
Déchets dangereux	DDS Vides	0,317	0,412	0,264	0,199	0,370	0,082	1,674
	Bidons vides de combustible de chauffage	0,666	0,223	0,877	0,335	0,765	0,205	3,146
	Peintures	29,565	28,962	26,076	18,404	19,934	7,097	132,921
	Solvants	0,988	1,165	1,521	1,159	1,005	0,297	6,233
	Aérosols	0,416	0,372	0,547	0,306	0,291	0,110	2,066
	Bases	0,066	0,103	0,155	0,089	0,060	0,026	0,503
	Acides	0,083	0,090	0,105	0,112	0,086	0,015	0,495
	Combustants	0,165	0,095	0,132	0,064	0,115	0,018	0,605
	Produits phytosanitaires	0,783	0,591	0,713	0,743	0,484	0,466	3,851
	Filtres à huiles	0,160	0,050	0,200	0,055	0,180	0,037	0,682
Hors Eco DDS	Sous total Eco DDS	33,209	32,063	30,590	21,466	23,290	8,353	152,176
	Emballages souillés	6,789	6,106	6,661	2,989	6,247	1,234	31,194
	Peintures	6,781	5,662	3,382	2,430	6,530	2,066	27,270
	Solvants	0,779	1,645	0,808	1,185	0,851	0,352	5,789
	Aérosols	0,390	0,463	0,483	0,309	0,771	0,141	2,589
	Bases	0,808	0,660	0,848	0,844	0,639	0,145	3,956
	Acides	0,031	0,064	0,104	0,016	0,128	0,021	0,368
	Combustants	0,018	0,042	0,021	0,021	0,000	0,000	0,102
	Produits phytosanitaires	0,153	0,234	0,691	0,174	0,522	0,157	1,931
	Produits non identifiés	5,738	4,071	3,857	2,390	5,273	0,471	22,211
Sous total hors Eco DDS	21,487	18,947	16,855	10,358	20,961	4,587	2,215	95,410
Sous total déchets dangereux	270,649	409,697	233,345	158,839	207,041	71,728	31,895	1 383,195
TOTAL	5 840,279	5 045,457	4 362,460	3 467,631	4 805,570	1 765,174	1 323,585	26 610,157

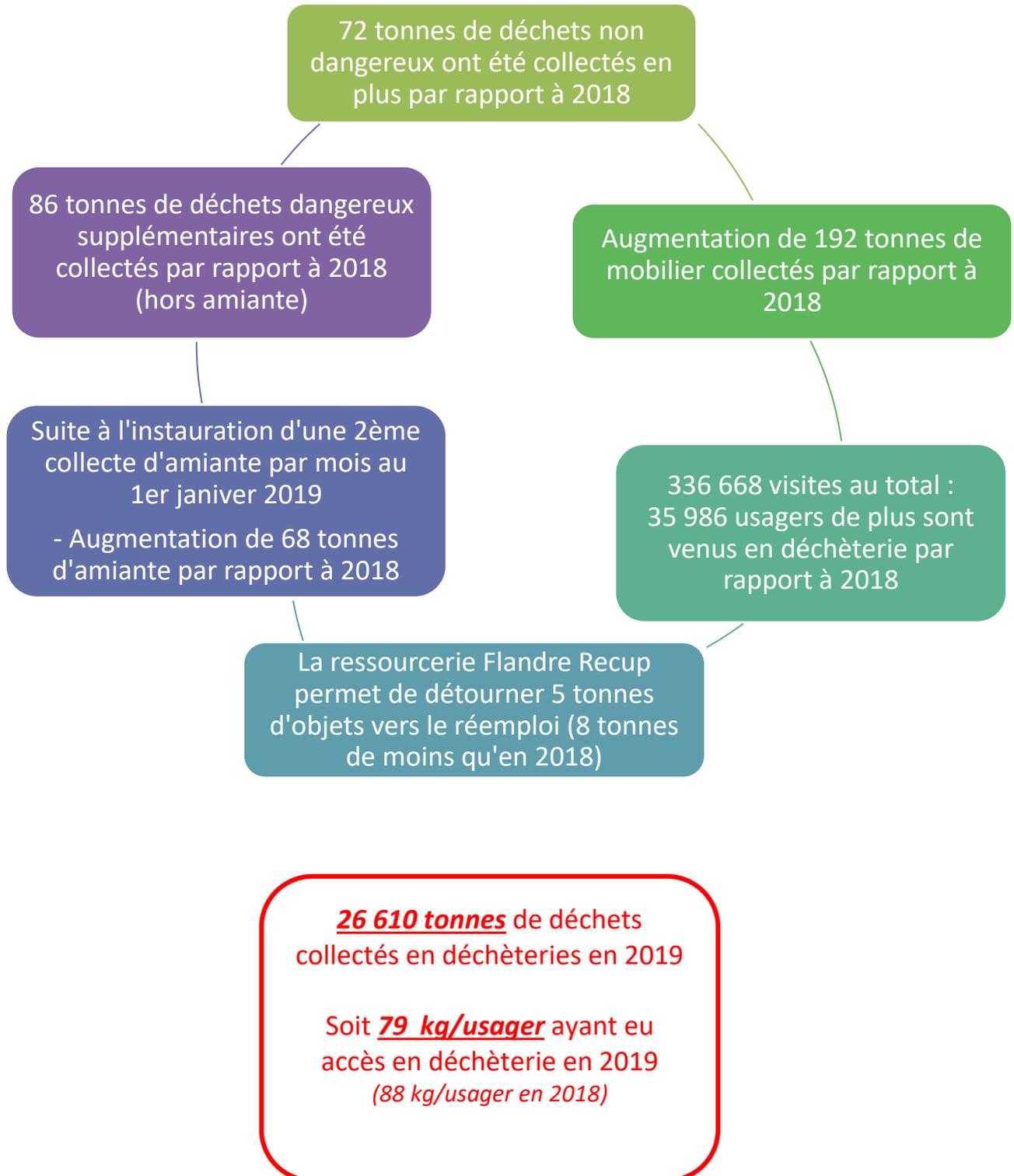
Les déchèteries

Modes de valorisation des déchets

Déchets traités	Unité de traitement	Techniques utilisées
AMIANTE (lié)	Site SUEZ (62)	Installation de stockage de déchets dangereux (classe 2)
BATTERIES	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage
BOIS	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Transformation en panneaux de particules ou en combustible
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	Eco-organisme DASTRI INOVA à NOYELLES SOUS LENS (62) et SOTRENOR à COURRIERES (62)	Incineration avec valorisation énergétique
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Eco-organisme Eco Mobilier Unité de traitement TRP à SECLIN (59)	Tri, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement
Réemploi	FLANDRE RECUP à Hazebrouck (59)	Revente (économie circulaire)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	- Eco-organisme Eco DDS : CHIMIREC NOREC à ECQUES (62) - Produits « hors Eco DDS » : regroupement sur l'écosite de BLARINGHEM avant traitement par SOTRENOR à COURRIERES (62)	Transformation en CSR pour les cimentiers avec les peintures, valorisation énergétique pour les produits phytosanitaires, combustibles, recyclage matière des aérosols...
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E)	Eco-organisme Eco Systèmes ENVIE2E à LESQUIN (59)	Démantèlement et/ou valorisation matière
ENCOMBRANTS	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) puis Centre de Valorisation Énergétique FLAMOVAL à ARQUES (62)	Tri et valorisation matière avant valorisation énergétique
FERRAILLES	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Recyclage
GRAVATS	Sites RAMERY Environnement à HAZEBROUCK (59) ou HARNES (62)	Valorisation matière et/ou stockage en installation de classe 3
Huiles minérales (huile de vidange)	SEVIA à HARNES (62) ou Compagnie Française Eco Huile à LILLEBONNE (76)	Régénération
Huiles végétales	SA EUROFAT (Belgique)	Recyclage
Lampes et néons	Eco-organisme RECYLUM : Centre de démantèlement INDAVER en Belgique	Démontage pour dépollution et séparation des matières pour valorisation
PAPIERS CARTONS	Cartonneries du Nord Pas de Calais ou quelques sites européens	Recyclage
PILES	Eco-organisme SCRELEC LUMIVER à Seclin (59)	Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie puis valorisation des matières quand cela est possible
PNEUS	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Valorisation matière
RADIOGRAPHIES	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage et valorisation énergétique
VEGETAUX	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Compostage

Les déchèteries

Bilan



Les centres de tri

Le centre de tri de Strazeele (janvier à février 2019)

SMICTOM - CCFI



CCFL



Marché d'exploitation

***Prestataire : VEOLIA PROPTE NORD NORMANDIE
Jusqu'au 28 février 2019 (échéance du marché)***

Tonnages
réceptionnés

- ***Du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019 :***
748 tonnes de déchets recyclables

Capacité annuelle
de traitement

- Arrêté préfectoral du 15 novembre 2002
- 6 500 tonnes

Moyens humains

- 11 à 12 agents de tri
- 1 encadrant (agent de maîtrise)

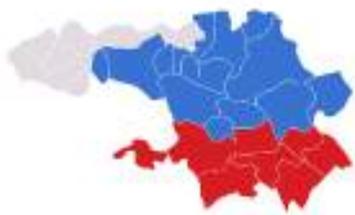
Refus de tri
produits
Strazeele

- Taux de refus de tri (2 mois) : 35,65 %
- Soit 146 tonnes sur 2 mois

Les centres de tri

Le centre de tri de Harnes (mars à décembre 2019)

SMICTOM - CCFI



CCFL



Marché d'exploitation
Prestataire : PAPREC NORD
Début du marché : 1^{er} mars 2019
Echéance : 28 février 2021 avec possibilité de 2 reconductions de 1 an

Tonnages
réceptionnés

- **Du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019 :**
3 861 tonnes de déchets recyclables

Capacité annuelle de
traitement

- Arrêté préfectoral du 19 décembre 2001
- 35 000 tonnes (en deux postes)

Moyens humains

- 39 agents de tri
- 3 chefs d'équipe, 3 chefs adjoint, 3 chauffeurs PL, 6 conducteurs d'engins, 3 conducteurs de presse

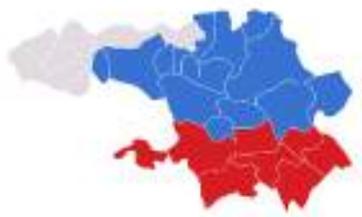
Refus de tri produits
Harnes

- Taux de refus de tri (10 mois) : 21 %
- Soit 799 tonnes sur 10 mois

Les centres de tri

Année 2019 complète (centres de tri de Strazeele et Harnes)

SMICTOM - CCFI



CCFL

Tonnages

- 4 609 t de recyclables réceptionnés en 2019
- 4 215 t de recyclables triés en 2019

Refus de tri produits Territoire "SMICTOM - CCFI"

- Taux de refus de tri en 2019 : 17,58%*
- Soit 596 t/an de refus passés sur la chaîne de tri
- Ou 9,5 kg/hab/an sur 48 kg/hab/an de déchets recyclables collectés

Refus de tri produits Territoire "CCFL"

- Taux de refus de tri en 2019 : 22,23 %*
- Soit 349 t/an de refus passés sur la chaîne de tri
- Ou 8,7 kg/hab/an sur 35,9 kg/hab/an de déchets recyclables collectés

* Taux calculé grâce aux caractérisations réalisées sur le gisement collecté.

Les centres de tri

Le centre de tri d'Aire-sur-la-Lys « RECUP'AIRE »

CCFI - Ex - Houtland



Marché d'exploitation
Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT
Sous-traitant pour le tri des déchets recyclables : RECUP'AIRE
(Echéance : 6 mai 2020 avec possibilité d'une reconduction de 3 ans)

Tonnages
réceptionnés

- 333 tonnes de déchets recyclables en 2019
- Hausse de 11 tonnes par rapport à 2018

Capacité annuelle
de traitement

- Arrêté préfectoral du 11 mai 1999
- 15 000 tonnes

Moyens humains

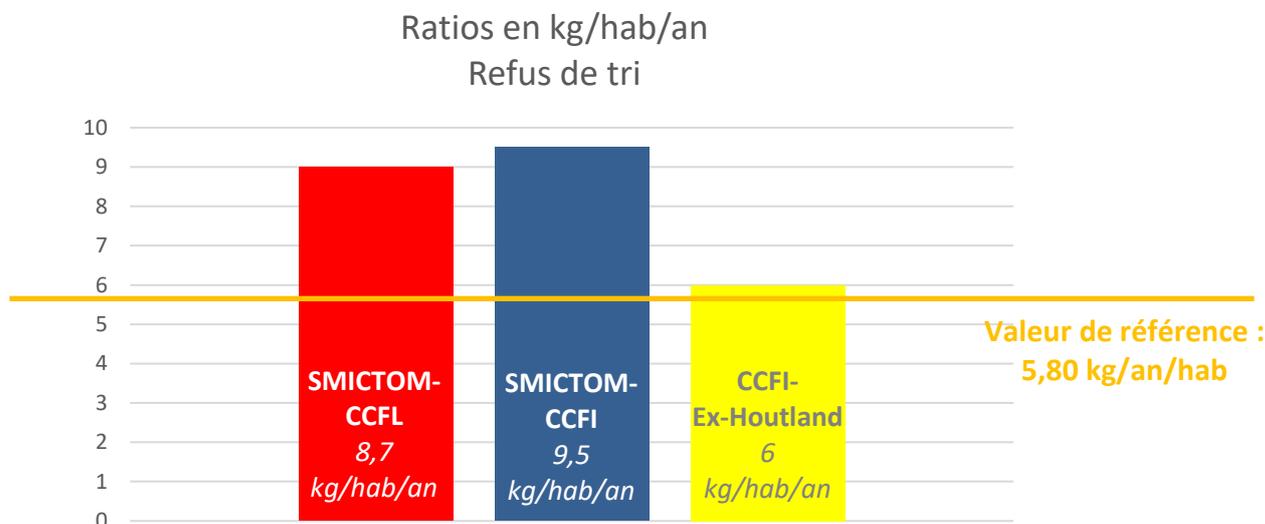
- 40 agents en contrats d'insertion (dont 33 trieurs)
- 4 agents permanents
- 1 responsable de site permanent

Refus de tri produits
Territoire
"SMICTOM - CCFI"

- Taux de refus de tri en 2019 : 12,23 %
- Soit 46 tonnes sur l'année
- Ou 6,0 kg/hab/an en 2019
- Baisse de 0,1 kg/hab/an par rapport à 2018

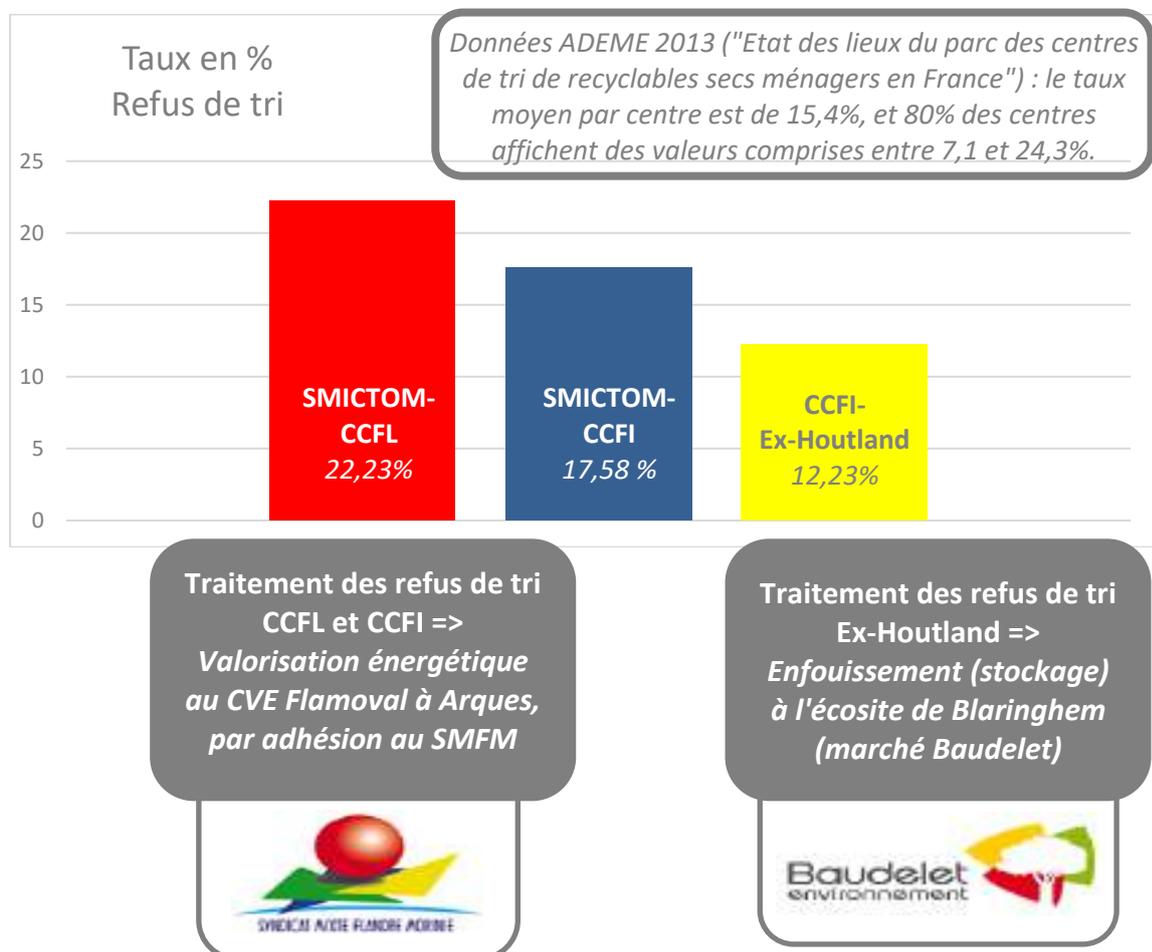
Les centres de tri

Les refus de tri : BILAN



Ci-dessus les ratios de taux de refus pour chacune des trois « zones » du SMICTOM des Flandres, comparés au ratio donné par Eco Emballages (Source : Valeur de référence donnée par l'éco-organisme dans le cadre du Soutien pour le Développement Durable – « SDD » - de l'année 2017).

N.B. : Les refus de tri des territoires de la CCFL et du SMICTOM hors CCFL sont difficilement comparables du fait de leurs modes de collecte et de facturation différents.



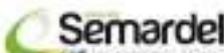
Les centres de tri

Valorisation « matière » avec nos repreneurs – Partie 4



Les repreneurs listés ci-dessous ont été retenus par le syndicat dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance signé avec CITEO sur la période 2018 – 2022 (barème F)



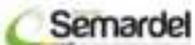
	STRAZEELE <i>Janv à fév</i>	HARNES <i>Mars à déc</i>	RECUP'AIRE
 VEOLIA JOURNAUX REVUES MAGAZINES (JRM) Sites de valorisation : Cartonneries locales	336 T	1 416 T	210 T
 Semardel PAPIERS CARTONS Sites de valorisation français ou européens majoritairement	229 T	721 T	51 T
 PAPREC RECYCLAGE PLASTIQUES (PET clair et foncé, PEHD) Sites de valorisation français ou européens exclusivement	138 T	386 T	16 T
 ArcelorMittal ACIER Site de valorisation : Aciérie de Dunkerque (59)	46 T	0 T*	26 T

* Le centre de tri de Harnes a fait l'objet de gros travaux pour adapter son process à l'extension des consignes de tri. En raison de problèmes techniques sur le système d'aspiration des films plastiques, la qualité du gisement d'acier a été dégradée, engendrant un report pour la reprise et la valorisation par ARCELOR MITTAL (alors que 109 tonnes d'acier ont été triées). Ces tonnages seront donc valorisés en 2020.

Les centres de tri

Valorisation « matière » avec nos repreneurs

Partie 4 – Suite et fin

	STRAZEELE <i>Janv à fév</i>	HARNES <i>Mars à déc</i>	RECUP'AIRE
  <p>TETRA (« briques alimentaires ») Sites de valorisation français ou européens majoritairement</p>	26 T	38 T	9 T
 <p>ALUMINUM Metaalhandel WERRENS situé à Balen (Belgique)</p>	0 T	12 T	0,7 T
 <p>GROS DE MAGASIN Site de valorisation : FSK basé à Neuss (Allemagne)</p>	<i>Non concerné</i>	57 T	15 T
   <p>AUTRES MATERIAUX VALORISABLES Pots et barquettes en plastique Verre, DEEE et ferraille Piles</p>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	14 T
 <p>SACHERIE (Housses et films en polyéthylène, sacs de collecte en plastique)</p>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>	8 T

Total expédié pour valorisation depuis Strazeele :
775 tonnes

Total expédié pour valorisation depuis Harnes :
2 630 tonnes

Total expédié pour valorisation depuis Aire-sur-la-Lys :
350 tonnes

Le traitement des Ordures Ménagères (OM)

La valorisation énergétique – Partie 1



Tonnages d'OM traités
(SMICTOM)

- 23 831 tonnes en 2019
- Baisse de 486 tonnes par rapport à 2018

Tonnages de refus traités
(SMICTOM)

- 1 020 tonnes en 2019
- Hausse de 104 tonnes par rapport à 2018

Métaux issus des
mâchefers (SMICTOM)*

- Acier : 387 tonnes traitées chez Arcelor Mittal
 - Aluminium : 61 tonnes traitées chez GDE
- Baisse de 30% par rapport à 2018, en raison d'une amélioration de la qualité du gisement des DIB entrants*

Capacité annuelle de
traitement

- Arrêté préfectoral complémentaire en date du 4 avril 2018
- Autorisation pour 100 000 tonnes par an (à compter de 2018)
- Autres collectivités adhérentes : SIROM Flandre Nord et SMLA

Performance
énergétique

- 71,2% en 2019 (86,3% en 2018)
- Baisse due à plusieurs semaines sans production d'énergie : la turbine a dû être arrêtée lors des essais de démarrage du vaporisateur, qui permet la production d'énergie pour la papèterie située à proximité.*

* Mâchefers = résidus solides de combustion

Le traitement des ordures ménagères

L'enfouissement (ou stockage) – Partie 2



CCFI - Ex - Houtland



Installation de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur l'écosite Baudalet à Blaringhem

Marché d'exploitation
Prestataire : BAUDELET
ENVIRONNEMENT

(Echéance : 6 mai 2020 avec possibilité d'une reconduction de 3 ans)



Tonnages d'OM traités (SMICTOM)

- 1 800 tonnes en 2019
- Baisse de 24 tonnes par rapport à 2018

Tonnages de refus traités (SMICTOM)

- 42 tonnes en 2019
- Baisse de 0,5 tonne par rapport à 2018

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral du 06 novembre 2012
- Autorisation pour 510 000 tonnes par an
- Durée prévisionnelle : 27 ans
- Valorisation des biogaz et des lixiviats

Le traitement des végétaux

Plateforme de compostage



SMICTOM des Flandres

**Plateforme de compostage
sur l'écosite Baudalet à Blaringhem**



Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°2 : VEGETAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

Sous-traitant : ASTRADDEC pour les prestations de broyage et de transport depuis les plateformes végétaux de Strazeele et d'Ebblinghem (déchèterie)

(Prochaine échéance : 30 sept. 2020, avec possibilité d'une reconduction de 1 an)



Gisement de végétaux concernés

- Végétaux collectés en porte à porte à Hazebrouck et Bailleul
- Végétaux issus des bennes d'apport volontaire déposés dans les communes (hors CCFL)
- Végétaux issus des déchèteries de l'ensemble du territoire

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux collectés en porte à porte à Bailleul et Hazebrouck : passage par la plateforme de Strazeele
- Pour les végétaux issus des déchèteries : apport direct à l'écosite de Blaringhem (excepté à Hazebrouck, voir p. 45)
- Pour les végétaux des bennes d'apport volontaire : apport direct à Blaringhem ou passage par les plateformes végétaux de Strazeele ou d'Ebblinghem, selon la distance

Tonnages de végétaux traités

- 11 287 tonnes en 2019
- Baisse de 1 449 tonnes par rapport à 2018

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral du 06 novembre 2012
- Plateforme : autorisation pour 165 t/jour ou 60 325 t/an
- Affinage du compost par criblage : 150 kW - 500 t/jour

Le traitement des végétaux

Unité de méthanisation



Hazebrouck



Unité de méthanisation Agri Méthazebrouck située à Hazebrouck

Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°2 : VEGETAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

(sous-traitant : Agri Methazebrouck,
30 sept. 2020, avec possibilité d'une
reconductions de 1 an)



Gisement de végétaux concernés

- Végétaux issus de la déchèterie d'Hazebrouck et détournés de l'exutoire de BAUDELET
- Végétaux issus du service Espaces Verts de la commune d'Hazebrouck

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux issus des déchèteries : transport effectué par la société BAUDELET
- Pour les végétaux de la commune : apport direct par les services de la ville d'Hazebrouck

Tonnages de végétaux traités

- 942,5 tonnes issus de la déchèterie d'Hazebrouck en 2019
- 43,46 tonnes issus du service Espaces Verts de la commune d'Hazebrouck

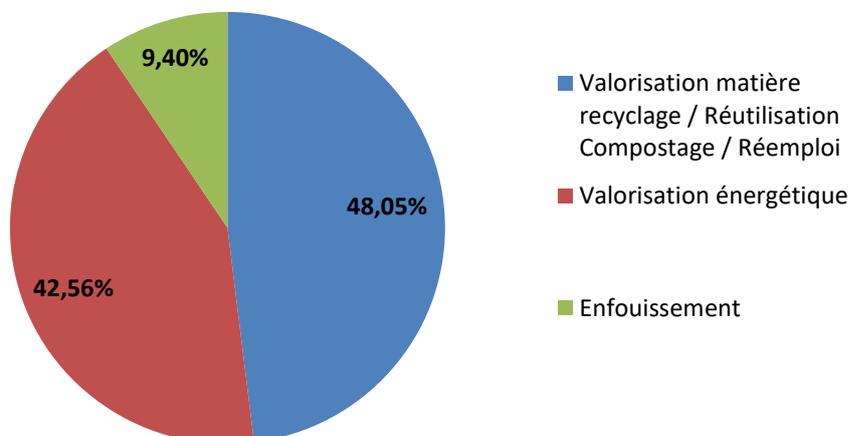
Autorisation d'exploitation

- Arrêté préfectoral du 9 décembre 2014

Taux global de valorisation des déchets

Déchets traités (par ordre alphabétique)	Valorisation matière recyclage / Réutilisation Compostage / Réemploi	Valorisation énergétique	Enfouissement	Remarques
Amiante			156,82	
Batteries	8,79			
Bois	1 087,20	1 087,20		50% valorisation matière 50% valorisation énergétique
DASRI		0,48		
DDS	10,66	236,93		acides, bases, filtres à huiles et aérosols valorisation matière, les autres DDS valorisation énergétique
Déchets recyclables	3 452,06			
D3E	904,20			
Encombrants	2 615,20	2 615,20		50% valorisation matière 50% valorisation énergétique
Ferraille	917,74			
Gravats	3 595,79		3 595,79	50% valorisation matière 50% enfouissement
Huile végétale	9,85			
Huile de vidange	57,30			
Lampe et néons	2,69			
Mobilier (DEA)	746,08	746,08	746,08	1/3 valorisation matière 1/3 valorisation énergétique 1/3 enfouissement
Ordures Ménagères		23 831,00	1 800,00	
Papiers cartons	1 077,81			
Piles	4,66			
Pneus	86,27			
Radiographies	0,33	0,33		50% valorisation matière 50% valorisation énergétique
Réemploi	4,95			
Textiles	700,00			
Végétaux	12 230,00			
Verre	4 685,00			
Total	32 196,58	28 517,22	6 298,69	67 012,49
Taux de valorisation	48,05%	42,56%	9,40%	TOTAL déchets traités

Taux de valorisation



Prévention des déchets

L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) de 2015 est une diminution de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020, par rapport à 2010.

Les déchets comptabilisés sont tous les déchets traités par le syndicat, tous flux confondus (ordures ménagères, déchets recyclables, végétaux, verre, textiles, déchets issus des déchèteries, encombrants) et tous types de collectes confondus (en porte à porte, en apport volontaire, sur rendez-vous).

En 2010, la quantité globale de déchets traités par le syndicat s'élevait à 66 507 tonnes, pour une population de 97 630 habitants, soit un ratio de **681 kg/hab.**

En 2018*, la quantité globale de déchets traités par le syndicat s'élevait à 69 550 tonnes, pour une population de 110 154 habitants, soit un ratio de **631 kg/hab.**

En 2019, cette quantité est de 68 465 tonnes, pour un territoire de 110 273 habitants, soit un ratio de **621 kg/hab.**



* Les données indiquées dans le rapport annuel 2018 sont ici corrigées, en raison de tonnages non comptabilisés (l'objectif de réduction de 10% n'était donc finalement pas atteint, contrairement à ce qui a été indiqué).

Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement

Déchèteries - Partie 1

(gérées en régie par le SMICTOM des Flandres)

Protection du sol et de l'environnement

- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents
- En cas de pollution accidentelle : utilisation d'absorbant pour neutraliser le déversement

Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec présence de séparateur à hydrocarbures sur chaque déchèterie
- Présence d'une fosse toutes eaux dans les déchèteries non reliées à l'assainissement collectif
- Vidange annuelle de ces équipements

Nuisances sonores

- Horaires d'ouverture des déchèteries et de rotation des bennes respectant le voisinage

Pollution de l'air

- Les seuls déchets susceptibles de produire des nuisances olfactives sont les déchets verts, par leur fermentation. Toutefois, les rotations de bennes sont réalisées de manière fréquente et régulière pour éviter toute génération d'odeur.

Sécurité

- Mise à disposition d'EPI (chaussures, vêtements de travail, gants...).
- Un marquage spécifique est effectué sur chacun des DEEE collectés en déchèterie afin de pouvoir les repérer en cas de vol. Les prestataires interviennent dans la mesure en dehors des heures d'ouverture pour ne pas croiser le flux de véhicules légers.
- Local de décontamination de l'amiante à Bailleul
- Alarme intrusion (Bailleul et Laventie uniquement)
- Système de détection incendie (Bailleul et Laventie uniquement)
- Trappes de désenfumage dans les locaux DDS (Bailleul et Laventie uniquement)

Gestion des risques

- Extincteurs à proximité des locaux de produits chimiques

Formation

- Formation de 2 nouveaux opérateurs pour la collecte de l'amiante.

Site de Strazeele (centre de tri et quai de transfert) – Partie 2

(exploité par Veolia Propreté Nord Normandie)

Protection du sol et de l'environnement

- Réalisation chaque année d'un exercice d'urgence "pollution accidentelle"
- Certification ISO 14001
- Pose de filets anti-envol sur les bennes de Journaux Revues Magazines
- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents, en complément d'un nettoyage mécanique programmé deux fois par semaine

Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Curage du bassin de rétention avant rejet en milieu naturel chaque année

Nuisances sonores

- Les avertisseurs des véhicules ne sont utilisés que pour la marche arrière ou un incident, et la sirène du centre de tri que pour prévenir un accident grave.
- Des bouchons d'oreilles sont distribués aux agents de la chaîne de tri

Pollution de l'air

- Les fosses d'ordures ménagères au quai de transfert sont en grande partie fermées et ne génèrent aucune émission nocive dans l'air pour l'environnement avoisinant
- L'ensemble des véhicules de collecte est bridé à 80 km/h et 100 % des conducteurs sont formés à l'éco-conduite.

Sécurité

- A la prise de poste, les opérateurs vérifient le bon fonctionnement des arrêts d'urgence et organes de sécurité de la chaîne de tri et de leur véhicule de collecte.
- Causeries "sécurité" avec le personnel (collecte et tri)

Gestion des risques

- Présence de Réseaux d'Incendie Armés (RIA), extincteurs, Equipements de Protection Individuelle (EPI), appareils équipés d'arrêt d'urgence dans le centre de tri.
- Une maintenance régulière est effectuée sur ces équipements.

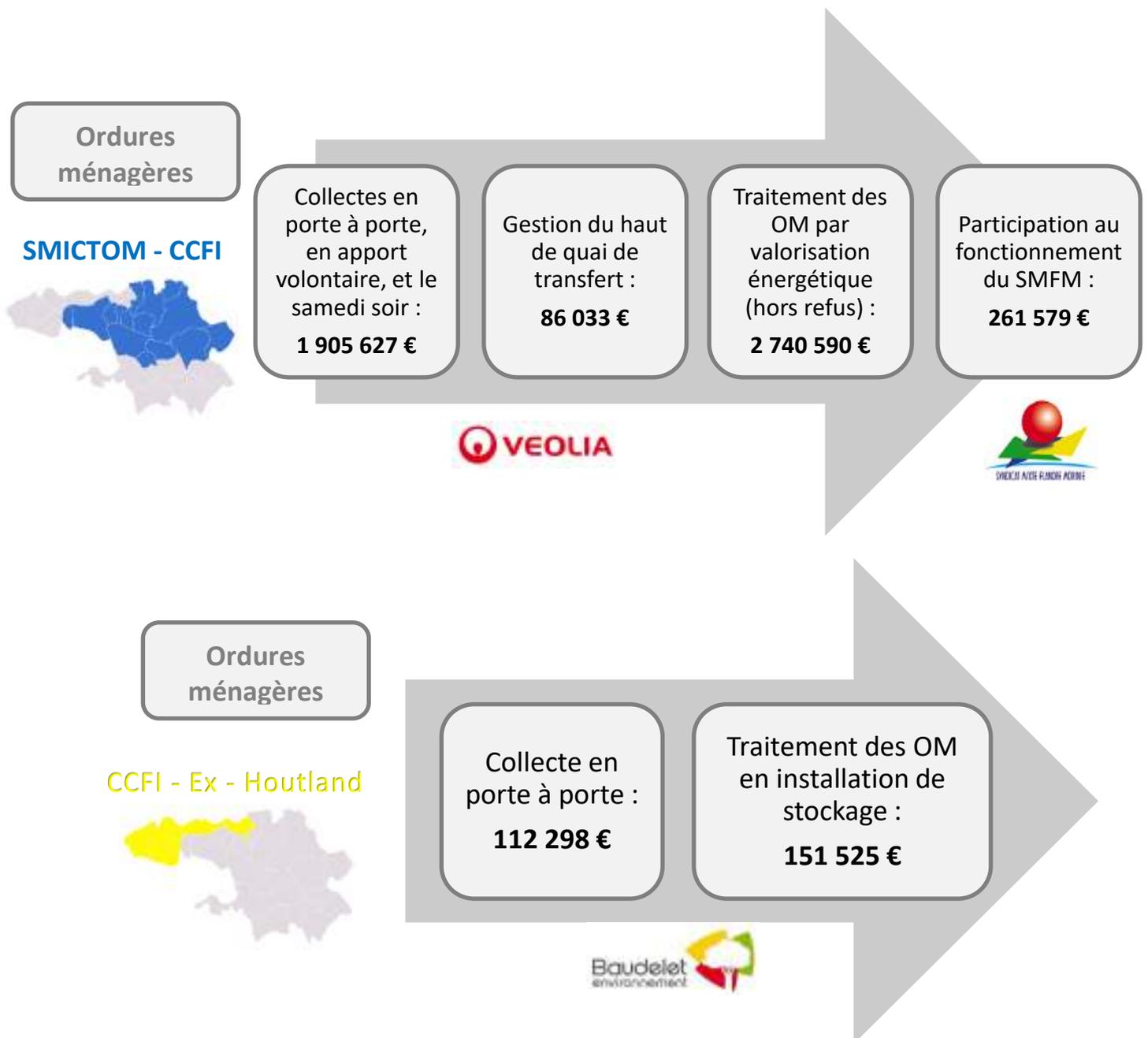
Formation

- Formation sécurité pour l'ensemble des managers
- Formation incendie, moyens de secours, sauveteur et secouriste au travail, gestes et postures, permis de feu...

INDICATEURS FINANCIERS

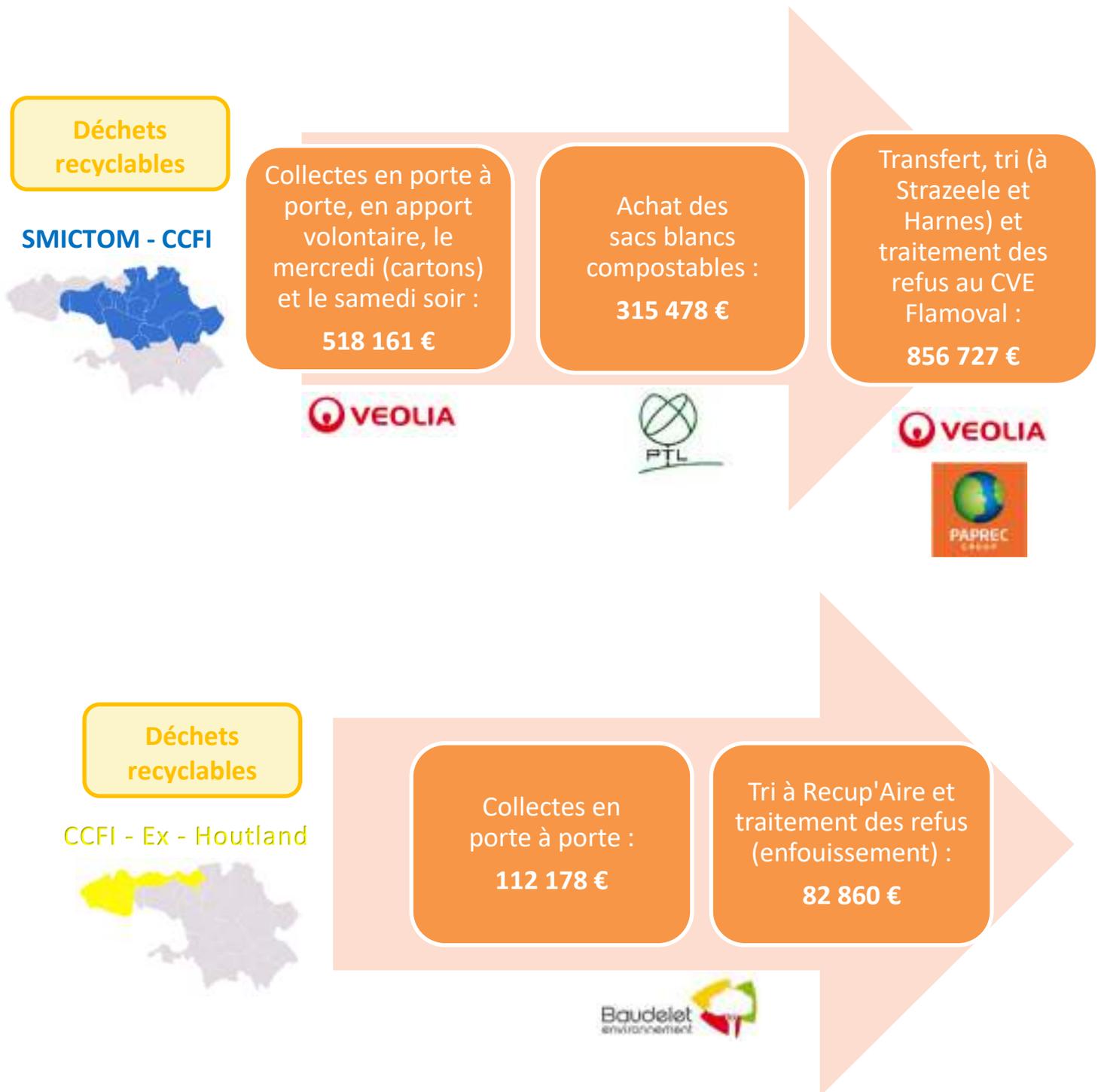
Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires Partie 1

Les montants sont exprimés en € HT.



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires Partie 2

Les montants sont exprimés en € HT.



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires Partie 3

Les montants sont exprimés en € HT.

**Verre en
porte à porte**

CCFI - Ex - Houtland



Collecte mensuelle
en porte à porte :

53 515 €



**Verre en apport
volontaire**

SMICTOM des Flandres



Collecte en apport
volontaire :

166 675 €

Lavage et maintenance
des colonnes à verre :

18 757 €



Montants annuels des principales prestations rémunérées à des prestataires Partie 4

Les montants sont exprimés en € HT.

Déchèteries

SMICTOM des Flandres



Transfert et traitement de
l'ensemble des déchets :

1 569 661 €



Les différentes sources de financement

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la CCFI fixe le taux pour chaque commune membre qui adhère au SMICTOM des Flandres.

La CCFL équilibre ses dépenses par la Redevance Incitative.

Le financement du service est assuré grâce aux sources suivantes :

Contributions des collectivités au coût de service

CCFI : 8 490 000 €
CCFL : 1 745 000 €
+ 307 000 € par rapport à 2018

Soutiens des éco-organismes (cf. détails page suivante)

1 432 362 €
- 95 113 € par rapport à 2018*

Rachat de matériaux

Matériaux issus des déchèteries (batteries, ferrailles, huiles alimentaires, papiers cartons)

713 413 €

Matériaux issus des centres de tri (plastiques, alu, acier, cartons, JRM, tetra, gros de magasins)

- 165 806 € par rapport à 2018

Composteurs

2 295 €
+ 11 composteurs par rapport à 2018
+ 420 € par rapport à 2018

Vente en régie

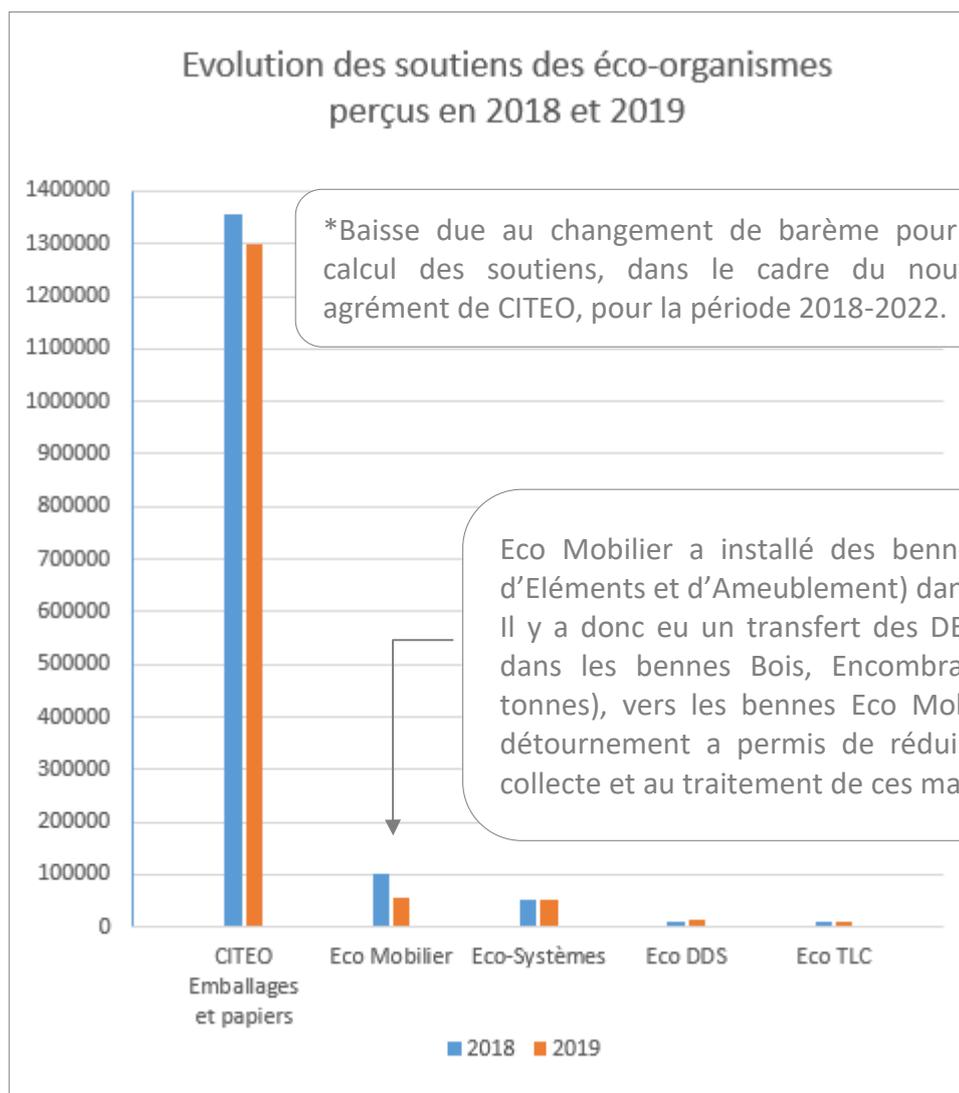
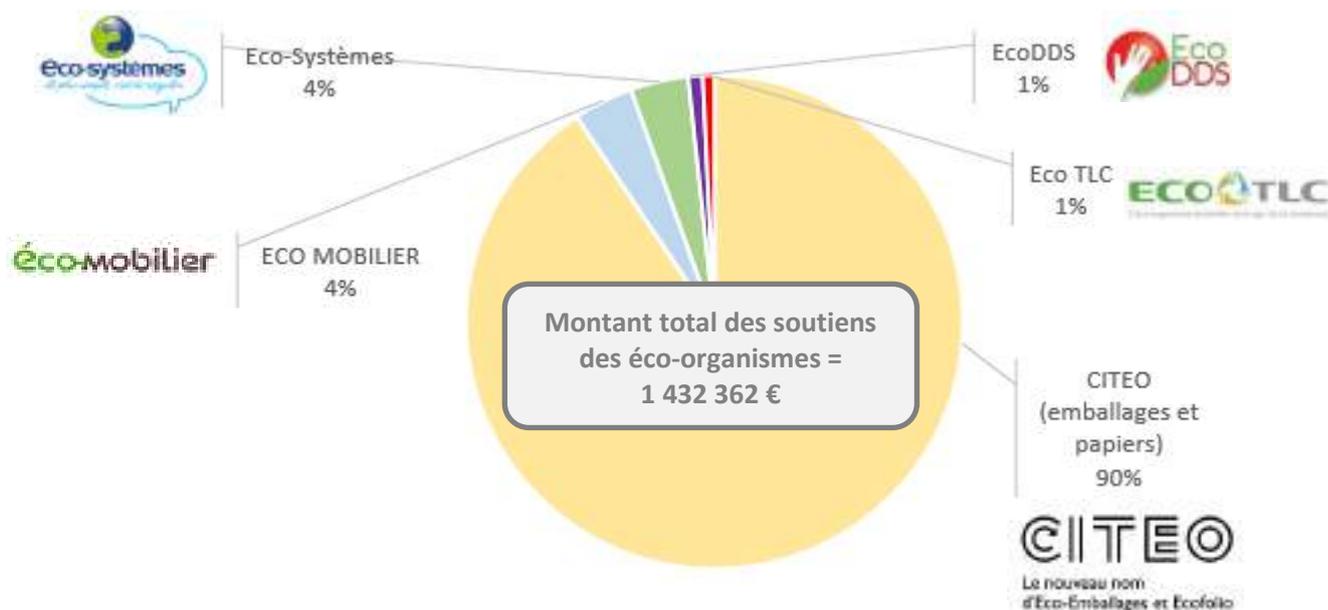
Sacs végétaux

12 560 € à Hazebrouck
7 740 € à Bailleul
- 46 200 sacs par rapport à 2018
- 9 240 € par rapport à 2018

Sacs amiante

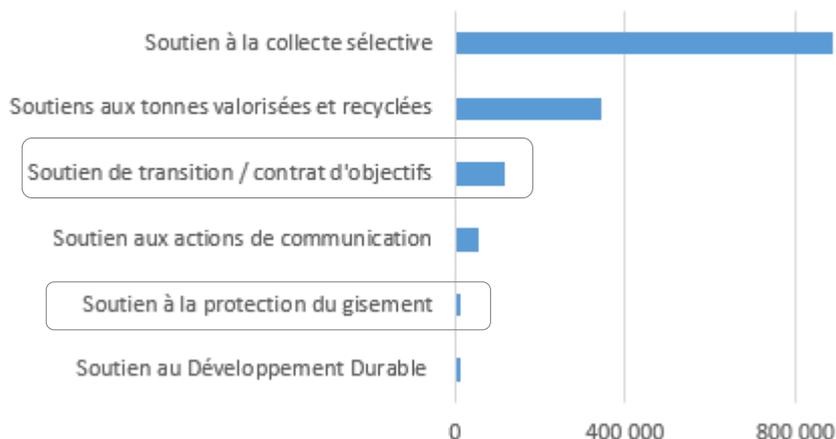
5 910 €
+ 249 sacs par rapport à 2018
+ 2 490 € par rapport à 2018

Soutiens des éco-organismes (perçus en 2019 au titre de l'année N-1)



Soutiens des éco-organismes (perçus en 2019 au titre de l'année N-1)

Aide des éco-organismes : Répartition par type de soutien



SOUTIEN DE TRANSITION ou CONTRAT D'OBJECTIFS :

nouveau soutien mis en place par Citeo pour la période 2018-2022 : le syndicat doit se fixer chaque année des objectifs à atteindre sur 3 critères, et obtient le tiers des soutiens pour chaque critère dont les engagements fixés sont respectés. Les 3 critères sont : performance de recyclage, mise en place de l'extension des consignes de tri, amélioration des coûts et de la performance technico-économique.

Soutien accordé par



SOUTIEN A LA PROTECTION DU GISEMENT :

Il s'agit du soutien d'Eco Systèmes pour aider les collectivités à lutter contre les vols en déchèteries.

Soutien accordé par



Coûts complets

Les coûts complets représentent le montant total des charges relatives à chacune des étapes techniques : collecte, transfert, tri, traitement...

Les données du territoire sont comparées à celles de l'ADEME dans son « *Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets – édition 2019* ».



En € HT / tonne

Coût complet en € HT/tonne

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

OMR
Ordures
ménagères
résiduelles

251 €
(moyenne)



194 € - 343 €
(percentiles)

Verre

92 €
(moyenne)



46 € - 124 €
(percentiles)

RSOM
hors verre
Recyclables secs
des ordures ménagères

467 €
(moyenne)



304 € - 627 €
(percentiles)

**Déchets des
déchèteries**

127 €
(moyenne)



94 € - 180 €
(percentiles)

CCFI - Ex - Houtland



147

Porte à porte :

261

606

/

SMICTOM - CCFI



CCFL

241

/

505

/

SMICTOM des Flandres



/

Apport
volontaire :

54

/

91,6



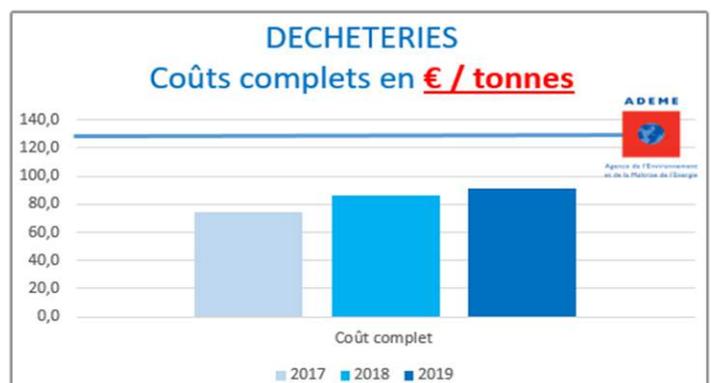
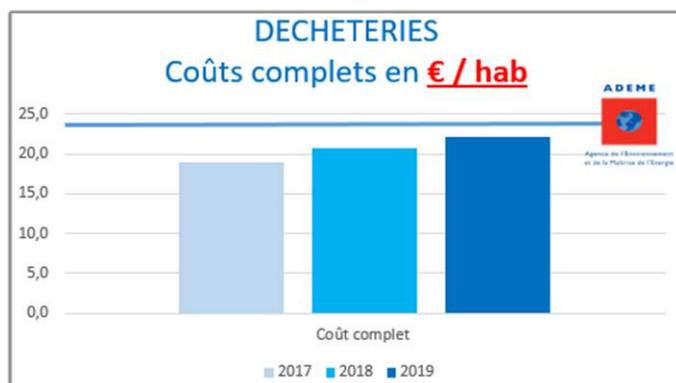
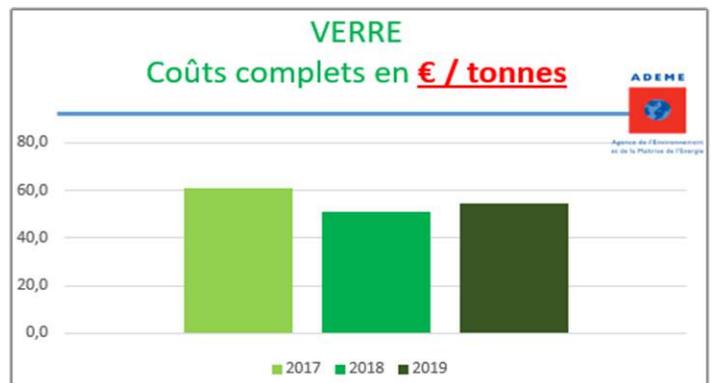
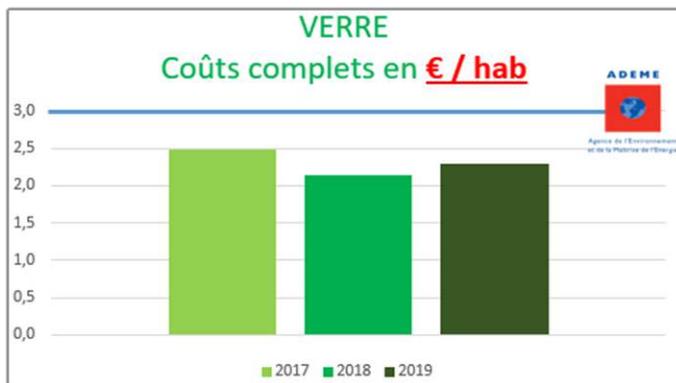
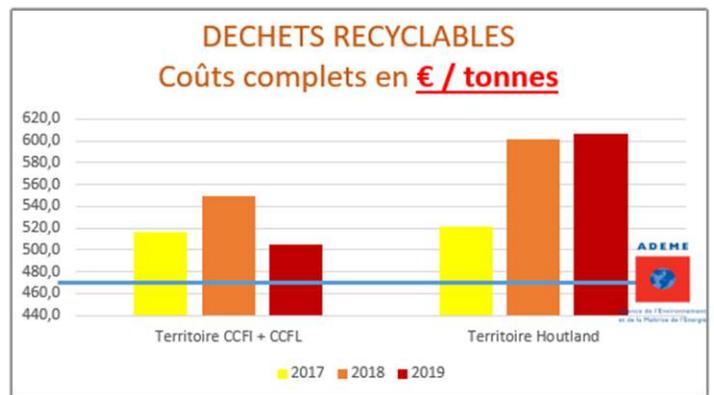
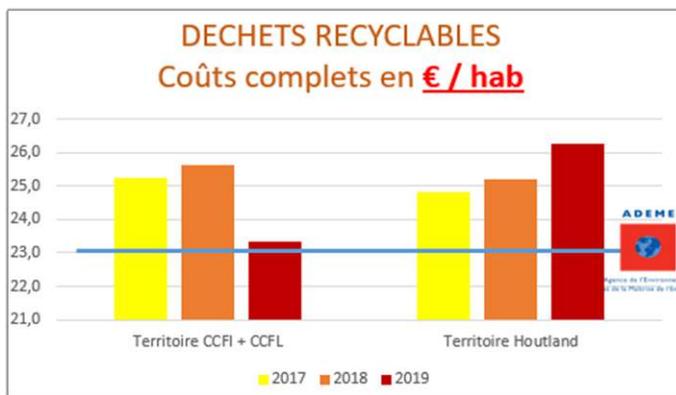
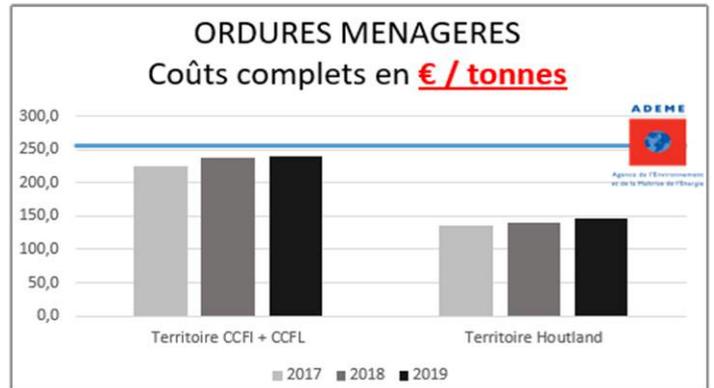
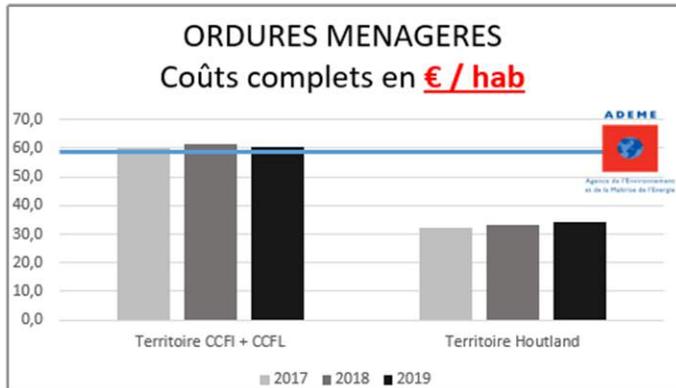
En € HT / habitant

Coût complet en € HT/habitant

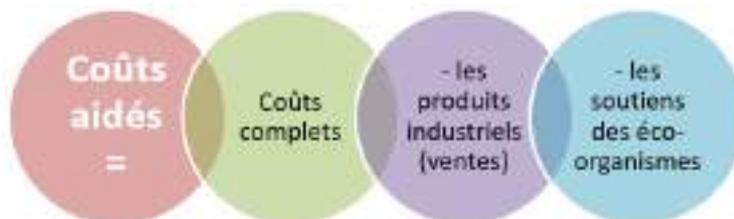
	OM	Verre	RSOM	Déchèteries
ADEME	59	3	23	24
Ex-Houtland	34	7	26	
CCFI + CCFL	61		23	
SMICTOM des Flandres		2		22

Coûts complets

Evolution sur 3 ans



Coûts aidés



En € HT / habitant

Coût aidé moyen en € HT/habitant

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



CCFI - Ex - Houtland



33

Porte à porte :
6,2

11,9

/

SMICTOM - CCFI



59,4

/

6,6

/

SMICTOM des Flandres



/

Apport volontaire :
0,7

/

20



En € HT / tonne

Coût aidé moyen en € HT/tonne

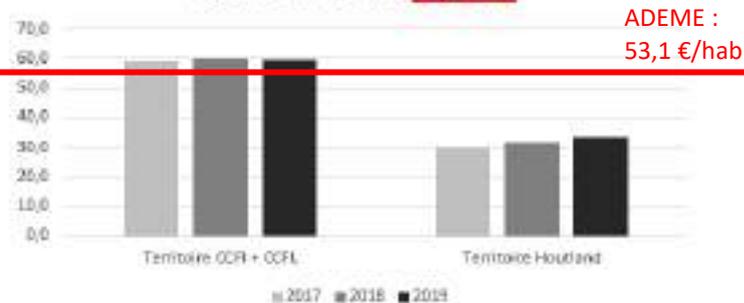
	OM	Verre	RSOM	Déchèteries
ADEME	229	56	202	112
Ex-Houtland	141	232	275	
CCFI + CCFL	235		118	
SMICTOM des Flandres		17		83

Coûts aidés

Evolution sur 3 ans

ORDURES MENAGERES

Coûts aidés en € / hab

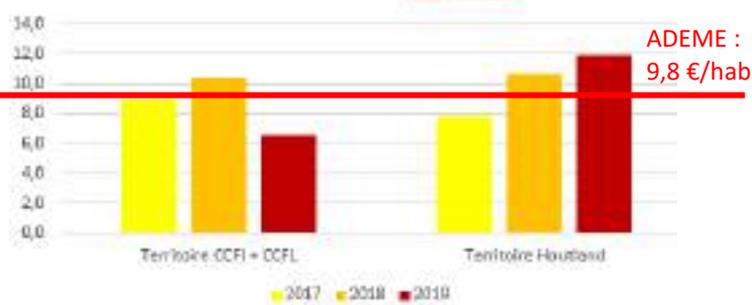


ORDURES MENAGERES :

Le stockage des ordures ménagères (territoire Ex-Houtland) est moins coûteux que la valorisation énergétique. (L'ADEME fait la même remarque dans son rapport de 2019).

DECHETS RECYCLABLES

Coûts aidés en € / hab



DECHETS RECYCLABLES

Une économie a été faite en externalisant le tri des déchets recyclables dans un centre de tri plus performant à Harnes (arrêt de la chaîne de tri de Strazeele depuis le 28 février 2019).

VERRE

Coûts aidés en € / hab



VERRE

Les campagnes de lavage des colonnes à verre sont réalisées tous les 2 ans (année blanche en 2018). Par ailleurs, le renouvellement du marché fin 2017 a permis une économie de 3 € par tonne collectée.

DECHETERIES

Coûts aidés en € / hab



DECHETERIES

Les amortissements liés aux réhabilitations des déchèteries de Bailleul et Laventie sont pris en compte dans ces coûts. De plus, certaines prestations comme le traitement de bois ou de l'amiante sont plus onéreux. Les soutiens diminuent également.

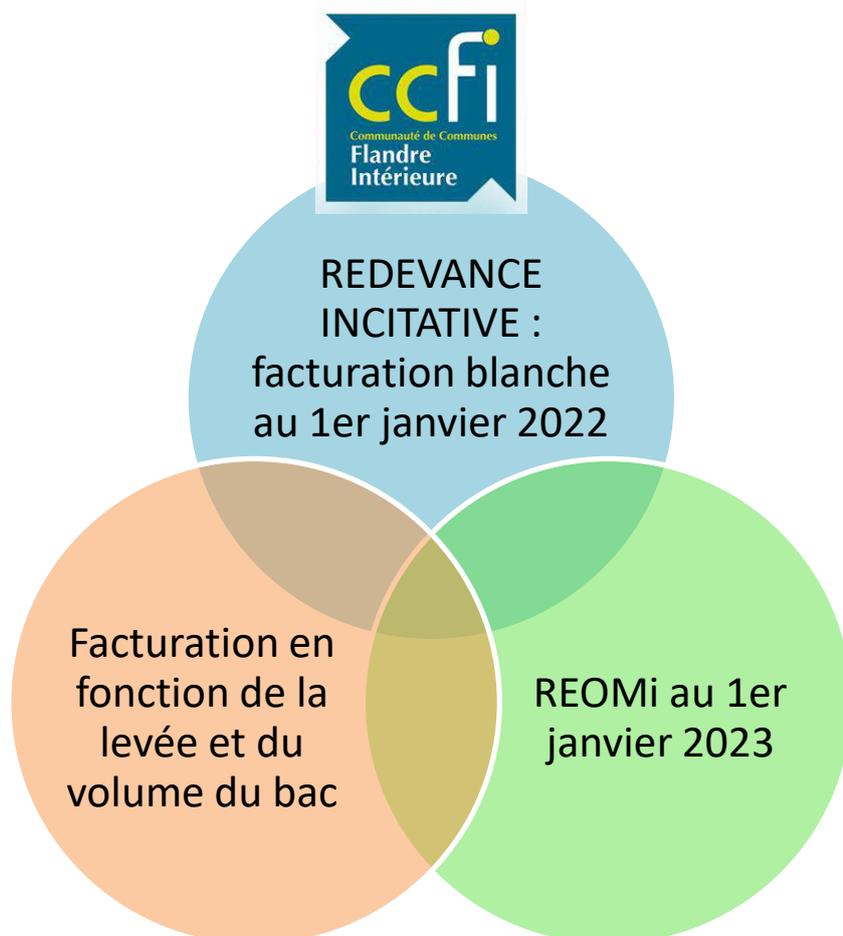
Redevance spéciale et tarification incitative

A ce jour, le syndicat n'a mis en place ni la redevance spéciale, ni la tarification incitative.

Une réflexion a déjà été menée concernant l'instauration de la redevance spéciale, mais une telle mise en place deviendrait caduque avec l'application d'une tarification incitative.

La CCFI envisage la mise en œuvre d'une tarification incitative avec une facturation variant en fonction du nombre de levée et du volume du bac.

En parallèle, une étude est actuellement menée par la CCFI concernant le projet d'harmonisation des deux syndicats voisins, le SMICTOM des Flandres et le SIROM.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCFI : Communauté de Communes Flandre Intérieure
CCFL : Communauté de Communes Flandre Lys
CCMFPL : Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys
CRMF : Communauté Rurale des Monts de Flandre
CS : Collecte Sélective (collecte des déchets et emballages ménagers recyclables)
CVE : Centre de Valorisation Energétique
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE (ou « D3E ») : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIB : Déchets Industriels Banals
EMB : emballages et déchets recyclables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FLAMOVAL : CVE situé à Arques, traitant les gisements d'OM du SMLA, du SMICTOM des Flandres et du SM SMIROM
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM : Journaux Revues Magazines
OM : Ordures Ménagères
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte à Porte
PAV : Points d'Apport Volontaire (exemple : colonnes à verre)
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
SMICTOM des Flandres : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région des Flandres
SMLA : Syndicat Mixte Lys Audomarois
SMFM : Syndicat Mixte Flandres Morinie auquel le SMICTOM des Flandres adhère pour la valorisation énergétique des OM à Flamoval
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TETRA : matériau aussi appelé ELA (Emballages pour Liquide Alimentaire) – par exemple : les briques de lait ou de jus de fruits. Le tétra est récupéré au centre de tri pour être valorisé. Cependant, le fait que ce matériau soit constitué de plusieurs couches de matières différentes complique son recyclage. C'est pourquoi la reprise du tétra n'est à ce jour accompagnée d'aucune participation financière de la part des éco-organismes.
TLC : Textiles, Linge, Chaussures

ANNEXES

COMPTE ADMINISTRATIF 2019



ORGANIGRAMMES



LISTE DES MARCHES PUBLIES EN 2019



COMMUNICATION ET PEDAGOGIE



Pour aller plus loin...

REVUE DE PRESSE



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 12 286 857,04	G 12 486 729,13
	Section d'investissement	B 359 304,49	H 327 054,30
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 1 813 557,76
	Report en section d'investissement (001)	D	J 150 583,42
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 12 646 161,53	= G+H+I+J 14 777 924,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 10 943,04	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 10 943,04	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 12 286 857,04	= G+I+K 14 300 286,92
	Section d'investissement	= B+D+F 370 247,53	= H+J+L 477 637,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 12 657 104,57	= G+H+I+J+K+L 14 777 924,64

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 10 943,04	L
21	Immobilisations corporelles	9 994,00	
23	Immobilisations en cours	959,04	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	11 719 770,00	10 294 254,55	338 884,79		1 113 630,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 310 000,00	1 218 477,80			91 522,20
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 044 056,88	325 937,05			718 119,81
Total des dépenses de gestion courante		14 070 826,88	11 808 669,40	338 884,79	0,00	1 923 272,47
66	Charges financières	42 000,00	34 689,03	3 833,28		3 477,69
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	988,04			1 011,96
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		14 114 826,88	11 844 346,47	342 718,07	0,00	1 927 762,12
023 (2)	Virement à la section d'investissement	44 938,83				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	99 792,50	99 792,50			
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		144 731,13	99 792,50	0,00	0,00	44 938,83
TOTAL		14 259 557,79	11 944 138,97	342 718,07	0,00	1 972 700,75
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(1) 0,00				

RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 000,00	66 702,84			-31 702,84
70	Produits des services, domaine et vent	24 000,00	28 670,00			-4 670,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	11 596 000,00	11 586 100,28			9 899,72
75	Autres produits de gestion courante	800 000,00	585 333,25	16 155,24		-1 488,49
Total des recettes de gestion courante		12 255 000,00	12 266 805,17	16 155,24	0,00	-27 961,41
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	191 000,00	201 406,00	2 361,72		-12 767,72
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		12 446 000,00	12 468 212,17	18 516,96	0,00	-40 729,13
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 446 000,00	12 468 212,17	18 516,96	0,00	-40 729,13
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(1) 1 813 557,79				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DV 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DV 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)	67 726,00	12 203,50		75 522,48
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	67 562,55	37 217,54	9 984,00	20 361,21
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	146 796,00	116 135,04	359,04	29 701,92
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	302 084,55	165 556,13	10 943,04	125 585,38
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées	193 000,00	192 088,36		911,64
18	Compte de liaison : affectation (BA, régime)				
26	Participations et créances rat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 750,00	1 692,00		58,00
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	194 750,00	193 780,36	0,00	1 001,64
45	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	496 834,55	359 336,49	10 943,04	126 587,02
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		496 834,55	359 336,49	10 943,04	126 587,02
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (cf 136)				
16	Emprunts et dettes assimilées (cf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (cf 1060)	250 000,00	225 761,80		-25 761,80
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés				
136	Autres subs. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régime)				
26	Participations et créances rat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	251 500,00	227 261,80	0,00	-25 761,80
45	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	251 500,00	227 261,80	0,00	-25 761,80
001	Virement de la section de fonctionnement	44 938,63			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	99 792,50	99 792,50		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	144 731,13	99 792,50	0,00	44 938,63
TOTAL		346 231,13	327 054,30	0,00	15 176,83
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	190 563,42			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	 FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 603 139,34		10 603 139,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 218 477,80		1 218 477,80
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	325 837,05		325 837,05
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	38 522,31		38 522,31
67	Charges exceptionnelles	988,04		988,04
68	Dotations provisions semi-budgétaires		99 792,50	99 792,50
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		12 187 064,54	99 792,50	12 286 857,04
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	 INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
75	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	192 088,36		192 088,36
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (6)			
	Total des opérations d'équipement			
79	Différences sur réalisations d'immobilisations (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	12 203,55		12 203,55
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	37 217,54		37 217,54
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	116 135,04		116 135,04
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	1 660,00		1 660,00
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation (5)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		359 304,49		359 304,49
Pour information				
D 601 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A8)

(8) À servir annuellement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	86 702,84		86 702,84
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	28 670,00		28 670,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	11 586 100,28		11 586 100,28
75	Autres produits de gestion courante	601 488,49		601 488,49
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	203 767,72		203 767,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	12 486 729,13		12 486 729,13
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 813 557,79
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	225 761,80		225 761,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (si 1068 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(6)		
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(6)		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	(6)		
22	Immobilisations reçues en affectation	(6) (9)		
23	Immobilisations en cours	(6)		
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	1 500,00		1 500,00
28	Amortissements des immobilisations		99 792,50	99 792,50
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	227 261,80	99 792,50	327 054,30
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			150 583,42



MR BADUTELE
Philippe
PRÉSIDENT DU
SMICTOM des Flandres



MME GRESSIER
Elisabeth
1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE DU
SMICTOM des Flandres
Finances et Gestion des contrats



MR DEMELCHE
Marc
2^{ème} VICE-PRÉSIDENT DU
SMICTOM des Flandres
Déchetteries



MME KOUR
Marie-Floëse
3^{ème} VICE-PRÉSIDENTE DU
SMICTOM des Flandres
Calculer de projets logiciels



MME BOULET
Elisabeth
5^{ème} VICE-PRÉSIDENTE DU
SMICTOM des Flandres
Communication Pédagogie



MR SMAL
Eric
Membre du Bureau
SMICTOM des Flandres



MR DEVOS
Joël
Membre du Bureau
SMICTOM des Flandres



MR LESAGE
David
Membre du Bureau
SMICTOM des Flandres

NATHALIE HEIMBERT
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
DU SMICTOM DES FLANDRES



ANTOINE GRESSEK
Agent Comptable



AUTHROY BERTELOOT
Responsable site Strassens



AGNES BILAU
Chargée de projets déchets



Laure Cheblan
Bacheliers Déchetteries



SYLVIE DEBERGER
Ambassadrice du tri

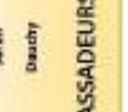
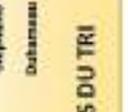
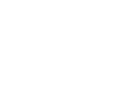


**AGENTS TECHNIQUES
POLYVALENTS**

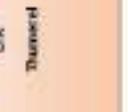
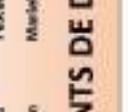
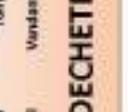
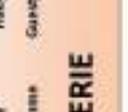
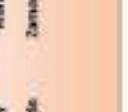
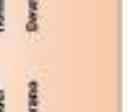
	Michaël
	Jean-Louis
	Vendeconsteels
	Braine



AMBASSEADEURS DU TRI

	Yohane
	Outonyck
	Sarah
	Dauchy
	Stjepan
	Dubamasa

AGENTS DE DECHETERIE

	Mathieu
	Erik
	Dierck
	Myriam
	Caroline
	Olivier
	Jérémie
	Pascal
	Tony
	Franky
	Manuel
	Haniela
	David
	Franck
	Rodrigue
	Bafly
	Thimard
	Gaudier
	Thomas
	Vauvau
	Marie
	Veronique
	Gaudin
	Zamparo
	Doreen
	Malot
	Carton
	Berthe



SMICTOM des Flandres

Liste des marchés conclus en 2019

Décret n° 2018-360 du 25 mars 2018 relatif aux marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE MOINS DE 25 000 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Démontage du pupitre de la salle de commande du quai de transfert situé à Strazeelle	23/05/2019	GADELEC	59190

MARCHES DE 25 000 A 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Démantèlement du centre de tri de Strazeelle	17/06/2019	STI DECONSTRUCTION	59190

MARCHES DE 90 000 A 5 547 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES SUPERIEURS A 5 548 000 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

MARCHES DE MOINS DE 25 000 EUROS HT

Sans objet

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Collecte et traitement des DDS issus des déchèteries (en l'absence d'agrément Eco DDS)	17/01/2019	BAUDELET ENVIRONNEMENT	59173
Contrat pour les mesures de bruit réglementaires en déchèteries de Nèppe et Ebbilinghem	05/03/2019	BUREAU VERITAS	59650
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité concernant l'extension de la déchèterie d'Hazebrouck	21/03/2019	CHD CONSULTANT	59590
Contrat pour la création et l'hébergement d'un espace privé de dématérialisation des marchés publics du syndicat sur la plateforme "Marchés Sécurisés"	25/03/2019	SAS ATLINE SERVICES	75016
Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé pour le démantèlement du centre de tri de Strazeelle	04/04/2019	APAVE	59700
Convention d'assistance juridique permanente	04/04/2019	CABINET MLD AVOCATS	69100
Contrat pour le contrôle périodique ICPE obligatoire en déchèterie d'Ebbilinghem	02/05/2019	SOCOTEC	59810
Acquisition d'un progiciel de gestion du temps	01/07/2019	SGI	59650
Maintenance préventive et curative des alarmes anti-intrusion et incendie des déchèteries de Bailleul et Laventie	19/07/2019	AUVIREL GROUPE IVT SECURITY	76480
Location de fontaine à eau	08/08/2019	CANLER	59270
Contrat de vérification et de maintenance annuelle des équipements liés à l'incendie et au désenfumage	12/09/2019	LST LEBOULANGER	59190
Accord-cadre de distribution de documents pour deux campagnes de communication dans le cadre du projet d'extension des consignes de tri	13/09/2019	LA POSTE	75015
Location et maintenance d'un copieur	26/11/2019	RICOH	94150
Réalisation d'un permis modificatif n°2 pour le déplacement du bassin de rétention des eaux pluviales de la déchèterie de Bailleul (recours de Mme VERHEE contre la Ville de Bailleul)	02/12/2019	IRH INGENIEUR CONSEIL et ASTELLE ARCHITECTURE	62490 et 80200
Fourniture de 8 colonnes à verre	30/12/2019	PLASTUP	62620

MARCHES DE 25 000 A 89 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE 90 000 A 220 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Marché de collecte des papiers cartons issus des déchèteries	02/08/2019	BAUDELET ENVIRONNEMENT	59173

MARCHES SUPERIEURS A 221 000 EUROS HT

Sans objet

ANNEXE « POUR ALLER PLUS LOIN »

Déménagement des bureaux administratifs

Depuis le 15 avril 2015, les bureaux administratifs du SMICTOM des Flandres, sont situés au 1^{er} étage du Centre Directionnel, 41, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Hazebrouck.

Ces bureaux devenant trop exigus pour l'ensemble du service administratif, et d'autres locaux se libérant dans le même immeuble à l'étage supérieur, un bail de location a été signé le 10 mai 2019 entre le SMICTOM des Flandres et la SCP BLONDE pour la location de locaux à usage de bureaux, d'une superficie de 190 m² environ, situés au 2^{ème} étage. Ceux-ci sont occupés depuis le 1^{er} avril 2019.

Dépôts sauvages et sensibilisation

9 constats de dépôts sauvages supérieurs à 100€ dont 5 dépôts importants

5 médiations internes

4 dépôts sauvages importants de pneus non identifiés ont été ramassés



Recrutement et départs:



Laura CHABILAN
Recrutée le
17 mars 2019



Kévin RICHARD
Agent de
Déchèterie
Mutation au
Département du
Nord octobre
2019



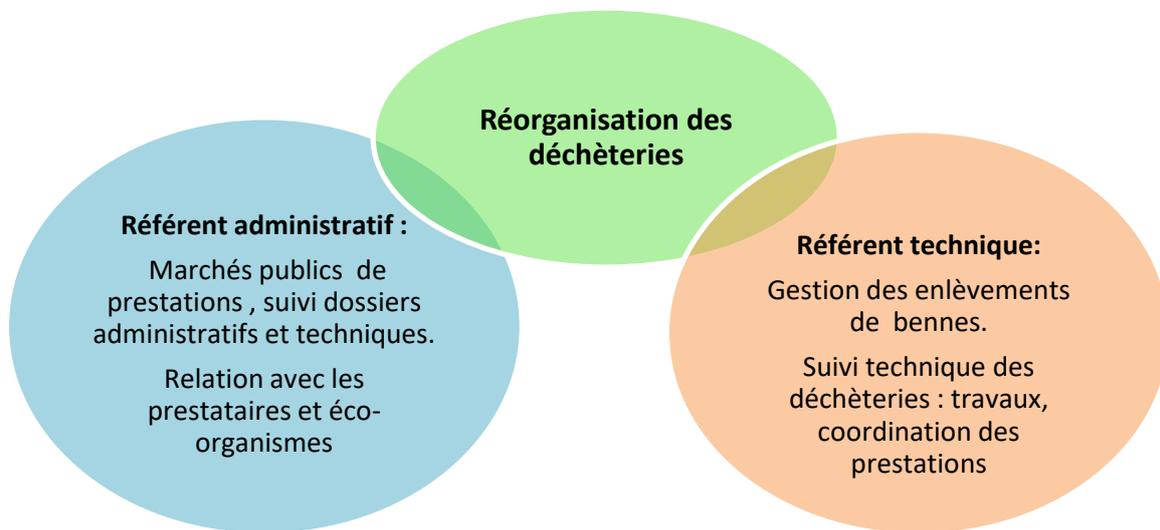
Guy MARTEL
Agent technique
polyvalent a
bénéficié de sa
retraite.

Nouvelle fonction et réorganisation interne du personnel:



**Anthony
BERTELOOT**
Responsable site
de Strazeele
1er avril 2019

Coordination des
prestataires sur site
Contrôle des
prestations et de
gestion des
tonnages
entrants/sortants.



Laura CHABILAN
 Référent Administratif déchèteries
 1er avril 2019

Thomas WAEGEMACKER
 Référent technique déchèteries
 1er avril 2019

PLPDMA (Plan Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés) :

Une Commission Projets Innovants a eu lieu le 7 janvier 2019, qui a permis de choisir définitivement les actions qui figureront dans le programme d'actions 2019-2024 (Actions proposées lors des ateliers de concertation et validées par le Bureau du SMICTOM des Flandres en 2018).

Le PLPDMA a pu ainsi être rédigé et soumis à l'avis de l'ADEME et de la CCES, le 14 janvier 2019, puis à la consultation du public durant une période de 21 jours, soit du 21 janvier 2019 au 11 février 2019.

Pour atteindre l'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2024, le programme de prévention se décline en six axes thématiques et seize actions.

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) a délégué l'élaboration de son PLPDMA au SMICTOM des Flandres, afin que le programme d'actions soit commun sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le PLPDMA a été validé en Conseil Communautaire de la CCFL le 28 mars 2019.

Le Comité Syndical du 25 Février 2019 a validé et adopté le document qui a été transmis à Monsieur le Préfet et à l'ADEME pour information officielle.

	Lancement actions	Lancement actions		Lancement actions		
	Priorité 1	Priorité 2		Priorité 3		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Promouvoir la mise en place d'éco gestes au sein des services du SMICTOM des Flandres et de ses communes adhérentes						
Assurer la prévention des déchets durant les évènements communaux						
Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Promouvoir le don alimentaire "anti-gaspi" auprès des habitants, des commerçants et des restaurateurs du territoire						
Poursuivre la promotion du compostage domestique						
Promouvoir l'acquisition de poules composteuses						
Réduire les biodéchets des gros producteurs						
Réduire les déchets dans les écoles						
Sensibiliser les élèves au compostage par l'installation de lombricomposteur						
Opération « Clean up Day »						
Elargir le plan d'action de distribution du Stop Pub						
Promouvoir les couches réutilisables						
Réduction des textiles sanitaires dans les EHPAD	Fin 2019					
Sensibiliser le grand public à l'éco consommation dans le secteur de la grande distribution						
Opération « J'amène mes contenants ! »						
Communiquer et informer les citoyens sur les différentes solutions pour réduire leurs déchets et valoriser les initiatives de prévention existantes						

Mise en œuvre des actions PLPDMA (actions réalisées)

En 2019, certaines actions du PLPDMA ont été mises en œuvre telles que :

J'amène mes contenants

Les services du SMICTOM des Flandres ont créé un macaron informatif à l'usage des commerçants invitant les consommateurs à se munir de leurs propres contenants pour faire leurs achats.

Vingt-deux commerçants du territoire ont signé une charte d'engagement avec le SMICTOM des Flandres afin d'apposer le macaron sur leur vitrine et d'accepter les contenants des consommateurs.

Couches réutilisables

Deux familles du territoire (Bailleul et Hazebrouck) se sont portées volontaires pour tester les couches lavables. Afin de réaliser cette action, le SMICTOM des Flandres a proposé à ces deux familles de financer la location de couches réutilisables pour une durée de 6 mois chacune. En échange de cette proposition, les familles se sont engagées à transmettre au SMICTOM des Flandres, un bilan de leur expérience.

Le contrat de location de couches réutilisables a été réalisé en partenariat avec la société ETHICS de Lomme, représentée par Madame Perrine DEREUX.

En 2019, La CCFL (Communauté de Communes Flandre Lys) a doté 22 familles volontaires de kits de couches lavables.

Frigo solidaire

Plusieurs contacts ont été pris avec des commerçants du territoire pour mettre en place un frigo solidaire devant leur commerce, ceci dans une démarche solidaire de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire. A ce jour, ces contacts n'ont pas abouti.

Eco-gestes

Une fontaine à eau a été installée dans les bureaux du SMICTOM des Flandres afin d'éviter la consommation de bouteilles d'eau.

Achat de carafes d'eau pour les réunions et les comités syndicaux.

Stop Pub

Des autocollants Stop Pub ont été distribués dans les différentes collectivités par les Ambassadeurs du tri pour diffusion à la population.

Operation World Clean Up Day, Haut-De France Propre, Troc des plants

World Clean-Up Day

Participation et sensibilisation des Ambassadeurs du tri lors de manifestations dans le cadre de l'opération World Clean Up Day

Hauts-de-France Propres

Du 22 au 24 mars 2019, s'est déroulée l'opération « Hauts-De-France Propres », rendez-vous annuel éco-citoyen qui consiste à nettoyer les abords des cours d'eau et des routes. En 2019, cette opération a été relayée sur le territoire par la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI).

Dans le cadre de cet événement, le SMICTOM des Flandres a autorisé, à titre exceptionnel, les services municipaux des communes participantes à l'opération à se rendre en déchèterie et sur le site de Strazeele (centre de tri et quai de transfert) pour y apporter les déchets ramassés et triés.

Troc des Plants

Les Ambassadeurs du tri ont participé à deux actions Troc des Plants à Nieppe et à Estaires afin de promouvoir le compostage domestique.

La mise en œuvre du PLPDMA fera l'objet d'un bilan annuel dans lequel sera évalué l'impact des mesures mises en place sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites. Ce bilan sera soumis à l'avis de la CCES puis présenté au Comité Syndical avant d'être mis à la disposition du public.

Formations proposées aux agents du SMICTOM

Hygiène & Sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Formation préalable obligatoire de conseiller de prévention (5 jours - 1 agent)• "Initiation sécurité incendie" (théorique/pratique) (1/2 journée -23 agents)
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none">• Formation "Animations scolaires autour de la prévention des déchets" (2 jours - 3 agents)• Formation "Fondamentaux du métier d'Ambassadeur autour de la prévention des déchets" (2 jours -2 agents)
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none">• Formation du logiciel ressources humaines Tangara (2 jours - 2 agents)• Formation "la maîtrise de droits à congés maladie"(2 jours -1 agent)• Formation "L'entretien professionnel, acte de management" (2 jours - 1 agent)
Amiante	<ul style="list-style-type: none">• Formation "Opérateur de chantier sous-section 4" (2 jours - 1 agent)

Communication

Autocollant « J'amène mes contenants »



Réalisation un autocollant à destination des commerçants volontaires à l'action « J'amène mes contenants » (réalisé par Romane CORRION, chargée de projets, mission PLPDMA))

Stop Pub



Nouvel autocollant « Stop Pub » mis à la disposition dans les Mairies, Etablissements publics.

Extension Consignes de Tri

De nombreux supports ont été réalisés par la société En voiture Simone de Steenwerck, pour communiquer sur les nouvelles consignes de tri applicables au 1^{er} janvier 2020.



En octobre, création d'une affiche à destination des collectivités.

Flyer Mémo-Tri Junior :

Création d'un mémo-tri junior à destination des établissements scolaires lors des animations des ambassadeurs du tri.



Courriers concernant les extensions de consignes de tri, en octobre et décembre 2019, distribués toutes boîtes par Mediapost, en octobre et décembre 2019

L'extension des consignes de tri, c'est quoi ?

Recycler vos emballages devient plus simple !

À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020, dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans votre contenant à tri !

EN PRATIQUE ! Pour vous, le tri devient plus simple !

- 1 C'est un emballage ? Dépense-le dans votre sac jaune ou dans votre sac blanc.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Désormais, plus de doute : **TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES Papiers SE TRIENT !**

smictom.fr

ENVAHISSEZ-NOUS, TRIEZ PLUS !

Vous pouvez à compter à partir de maintenant contacter l'ambassadeur du tri de votre commune.

La famille du tri s'agrandit !

MESSAGE IMPORTANT SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS RECYCLABLES

smictom.fr



ATTENTION
 Ce message concerne la gestion de vos déchets

Bâche ECT



Création d'une bâche de dimension d' 1,80 m x 2.50 m sur les extensions de consignes de tri, bâche utilisée pour les évènements publics.

Roll-up ECT

Support destiné aux stands lors des animations et évènements publics



Acquisition de matériel pédagogique

Au cours de l'année 2019, quelques supports pédagogiques ont été acquis pour diversifier les animations proposées par les ambassadeurs du tri dans les écoles.

Ces jeux ont été aussi offerts aux élèves ayant participé aux concours organisés dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets).



Sensibilisation au tri sélectif

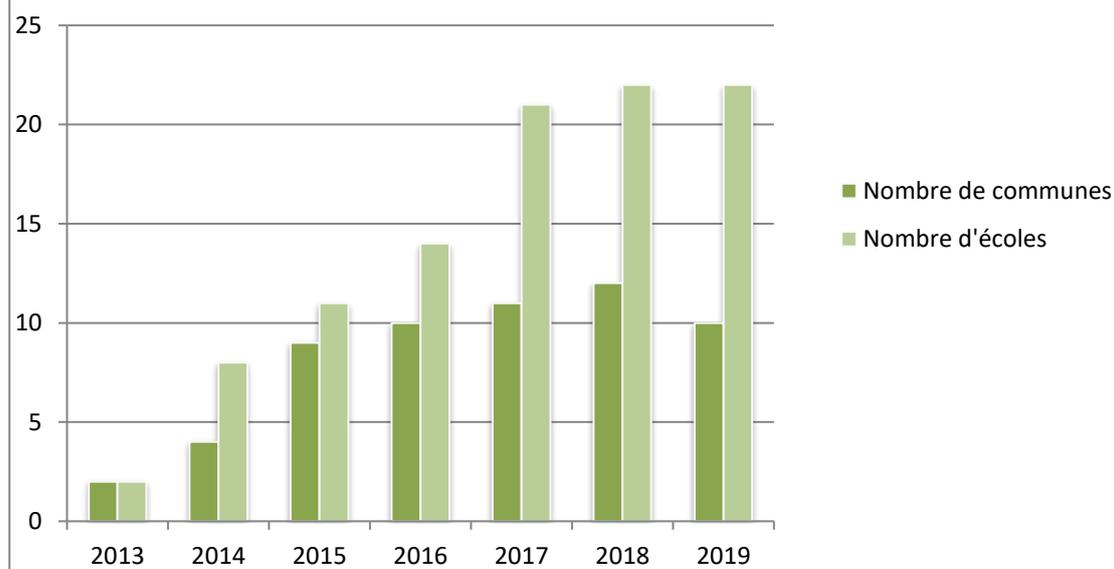
En 2019, 22 établissements scolaires ont bénéficié des animations proposées par le SMICTOM des Flandres, environ 1200 élèves ont été sensibilisés en 2019.

Lors de cette année 2019, 22 établissements scolaires sensibilisés comme en 2018, malgré une baisse du nombre de classes participantes.

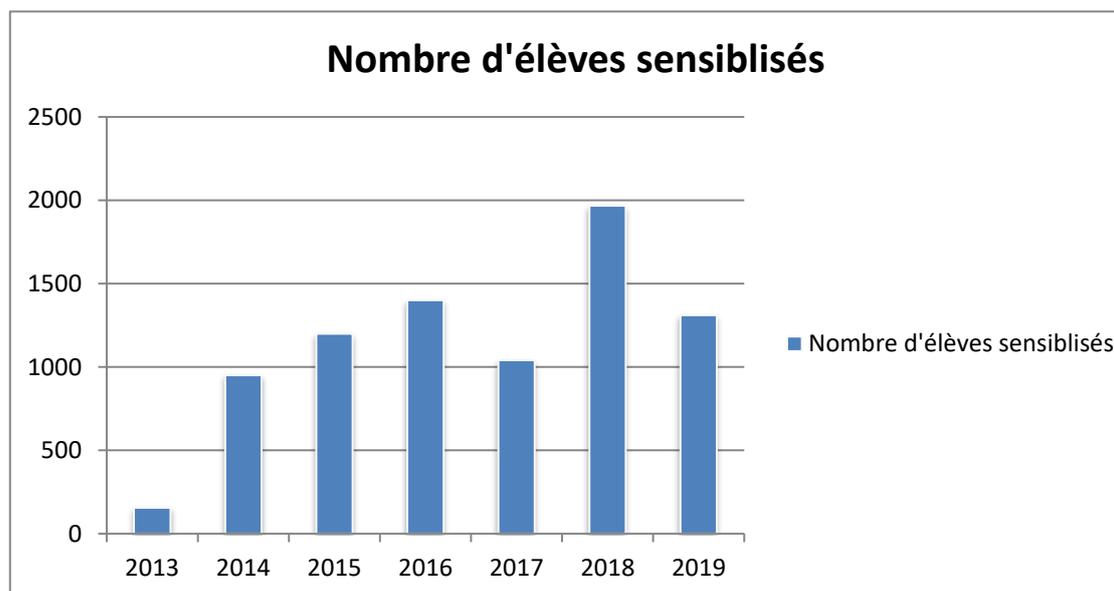
A noter que le nombre d'animations tout public a sensiblement augmenté par rapport à 2018 (24 animations en 2019, contre 16 animations en 2018).

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de communes	2	4	9	10	11	12	10
Nombre d'écoles	2	8	11	14	21	22	22
Nombre d'élèves sensibilisés	155	950	1200	1400	1040	2040	1226

Nombres d'écoles et de communes sensibilisées



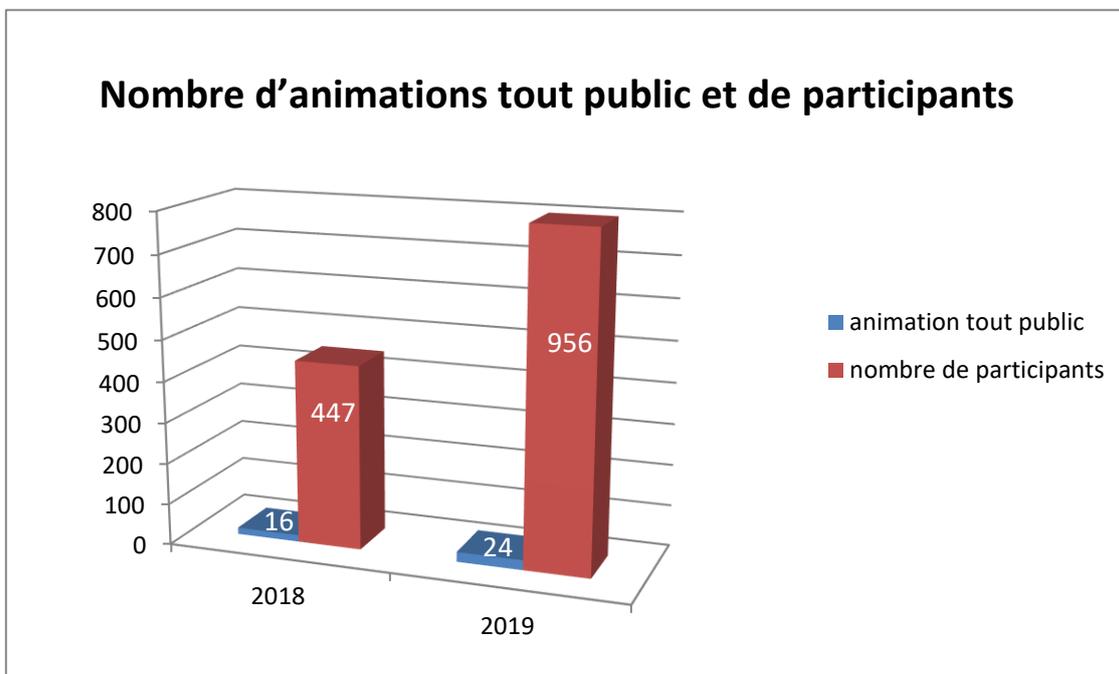
Nombre d'élèves sensibilisés



Actions à thème tout au long de l'année auprès :

- Du CCAS de Bailleul en partenariat avec les services civiques (5 établissements scolaires de Bailleul sensibilisés de Janvier à mai 2019)
- De jeunes volontaires du service civique (Unicité)
- De l'Association des Papillons Blancs
- Forum des Objectifs du Développement Durable à la Base du Parc de Morbecque
- Du CANM d'Hazebrouck
- Du Centre Hospitalier d'Hazebrouck
- Du Service National Unique à la Base du Parc de Morbecque
- Visite déchèterie d'Hazebrouck à destination de stagiaires AFPA d'Hazebrouck
- De l'Association Steenwerck en Short pour une course de Plogging
- Du Conservatoire Botanique de Bailleul...





SERD 2019 Conférences de Presse annonçant le salon

Le **vendredi 8 novembre 2019**, une conférence de presse s'est déroulée à l'école Saint Charles de Nieppe en présence de Madame TEMMERMAN, Elue de Nieppe, d'Elizabeth BOULET, Vice-Présidente en charge de la Pédagogie et de la Communication au SMICTOM, de Madame DEGOVE, Directrice de l'établissement et des enfants de l'école afin d'annoncer le programme et l'objectif du salon.



Le **mercredi 20 novembre 2019**, une seconde conférence de presse s'est déroulée à La Maison Pour Tous de La Gorgue, en présence de Monsieur Philippe MAHIEU, Maire de La Gorgue, de Monsieur Guillaume GALLI, référent jeunesse à La Maison Pour tous et des jeunes adolescents ayant participé au projet. Lors de cette conférence de presse, une pesée des bouchons en liège a été effectuée par les soins de Monsieur GALLI.



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD du 17 au 24 Novembre 2019)

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2019 et en amont du salon des déchets, le SMICTOM des Flandres a proposé trois concours auprès des établissements scolaires du territoire à destination des classes de maternelle à CM2.

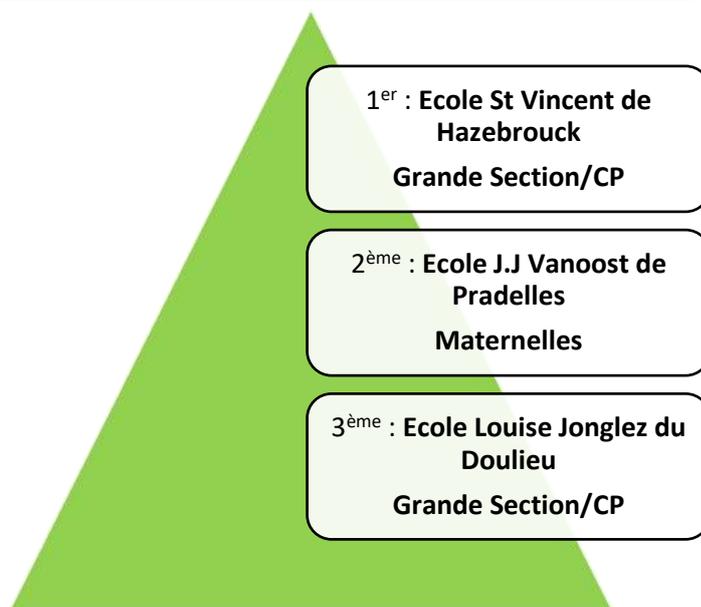
Ces concours ont été lancés à la fin de l'année scolaire 2018-2019, afin de permettre aux enseignants de mettre en place ce projet pédagogique dès la rentrée scolaire en septembre 2019.

Concours de création libre à base de pots de yaourts en lien avec la mise en place des extensions de consignes de tri au 1^{er} Janvier 2020.

Quinze classes de sept établissements scolaires ont participé au concours, soit 372 élèves inscrits.

Ecole Saint Vincent (Hazebrouck)
Ecole Saint Martin (La Gorgue)
Ecole Jeanne d'Arc (Laventie)
Ecole Louise Jonglez (Le Doulieu)
Ecole Saint Charles (Nieppe)
Ecole J.J.Vanoost (Pradelles)
Ecole Pierre Sion (Staple)

Les trois lauréats du concours de réalisation en pots de yaourt sont :



Une sortie pédagogique est offerte par le SMICTOM des Flandres au premier lauréat, les suivants ont reçu des livres et jeux sur le thème de l'environnement.



1^{er} prix



2^{ème} prix



3^{ème} prix

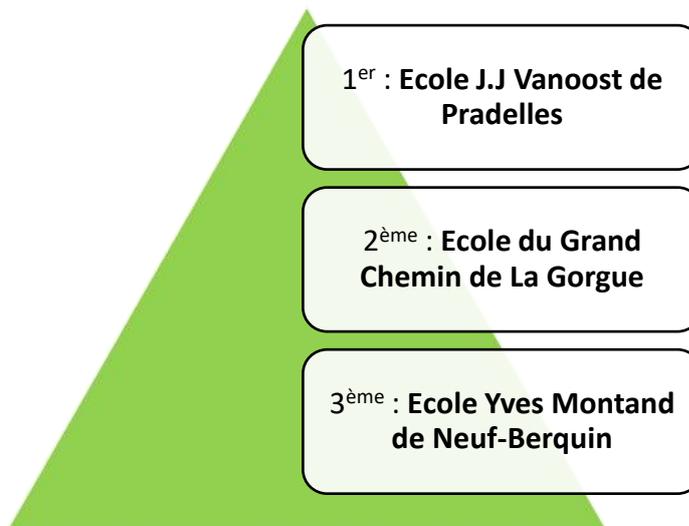
Concours de bouchons en plastique en partenariat avec l'association "Les Bouchons d'Amour" de Neuf-Berquin

Dix-huit écoles ont participé au concours, soit 2444 élèves inscrits.

Ecole Notre Dame de Grâce (Caestre)
Ecole Notre Dame de Lourdes (Estaires)
Ecole La Fontaine (Hazebrouck)
Ecole Massiet du Biest (Hazebrouck)
Ecole Saint Vincent (Hazebrouck)
Ecole du Grand Chemin (La Gorgue)
Ecole L'Alloeu (La Gorgue)
Ecole Saint Martin (La Gorgue)
Ecole Louise Jonglez (Le Doulieu)
Ecole Sainte Marthe (Meteren)
Ecole Yves Montand (Neuf-Berquin)
Ecole Saint Charles (Nieppe)
Ecole J.J.Vannoost (Pradelles)
Ecole Jacques Prevert (Sailly-sur-la-Lys)
Ecole Pierre Sion (Staple)
Ecole Le Tilleul (Steenwerck)
Ecole du Petit Mont (Strazeele)
Ecole Léonard de Vinci (Vieux-Berquin)

Pour déterminer le lauréat du concours, une pesée a été effectuée par les soins de l'association les bouchons d'amour représentée par Monsieur SOHIER, Président de l'association.

Pour un calcul plus équitable, pour le classement et résultat du concours, une moyenne au dixième près par kilo de bouchons collectés par élève et par établissement a été établie. Les trois lauréats du concours de bouchons en plastique sont :



Ces écoles ont reçu un ensemble de jeux pédagogiques en récompense offerts par le SMICTOM des Flandres

Ce concours a permis de récolter dans les écoles près de **2 tonnes 946 kg** de bouchons. Ces bouchons remis à l'association Les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin permettront à l'association d'acquérir du matériel pour personnes en situation d'Handicap (fauteuils roulants, prothèses auditives...)

Concours de bouchons en liège en partenariat avec la commune de La Gorgue et La Maison Pour Tous de La Gorgue.

Quinze écoles ont participé au concours, soit 2281 élèves inscrits.

Ecole Notre Dame de Lourdes (Estaires)
Ecole La Fontaine (Hazebrouck)
Ecole Massiet du Biest (Hazebrouck)
Ecole Saint Vincent (Hazebrouck)
Ecole du Grand Chemin (La Gorgue)
Ecole L'Alloeu (La Gorgue)
Ecole Saint Martin (La Gorgue)
Ecole Louise Jonglez (Le Doulieu)
Ecole Sainte Marthe (Meteren)
Ecole Saint Charles (Nieppe)
Ecole Jacques Prevert (Sailly-sur-la-Lys)
Ecole Pierre Sion (Staple)
Ecole Le Tilleul (Steenwerck)
Ecole du Petit Mont (Strazeele)
Ecole Léonard de Vinci (Vieux-Berquin)

Pour déterminer le lauréat du concours, une pesée a été effectuée par les soins de La Maison Pour Tous.

Pour un calcul plus équitable, pour le classement et résultat du concours, une moyenne au dixième près par kilo de bouchons collectés par élève et par établissement a été établie.

Les trois lauréats du concours de bouchons en liège sont :



**1^{er} : Ecole Du Petit Mont
de Strazeele**

**2^{ème} : Ecole Pierre Sion de
Staple**

**3^{ème} : Ecole Jacques
Prévert de Sailly-sur-la-Lys**

La classe lauréate a reçu un ensemble de jeux pédagogiques offert par le SMICTOM des Flandres et un spectacle à destination des enfants offert par la Commune de La Gorgue.

276kg 900 de bouchons en liège ont été collectés dans les écoles. La Maison Pour Tous remettra ces bouchons à différentes associations humanitaires et solidaires telles que des associations de lutte contre le cancer.

Le samedi 23 novembre 2019 : jour du salon

Pour sa 7^{ème} édition, le salon des déchets s'est déroulé dans la salle Christian Croquet à La Gorgue.

Cette année, **31 exposants** ont répondu présents. Exposants sur le thème de la réduction des déchets, de l'art récup', du réemploi, du circuit court, Plusieurs ateliers ont été proposés au public tout au long de la journée :

- Ateliers créatifs à destination des enfants (créations de mini-sculptures métalliques.)
- Ateliers fabrication de cosmétiques, de produits d'entretien, Furoshiki (emballages cadeaux à base de tissus).



Par ailleurs, le salon 2019 principalement axé sur le thème de l'extension des consignes de tri, mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2020, a proposé plusieurs stands animés par le SMICTOM des Flandres, La CCFL et la Société PAPREC.

Ces différents stands et ateliers ont été fortement sollicités et appréciés du public.



Intervention de Richard Atlas, magicien alliant magie et mentalisme sur le thème du développement durable et de l'extension des consignes de tri tout au long de la journée.

Il a été proposé de nouveau cette année d'organiser une tombola destinée aux enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue de l'inauguration. Les enfants tirés au sort ont reçu des lots provenant principalement de partenaires (VEOLIA, ARC France...).

Inauguration clôturée par le cocktail déjeunatoire réalisé par le lycée hôtelier de Sainte Marie de Bailleul.

La présentation des réalisations dans le cadre du concours et la remise des lots se sont achevées par une intervention de Richard Atlas et par le goûter géant offert aux enfants ayant participé aux concours.

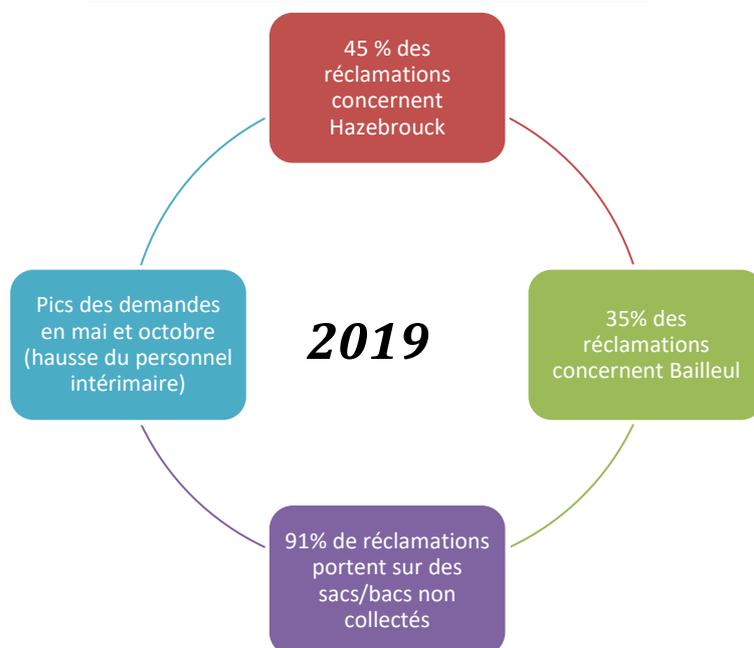
Le salon 2019 affiche un coût global de **8 167,98€** et a accueilli près de 1 000 visiteurs sur la journée.



Gestion des réclamations

L'outil GDD « Gestion Des Demandes » a été développé par le prestataire de collecte VEOLIA PROPLETE afin de gérer de manière plus réactive les soucis de collecte. Les données ci-dessous ne tiennent pas compte des appels passés directement par les usagers à l'agence Veolia, ni de ceux réglés directement par téléphone entre les services administratifs du SMICTOM et VEOLIA.

Nombre de réclamations de 2016 à 2019 :



2016	2017	2018	2019
331	332	397	397



Pratique

Flandre : pourquoi les sacs recyclables sont-ils si fragiles?

Le SMICTOM (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) des Flandres veut sensibiliser les habitants. Le fabricant des sacs donne des conseils pour bien les utiliser.

Par [Nicolas Duvé](#) - Publié le 09/01/2019



SMICTOM, société de la société PTL, pour un rangement de rangement des déchets.

D

epuis 2016, le Smictom a mis en circulation des sacs plastiques blancs pour collecter les déchets recyclables, pour remplacer les jaunes. Des sacs qui font parler d'eux depuis. Les habitants se plaignent de leur qualité par rapport aux précédents.

La différence ? La matière de fabrication. Là où le premier est constitué de plastique, l'autre utilise en partie de la ficelle de pomme de terre.

« Actuellement il y a encore des soucis, c'est qu'il y a un problème de stockage et d'utilisation de sacs. »

Tous les particuliers, à l'heure actuelle, reçoivent chaque année deux rouleaux de 28 sacs de 50 litres par. Fabriqués par la société PTL, entreprise basée près de Dieppe et filiale de la société Sphère, ils se veulent résistants à condition de respecter quelques bonnes pratiques.

Face aux plaintes des habitants, PTL admet qu'elle a connu un problème de production : « On a eu deux productions qui ont posé problème datant de 2015 et 2016. Actuellement il y a encore des soucis, c'est qu'il y a un problème de stockage et d'utilisation de sacs. »

Le président de PTL, Jean-Yves Le Gall, conseille ainsi de faire attention à l'endroit où le rouleau de 28 sacs est gardé : « Dans un endroit à l'abri de l'humidité et de la chaleur. Ces sacs ne doivent pas être stockés plus d'un an ou un an et demi sinon ils se fragilisent. Ce n'est pas leur vocation. »

Philippe Bruteau, président du Smictom, ajoute : « C'est sûr il faut les manipuler autrement que ceux qu'on avait auparavant, il ne faut pas les charger. Il y a un effort de comportement à avoir », souligne-t-il.

Le président de l'entreprise le confirme. Mécaniquement, ils sont aussi résistants que les jaunes, ils sont juste plus bénéfiques pour la planète. « La matière plastique fournie, verte, se dégrade en une centaine d'années grâce au soleil. Mais aussi, eux, doivent être bio-compostables et se dégradent au contact de l'eau, de la chaleur et des bactéries, en moins de 6 mois comme le stipule la loi européenne en vigueur. »

INDICATEUR DU 6 JANVIER 2019

« Les poubelles ne sont pas sorties depuis le 7 janvier »

ESTAIRES. Chez Jean-Luc et Marie-Christine Bouchard, la résidence inclusive a été une réelle source d'inspiration pour eux qui visent à faire : « Nous habitons une maison avec grand et comme le sur-équipement des équipements ménagers (TEOM) est inclus au loyer de la suite, nous avons le logement, elle est destinée pour nous », explique Jean-Luc. Il y a plus de 500 € la TEOM qu'il prévoit en 2020, explique Marie-Christine, le couple vit 1 200 € par mois. « Nous sommes un ménage de deux adultes célibataires, mais la facture n'est que de 170 € quand l'ensemble à deux est une grande partie de l'année.



Marcel, responsable de la collecte pour tous les ménages à l'adresse de la rue de la...

« L'appréhension de payer pour ce que je jette, cela nous met face à notre responsabilité et nous incite à réduire à la source »

Avec leur lot de 120 clés, la rue des Clés a 64 700 m² de surface et 12 logements. Les 12 logements d'habitat collectif ont 27,9 m² pour les 7 lots des déchets recyclables. En 2018, les Bouchard ont signé la location des 11 clés et la mensualité de 400 €. « Nous sommes très satisfaits des papiers et services dont nous disposons, comme les déchets

et les appartements », nous assure Jean-Luc. Marie, les poubelles sont vidées dans le garage. « On ne les a pas vides depuis le 7 janvier », dit Marie-Christine. Elle veut à moitié employer

« L'appréhension de payer pour ce que je jette, cela nous met face à notre responsabilité et nous incite à réduire à la source », continue Jean-Luc qui, pour leur sixième, se veut être à l'initiative finale. ■

EN CHIFFRES

17 000 foyers sont concernés par cette redevance incitative, soit près de 41 000 habitants.

12 000 tonnes d'ordures ménagères étaient collectées en 2005. Avec la mise en place de la redevance, le chiffre est tombé à 8 000 en 2011, et reste stable depuis.

7 mois de blocs ont été proposés aux habitants de 40 à 340 litres. Mais le plus fréquent reste le conteneur de 130 litres, 250 composants. À tarif réduit, ces unités de distribution depuis 2014 par la communauté de communes.

26 %. C'est, depuis 2014, le montant de la baisse du tarif pour les habitants de Flandre-Lys. La CCFL dépense trois millions d'euros par an pour les ordures ménagères (collecte, traitement, fractionnement et compostage).



Jeter moins pour payer moins, comment ça marche en Flandre Lys

La Flandre intérieure vient de lancer une étude pour mettre en place une redevance incitative pour 2022. Dans un souci de justice, pour payer en fonction de ce que l'on jette, et pour faire baisser le volume des déchets. Nous sommes allés voir comment ce système marche en Flandre Lys, qui fonctionne de cette manière depuis 2005.

Par Catherine de Saint-Jean, catherine@lavoice.com

FLANDRE

LA FACTURE

Si vous habitez sur le territoire de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI), imaginez-vous de votre belle fenêtre, pour savoir ce que coûtera vos poubelles. Le chiffre se trouve dans la facture TEOM (taxe d'entretien des ordures ménagères). Que l'on jette cinq sacs par semaine ou deux par mois, le prix dépend de la valeur locative du logement. Pour les habitants de Flandre Lys, la colonne TEOM est vide. « Mais chaque logement est équipé d'un système de collecte qui évite une facture avec une part fixe et une autre variable.

Pour les logements de quatre personnes qui a droit à un bloc de 130 litres, un pour les ordures ménagères et l'autre pour les déchets recyclables. Quand on jette moins, la facture va diminuer de 64,75 € par an, soit 53,87 € pour 12 résidents de bloc d'ordures et 12,74 € pour 12 résidents de bloc recyclage. Si la facture se veut la première continue, c'est-à-dire par mois et le paiement qui est fait mensuellement, la facture sera donc de 162,90 €.

Pour chaque unité résidentielle au plus des ordures ménagères, on paie 3,25 €, et 1,20 € pour le recyclage. « Il est obligatoire d'entretenir une part fixe », explique Laurent Bouchard, agent de Flandre Lys. Sinon, les personnes résidentes n'ont plus rien à payer pour la collecte et ne sont pas assés pour payer le service de collecte et de traitement, soit deux millions. ■

GAGNANTS-PERDANTS

Sur les 32 000 logements de Flandre Lys, la collectivité estime que 70 % des foyers paient moins avec cette tarification qu'à l'époque de la TEOM. « Nous pensons que pour 25 %, ce n'est pas du tout évident », assure Laurent Bouchard. Dans ces cas de figure, on peut être perdant : des familles nombreuses qui habitent un logement individuel et ceux qui vivent en appartement. Pour les personnes, la TEOM était faible et les déchets sont plus nombreux. Pour les seconds, ils ne sont pas obligés de faire la facture. « Il suffit qu'une personne dans l'immeuble jette beaucoup pour que tout le monde soit perdant », explique l'agent de la communauté de communes. Flandre Lys applique un système de blocs qui peut être d'augmenter les résidents ou pas par an. « Selon moi, c'est un moyen depuis 2005, mais on ne s'en rend pas compte. C'est un objet sur lequel on ne concurrenciera jamais avec la... Depuis 2014, avec le mandat de l'ancien élu, les habitants ont un droit de vote des ordures ménagères offertes, avec une baisse de la part fixe. Soit une diminution de 26 % possible pour la même surface. Cette réduction a été possible grâce à une réduction de 40 % du volume des déchets.

ET LES DÉPÔTS SAUVAGES ?

Jean-Pierre Bédelle, le président de la Flandre intérieure, assure que c'est redoublé pour 2012, mais reste en fait limité. « Il faut ce, pour que l'on ne mesure pas trop de gens qui jettent les déchets en face de chez les voisins. Et d'augmenter le nombre des blocs à offrir. Or, en Flandre Lys, une part infime des blocs sont vendus. « C'est une bonne pratique de l'apport volontaire mais elle n'est pas à l'ordre du jour », continue Laurent Bouchard. Pour les déchets sauvages, la Flandre Lys n'a obtenu pas d'augmentation depuis 2005. Mais que dans les villages vallonnés, comme Saint-Jouan, qui touche Hammebergues, où le bloc est plus petit de 100 litres, certains paient que des poubelles avec poubelle à cause de cette réduction. « Sans appeler de personnes. ■

FLANDRE EN PROGRÈS EN NORD

La Flandre intérieure a été pionnière dans la mise en place de la redevance incitative pour 2005. « C'est une bonne pratique de l'apport volontaire mais elle n'est pas à l'ordre du jour », continue Laurent Bouchard. Pour les déchets sauvages, la Flandre Lys n'a obtenu pas d'augmentation depuis 2005. Mais que dans les villages vallonnés, comme Saint-Jouan, qui touche Hammebergues, où le bloc est plus petit de 100 litres, certains paient que des poubelles avec poubelle à cause de cette réduction. « Sans appeler de personnes. ■



Staple Trop de poubelles dans les rues, le coup de gueule des élus

Lors du conseil municipal de jeudi, les élus ont pointé le problème des poubelles qui traînent. Avec l'épisode neigeux, ça n'a rien arrangé. Et la grève en cours chez Veolia pourrait compliquer encore les choses.

La Voix du Nord | 09/02/2019



Dans le contrat avec Veolia, il est prévu qu'en cas de neige, le ramassage des poubelles soit perturbé. Photo illustration la voix - LOCVDN

Ce n'était pas à l'ordre du jour du conseil municipal de jeudi soir, mais une élue a mis sur la table le problème des poubelles : *« Je voudrais signaler qu'il y a des poubelles qui traînent très très longtemps rue Principale »*. Aussitôt, les réactions fusent de la part des élus qui ne s'étonnent pas de cette situation. *« De manière générale, c'est un vrai problème sur lequel j'essaie de me battre, répond Eddie Defèvre, le maire. Ce n'est pas facile. »*

La neige, qui est tombée ces dernières semaines, a bousculé la collecte des ordures ménagères par le SMICTOM qui a confié cette mission à Veolia. *« Les bras m'en tombent quand je vois comment ça s'est passé avec le SMICTOM récemment, poursuit le maire. Ça fout tout en l'air ! Comment voulez-vous faire entendre aux gens qu'ils doivent rentrer leurs poubelles quand, par la force des choses, ils sont obligés de les laisser dehors pendant trois semaines. »*

La seule réponse est que le marché avec Veolia est prévu comme ça. S'il neige dix mercredis de suite...

En effet, les camions ne sont pas passés quand la neige est tombée. *« C'est inadmissible, je n'ai pas l'habitude de râler pour rien et je m'entends très bien avec le président du SMICTOM mais je ne comprends pas qu'on ait laissé les Staplois sans les prévenir dans cette situation plus de quinze jours. »* Eddie Defèvre précise que les camions sont passés dans quelques rues sans ramasser dans l'ensemble du village. La municipalité s'est plainte auprès du syndicat des déchets, *« et la seule réponse est que le marché avec Veolia est prévu comme ça. S'il neige dix mercredis de suite... »*

Dans les jours qui viennent, ce n'est pas de la neige qui est prévue mais une grève. Les agents de Veolia, qui n'ont pas circulé vendredi, pourraient continuer cette semaine.

LA VOIX DU NORD DU 9 FEVRIER 2019

Flandre Pourquoi la future déchetterie Estaires-Merville a été repoussée

L'annonce a été faite lundi, lors de la réunion des élus du SMICTOM, le syndicat qui gère les ordures sur le secteur : l'extension de la déchetterie d'Hazebrouck sera lancée cette année, à la place de la construction d'un nouvel équipement situé entre Estaires et Merville. Un projet repoussé, le temps d'acquiescer les terrains.



Le département d'Hainaut en profite pour de nouveaux équipements.



Parallèlement, la déchetterie de Merville aux Esclapart est reconstruite en commun avec Estaires.

Qu'est-ce qui était prévu ?

Président du SMICTOM (syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) des Flandres, Philippe Brouteele détaille « l'ordre d'avancement des travaux tel qu'il avait été initialement prévu en 2014 ». L'échéancier donnait la priorité à Laventie et Bailleul, projets aujourd'hui concrétisés, puis au remplacement des déchetteries de Merville et Estaires, et enfin à la réfection de l'équipement hazebrouckois.

Pourquoi un changement ?

« En cours de route, Bruno Ficheux a finalement souhaité une seule déchetterie, à mi-chemin entre Merville et Estaires, et de plus grande capacité », rappelle Philippe Brouteele. Résultat, le projet de nouvelle déchetterie à Merville est abandonné, puisque « le maire de Merville s'est rangé à l'avis du président de la CCFL (communauté de communes Flandre Lys) ».

Problème, sur le site choisi pour ce nouvel équipement, à savoir la zone de la Maurienne, face au fondoir Buchez, « des parcelles doivent encore être acquises », confirme Bruno Ficheux. Puis place « en 2020 aux travaux d'accès cofinancé par le département pour la création d'un rond-point ». Cette zone de **treize hectares** doit aussi accueillir le méthaniseur intercommunal.

Quelle est la décision finale ?

Pour Philippe Brouteele, rien de plus simple : « Comme en 2019-2020 on faisait attendre tout le monde, Hazebrouck est remonté devant pour commencer les travaux cette année. » Le site sera donc agrandi : « Derrière la déchetterie, il y a un beau morceau de terrain qui appartient à la commune et qui sert comme dépôt de matériel. »

La ville met cette parcelle à disposition du SMICTOM, qui va donc « doubler la surface de l'actuelle déchetterie ». Des travaux qui modifieront la configuration des lieux et notamment le **circuit des voitures** qui entreront encore rue du Milieu, mais sortiront côté Pont des meuniers.

LA VOIX DU NORD DU 27 FEVRIER 2019-1



C'est le terrain derrière cette haie, qui sera enlevée, qui va accueillir l'extension.

Et côté budget ?

Le SMICTOM repousse donc la grosse dépense, au profit d'une plus légère dans l'immédiat. En effet, selon les chiffres transmis par le président, l'extension du site d'Hazebrouck pourrait coûter entre 500 000 € et 600 000 €, avec les travaux de raccordement de voirie et de quais parmi les postes les plus importants. En revanche, la construction d'une nouvelle déchetterie est généralement estimée à **1,4 million d'euros**, « sachant que celle-ci pourrait être plus coûteuse car de plus grande capacité ».

La CCFI prie d'augmenter sa participation

« Plus d'habitants et donc plus de déchets, des collectes coûteuses comme celles des déchets verts en porte-à-porte à Bailleul et Hazebrouck, des tonnages qui augmentent dans les déchetteries... Parfois, je me demande comment faire. » Si Philippe Broutele s'inquiète, c'est que **depuis 2014, la CCFI a fixé sa contribution annuelle au SMICTOM à 8,4 millions d'euros** et qu'elle nous demande de ne pas l'augmenter ».

Selon les raisons qu'il évoque, **la situation n'est plus tenable**, d'autant « que depuis 2014, les bases ont augmenté ». Conclusion, pour le président du syndicat : « La CCFI fait des économies sur le dos du SMICTOM. » Pour Philippe Broutele, « la trésorerie du SMICTOM va avoir du mal à couvrir l'emprunt ».

Ce sujet a fait l'objet, selon Philippe Broutele, d'une réunion entre élus et techniciens du SMICTOM et de la CCFI, « en bonne intelligence ». Et d'après les premiers échanges, « la CCFI pourrait augmenter le coût qu'elle nous verse », sachant que le SMICTOM demande une hausse de 2 %. Et de rassurer : « Je ne cherche pas à capitaliser, mais à gérer au mieux les deniers publics. »

Contacté, le président de la CCFI a répondu ne pas être au courant de la démarche du SMICTOM.

LA VOIX DU NORD DU 27 FEVRIER 2019-2

Flandre: Ces commerces qui acceptent vos contenants pour en finir avec les emballages

Depuis quelques semaines, un nouvel autocollant est apparu sur la devanture d'une dizaine de commerces à Hazebrouck et Bailieu : « Ici, on accepte vos contenants ». La démarche impulsée par le Smictom des Flandres vise à réduire les déchets en se passant d'emballages. Pour les commerçants, c'est aussi une économie.



Le Smictom des Flandres distribue cet autocollant aux commerçants qui ont signé la charte afin de faire baisser le volume de déchets ménagers sortis chaque année.

**VOIX DU NORD
DU 14/05/2019**

Après la lutte contre le gaspillage alimentaire menée par quelques enseignes (<https://www.lavoixdunord.fr/486099/articles/2018-11-10/fini-le-gaspillage-pour-ces-commerçants-ils-ont-des-heures-avec-leurs-invendus>) grâce à l'application Too Good To Go, une dizaine de commerces à Hazebrouck et Bailieu s'engagent cette fois dans la réduction des déchets. La plupart avait initié la démarche avant l'initiative du Smictom des Flandres de la promouvoir par la pose d'un autocollant sur la vitrine.

C'est le cas à la boulangerie Descamps, rue de la Clef à Hazebrouck : « On le faisait déjà avant, des clients viennent avec leur panier leur sac de pain croustillé ou réduisent nos emballages, précise Sylvie Descamps. Bien sûr, il faut respecter un minimum d'hygiène mais cela permet de limiter les déchets. Mon mari est cycliste et il en voit sur les bordes de route ! »

Sylvain Waras, patron de la fromagerie Rondeurs et Saveurs, rue piétonne, avait adopté la pratique il y a longtemps déjà dans son autre fromagerie à Roubaix, « une ville pionnière dans le zéro déchet », rappelle-t-il. « Il y a la logique environnementale et l'intérêt économique. Pour nous, les emballages, c'est un gouffre financier. On distribue de moins en moins de sacs, les gens viennent avec leurs cabas et pour les contenants, ça se développe, plutôt chez les jeunes », souligne-t-il.

Des règles d'hygiène à respecter

Cédric Van Beoclaere, l'un des deux associés de la boucherie rue de Thérouanne à Hazebrouck, a rejoint l'opération du Smictom des Flandres : « Pour nous, ce n'est pas compliqué, il suffit de tarer la balance avec le contenant. Certains viennent avec des petits saladiers, il faut veiller quand même à bien fermer le récipient. »

À la nouvelle épicerie Autrement Bio à Bailieu, le vrac était une évidence : « Les gens peuvent ramener leurs bocaux pour stocker les pâtes, les céréales, les fruits secs. »

Si vous voulez vous lancer, sachez qu'il y a quelques règles simples à respecter, la première étant d'utiliser des contenants appropriés aux produits alimentaires (pas une boîte à chaussures !) et adaptés à l'usage que vous en faites (résistant si c'est un plat chaud par exemple). Les boîtes sales peuvent vous être refusées.

La liste des commerces où vous pouvez apporter votre contenant

Hazebrouck : boulangeries Dayne, Descamps, Ryckebusch (Tartines&Co), l'Ami du Pain ; boucherie Broucke Van Beoclaere ; fromagerie Rondeurs et saveurs et l'épicerie Bioscoop.

Bailieu : boulangeries Saint-Pierre, Au Pain bailloulois et Pains dépayés (marché du jeudi soir) ; boucheries Terrier et Walbert ; fromagerie Coco Fromage (marché du jeudi soir) ; primours Les Légumes du Nooteboom et la Ferme du port d'achelle (marché du jeudi soir) et l'épicerie Autrement Bio.

Et les grandes surfaces ?

Depuis mars 2019, l'enseigne Carrefour a décidé de généraliser l'acceptation des contenants alimentaires des clients aux rayons à vente assistée (fromagerie, charcuterie, etc.). S'il ne le propose pas, le Leclerc Hazebrouck a en revanche rejoint depuis le 15 avril le mouvement anti-gaspi en proposant quatre paniers d'invendus sur l'application smartphone Too Good To Go.

Pour rappel, la loi Grenelle II de l'environnement impose depuis 2011 que « tout établissement de vente au détail de plus de 2 500 m² proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement ». Peu proposent ces « plateformes de déballeage ». Le consommateur paie donc deux fois ces emballages, à l'achat puis via la taxe des ordures ménagères.

Ils acceptent vos contenants pour en finir avec les emballages

Depuis quelques semaines, un nouvel autocollant est apparu sur la devanture d'une dizaine de commerces à Hazebrouck et Baillieul: « Ici, on accepte vos contenants ». La démarche impulsée par le Sinitom des Flandres vise à réduire les déchets en se passant d'emballages. Pour les commerçants, c'est aussi une économie.



PAR MARIE-LAURENCE
hazebrouck@la-voix-du-nord.be

FLANDRE. Après le fait contre le gaspillage alimentaire initié par quelques commerçants locaux à l'application Too Good To Go (l'application s'engage également dans la réduction des déchets), une dizaine de commerces à Hazebrouck et Baillieul s'engagent cette fois dans la réduction des déchets. Le projet avait lancé la démarche sous l'initiative du Sinitom des Flandres de la proposition par le pose d'un autocollant sur la vitrine.

C'est le cas à la boulangerie Descaens, rue de la Claf à Hazebrouck: « On le faisait déjà avant, on le faisait souvent avec une poubelle sur le patio comme nous arrivions à nous débarrasser, précise Sylvie Descaens. Bien sûr, il faut respecter un minimum d'hygiène mais cela permet de limiter les déchets. Bien

sur est agréable et il se voit sur les bords de route ».

Sylvia Wanas, patronne de la boulangerie Buisleux et Sauter, qui précède, avait adopté la pratique il y a longtemps déjà dans son autre boulangerie à Baillieul: « Je n'en parle plus dans le coin alors, rappelle-t-elle. Il n'y a ni loi, ni réglementation et l'écologie, c'est un peu comme ça. Pour nous, les emballages, c'est un gouffre financier. On cherche à réduire au maximum et nous, les gens viennent avec leurs cahus et pour les contenants, on se débrouille plutôt que les jeter », souligne-t-elle.

DES RÈGLES D'HYGIÈNE À RESPECTER

Cedric Van Beeckere, l'un des deux associés de la boulangerie rue de Thérouanne à Hazebrouck, a rejoint l'opération du Sinitom des Flandres: « Pour nous, ce n'est pas compliqué. Il suffit de passer le cahus avec le sacrement. Certains viennent avec des petits sachets, il faut veiller quand même à bien pro-

teger le récipient. » À la nouvelle épicerie Antares et Bio à Baillieul, le vice-maire sous-entend: « Les gens peuvent ramener leurs bocaux pour stocker les pâtes, les céréales, les fruits secs... »

« Il y a la logique environnementale et l'intérêt économique. Pour nous, les emballages, c'est un gouffre financier. »

Si vous voulez vous lancer, sachez qu'il y a quelques règles simples à respecter: la première étant d'utiliser des contenants appropriés aux produits alimentaires (pas une boîte à chaussures) et obligés à l'usage que vous en faites (résistant si c'est un plat chaud par exemple). Les boîtes vides peuvent vous être restituées. ■



Stéphane Claut, gérant de l'épicerie Hazebrouck (à gauche), et Bastien Deleens, de la boulangerie Descaens (à droite), vous proposent d'accepter vos contenants.

LES COMMERCES OÙ VOUS POUVEZ APPORTER VOS CONTENANTS

« Hazebrouck: boulangerie Descaens, Descaens, Boulangerie (Buisleux/Sauter), Descaens (Buisleux/Sauter), Boulangerie (Buisleux/Sauter) et Laverie et Épicerie (Baillieul).

« Baillieul: boulangerie Saint Pierre, Au Pain (Baillieul) et Pain (Baillieul) (Buisleux/Sauter), Boulangerie (Buisleux/Sauter) et Boulangerie (Buisleux/Sauter), Boulangerie (Buisleux/Sauter) et Boulangerie (Buisleux/Sauter), Boulangerie (Buisleux/Sauter) et Boulangerie (Buisleux/Sauter).

Les grandes surfaces s'y mettent

Depuis 2019, l'enseigne Carrefour a décidé de généraliser l'acceptation des contenants alimentaires des clients aux rayons à usage alimentaire (épicerie, boulangerie, etc.). Si ce n'est pas le cas, le Lidl de Hazebrouck se en recherche depuis le 12 avril le mouvement anti-gaspillage, quatre autres d'annonces sur l'application smartphone Too Good To Go.

Pour rappel, la loi Grenelle II de l'environnement impose depuis 2011 que « tout établissement de vente au détail de plus de 2 500 m² propose en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation au détail et le collecte des emballages et des produits alimentaires dans cet établissement ». Les associations ont plusieurs fois demandé de généraliser l'acceptation des contenants alimentaires. ■

VOIX DU NORD DU 15 MAI 2019

LA VOIX DU NORD

MERcredi 15 MAI

Hazebrouck et la Flandre

PENSEZ-Y!

FÊTE INTERNATIONALE DES MARCHÉS

Demain et mercredi 22 au marché place de la Liberté à Hazebrouck et les samedi 18 et 25 mai au marché place Jean-Baptiste Lebas, à Marais-les-Bains. Des animations musicales et des ventes de décorations d'étable.

BONJOUR

PRÉPARER LE RACOLEMENT. La démarche entre par le particulier en usage des déchets au-delà des contenants 0,6l et 1,9l peut étonner certains qui n'imaginent pas une seconde fois leurs ordures avec des bocaux et sacs en plastique. Rappel tout sur le territoire de la Flandre néerlandaise, nous pouvons leur dire ce qu'est possible par un « nous parons la même chose. Tout dépend de l'habitant. Si tout se passe comme

cela, en 2022, les habitants paieront une part fixe, puis une part variable en fonction de la quantité de déchets. Là, en touchant au particulier, nous venons peut-être un grand intérêt à nous servir de contenants pour éviter les emballages. À titre d'exemple, à Hazebrouck on se sert d'un système à vide mis en place il y a cinq ans, le triage en déchets de toute la commune à hauteur de 40 % et la facture a baissé pour 70 % des foyers. etc. etc.

Météo

Mardi 17



Ensoleillé

15°C

18°C

15°C



De plus en plus de commerce acceptent vos contenants

VOIX DU NORD DU 15 MAI 2019

Flandre-Lys: Jacques Parent accusé de «manœuvres politiques» à propos de la future déchetterie

Une déchetterie commune à Estaires et Merville va sortir de terre dans la future zone de la communauté de communes Flandre Lys (CCFL), face au fondoir Buchez. Un projet retardé en attendant les acquisitions de terrain et dont s'est emparé le groupe d'opposition de Jacques Parent, candidat aux municipales à Merville.

Clara Couvillier-Broet | 22/06/2019

C'est sur ce terrain, en face du fondoir Buchez, où va être aménagée la zone d'activités de la Maurienne par la CCFL, que le futur centre de valorisation sera construit.



« Un sujet qui fait couler beaucoup d'encre et de salive » Le président du syndicat en charge de la gestion des déchets ménagers (SMICTOM) sait que les déchetteries sont des dossiers sensibles. Spécialement pour ce qui concerne Merville. C'est ce qui a poussé Philippe Brouteelle à faire une mise au point sur le sujet lors du dernier conseil syndical.

« Les mises en cause qui ne sont que des blablateries. »

« C'est le danger qui nous a fait fermer Merville », a réaffirmé le président en référence à ce qu'il a qualifié de « blablatages sur les réseaux sociaux et les pétitions qui sentent bon la campagne des municipales ». Une allusion à la **pétition lancée par le mouvement d'opposition** (<https://www.change.org/p/habitants-de-merville-pour-une-v%C3%A9ritable-d%C3%A9chetterie-%C3%A0-merville>) au maire de Merville, dont Jacques Parent est la tête de liste pour les élections de mars (<https://www.lavoixdunord.fr/600591/article/2019-06-18/jacques-parent-appele-l-union-de-la-gauche-et-des-humanistes-du-centre>).

Une fois la fermeture actée (<https://www.lavoixdunord.fr/261962/article/2017-11-12/trois-choses-savoir-sur-la-fermeture-de-la-dechetterie-partir-de-merode>), « pour les apports en haut de qual », s'est posé le choix du terrain pour le futur équipement. « Le SMICTOM ne choisit pas le terrain », a expliqué son président, précisant qu'à Merville « le site actuel ne permet pas une extension, il est inondable ».

Ensuite, « les propositions de Merville n'ayant pas abouti » et « comme Merville et Estaires étaient prioritaires » sur la liste des déchetteries à refaire, « la CCFL a proposé le terrain de la nouvelle zone d'activités » de la Maurienne (<https://www.lavoixdunord.fr/504799/article/2018-12-11/la-future-dechetterie-sera-construite-en-face-du-fondoir-buchez>), après l'abandon d'un projet zone des Petits-Pacaux (<https://www.lavoixdunord.fr/303183/article/2018-01-23/la-future-dechetterie-annoncee-zone-des-petits-pacaux>). Un terrain qui doit encore être acquis et viabilisé, ce qui avait alors fait passer l'extension d'Hazebrouck en tête des priorités du SMICTOM (<https://www.lavoixdunord.fr/543962/article/2019-02-27/pourquoi-la-future-dechetterie-estaires-merville-ete-repoussee-pour-etendre-d>), jusqu'à la récente annonce d'abandon de ce projet (<https://www.lavoixdunord.fr/600469/article/2019-06-18/la-dechetterie-en-sursis-face-l-extension-annoncee-de-la-station-d-epuration>).

Pour le reste, Philippe Brouteelle réfute « les mises en cause qui ne sont que des blablateries ».



La déchetterie de Merville a fermé pour des raisons de sécurité.

Directement concerné, le maire de Merville a confirmé « une polémique qui enfle avec les élections qui se profilent » sur le sujet. Joël Duyck a reconnu « effectivement le terrain est à Estaires, à 100 m de Merville, à un point central entre Merville, Estaires et La Gorgue. Très bien positionné dans une zone de plus de 25 000 habitants » en comptant Neuf-Berquin.

L'occasion d'une **nouvelle pique du président** du SMICTOM à ceux qui réclament une déchetterie à Merville pour Merville : « On est vraiment dans le déni de l'intérêt commun quand on réfléchit à l'échelle communale. »

LA VOIX DU NORD
22/06/19

Finis le tri des déchets recyclables, le centre de Strazeele change ses missions

Trop vieux et trop coûteux, le centre de Strazeele a cessé de trier les déchets recyclables depuis mars 2018. Le centre fonctionne dorénavant à la centralisation de ces déchets venant du territoire, avant leur transfert vers un centre de tri plus performant, près de Lens.



Philippe Bouteleux, le président de SMOCTOM, devant la chaîne de tri de Strazeele, qui sera démantelée sans pitié.

PAR ANTOINETTE
Lecroix@laVoixduNord.fr

FLANDRE.

1 Un centre rétrogradé
La chaîne de tri mécanisée des déchets recyclables, à Strazeele, est à l'arrêt depuis mars 2018. « Cette chaîne de tri était devenue vétuste, obsolète et coûteuse, justify Philippe Bouteleux, président du Syndicat régional intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers (SMOCTOM) des Flandres, et il y avait un acte de refus de tri », dit-il. Toute la chaîne de tri sera sans plus démontée pour donner davantage d'espace libre au site du bâtiment, qui lui pèse de 4 000 m². Le site se verra plus un centre de tri mais un lieu de centralisation des déchets recyclables du territoire, avant leur transfert vers le centre de tri de l'entreprise Paprec, situé à Harroch, près de Lens, et qui a remporté le marché

de traitement des déchets recyclables des SMOCTOM. L'espace ainsi libéré à Strazeele pourra être mis à profit pour un pré-tri des encombrants par exemple, mais rien n'est encore acté. Le centre de Strazeele continue de recevoir les autres résidus contractés dans les portables noirs et de les envoyer à l'incinérateur d'Arques.

66 Tous les plastiques et emballages pourront aller dans le bac jaune ou le sac blanc.

2 Un meilleur tri
Le nouveau centre de tri d'Harroch dispose d'une chaîne de tri beaucoup plus performante que celle de Strazeele. Tri optique et tri mécanique sont associés pour classer les différents types de plas-

tiques. Quelles conséquences pour la territoire ? « Grâce à cette extension de capacité de tri, dès le 1^{er} janvier 2020, tous les plastiques et tous les emballages pourront aller dans le bac jaune (CCFI) ou le sac blanc (CCFD), au vu donc possible être mieux le niveau de la pollution », explique Nathalie Hénaut, la directrice de SMOCTOM. Le taux de collecte de tri devrait ainsi baisser. Le recours à l'incinération ainsi et le bilan carbone sera abaissé. C'est le pari de SMOCTOM.

3 Des économies substantielles
« Dans le centre de tri de Strazeele, de tonnes de déchets recyclables collectés 14,3 € lors de leur transfert vers Paprec, dit le chiffre plus que 1,90 € », indique Philippe Bouteleux. « On ajoute un peu de transport et de transfert mais on arrive à une économie annuelle prévue de 200 000 à 270 €, poursuit le président de SMOCTOM. Et lorsque le déchet ne peut pas être traité mais qu'il est envoyé au site de tri, l'entité connaît comme d'habitude de la part de la Direction Régionale de l'Environnement.

En chiffres

Infographie La Voix

3 379

C'est, en tonnes, la quantité de déchets recyclables collectés en CCFI en 2018, soit entre 42 et 49 kg par habitant et par an selon les communes.



19 580

C'est, en tonnes, la quantité d'ordures ménagères (poubelle noire) collectées en CCFI en 2018 soit entre 237 et 285 kg par habitant et par an selon les communes.



LA VOIX DU NORD DU 04 AOÛT 2019

Joël Duyck fait une nouvelle proposition pour l'accueil d'une déchetterie

A l'occasion du conseil du SMICTOM*, le maire de Merville a relancé le sujet de l'installation d'une déchetterie sur le territoire de sa commune. Il propose un terrain situé sur la zone des Petits-Pecaux.

PAR REMY VAN CAILLIE
Remy.van.caillie@lepost.fr

MERVILLE. « Je n'ai rien proposé sur autre terrain que la zone des Petits-Pecaux car on ne peut plus attendre », a estimé Joël Duyck à la fin du conseil. Il a rappelé que depuis fin novembre 2017 et la fermeture de la déchetterie, il n'y avait plus qu'une installation considérée comme temporaire à Merville.

« Il est desservi par le rond-point de l'aérodrome. Ce sont des terres agricoles mais c'est le meilleur compromis que l'on peut trouver. »

D'une surface de 11 000 m², le terrain qu'il propose se trouve rue de Marouil, en bordure de Merville et Calonne-sur-la-Lys, en

face du SEI. « Il est desservi par le rond-point de l'aérodrome, n-4-B précis. Ce sont des terres agricoles, mais c'est le meilleur compromis que l'on peut trouver », Philippe Bouzouck, le président du SMICTOM*, a annoncé qu'il enregistrerait le dossier.

« Les gens ont oublié que la déchetterie de Merville était dangereuse. »

« Les gens ont oublié que la déchetterie de Merville était dangereuse. Il y avait une courbure de la plate-forme à 30 %, a-t-il rappelé, évoquant des commentaires sur les réseaux sociaux qui se plaignent d'un mauvais service. La déchetterie temporaire a été installée pour assurer un minimum de service ». ■
*Le SMICTOM du Nord est le quartier général international de collecte et de traitement des déchets ménagers de la région des Flandres.



La déchetterie temporaire avait fermé en juillet au bénéfice de...

LA VOIX DU NORD DU 28 SEPTEMBRE 2019

Déchetterie : Jacques Parent mi-figue mi-raisin

MERVILLE. Suite à la fermeture en novembre 2017 de la déchetterie de Merville, le syndicat en charge des déchets a décidé d'en réaliser une nouvelle sur un terrain limitrophe avec Estaires. Le maire Joël Duyck avait accepté avant de changer d'avis au regard du délai qui s'allonge. Une victoire pour Jacques Parent, ancien maire et candidat aux municipales de 2020.

C'est par le biais d'une pétition que Jacques Parent et son équipe a voulu peser dans le débat sur la nouvelle déchetterie. Le candidat aux prochaines municipales a recueilli 10 000 signatures en allant sur le marché et en faisant du porte-à-porte : « Bravo à celles et ceux qui ont signé notre pétition en faveur d'une véritable déchetterie sur Merville. On vous expliquait qu'il fallait attendre un super équipement à Estaires. Monsieur le maire de Merville a proposé au SMOCTOM un terrain situé sur la zone des Puits-Poisson, reconnaissant ainsi le bien-fondé de notre démarche ».

« QUATRE ANS D'ATTENTE »

Agir Ensemble Pour Merville revendique d'avoir été « le premier à alerter sur l'urgence de la situation ». Et Jacques Parent ajoute : « Dommage qu'il ait fallu attendre autant de temps pour que le maire se rende compte de l'urgence de la situation : fermée en novembre 2017, une véritable déchetterie risque de ne pas ouvrir avant 2021, soit quatre ans d'attente à cause d'un manque d'anticipation ». ■ G. S.



À l'initiative d'une pétition, l'équipe de Jacques Parent avait recueilli des signatures dans toute la ville.

**LA VOIX DU NORD
DU 29/09/19**

Environnement

Flandre: la couche lavable, économique et écolo?

Grâce au Smictom et à la communauté de communes Flandre-Lys, des familles ont pu essayer ou testent les couches lavables. Trois d'entre elles témoignent.



Sophie Woestelandt est hazebrouckoise. Elle teste actuellement les couches lavables grâce à une convention avec le Smictom et semble convaincue pour une utilisation définitive.

Elles l'ont adoptée ou sont en train d'adopter la couche lavable. À 100 % ou, au moins, partiellement. Il y a Sophie, maman bailleuloise d'un bébé de cinq mois, Sophie Woestelandt, maman hazebrouckoise d'une petite fille de cinq mois et Claire Ahache, maman estairoise de quatre enfants, dont le dernier approche les deux ans. Les deux premières familles ont signé la convention avec le Smictom des Flandres. La dernière, quant à elle, intègre le dispositif mis en place par la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL).

Des familles guidées par l'écologie

Pour ces trois familles, le point de départ est toujours le même : l'écologie. « Quand j'ai vu que j'avais une pouvelle de plus, m'intéresser aux couches lavables avait du sens d'un point de vue écologique », remarque la maman bailleuloise. Même son de cloche pour l'Estairoise. « Le but, c'est de réduire l'empreinte écologique », remarque Claire Ahache. Elle précise que cela rentre dans une démarche globale de réduction de déchets. Une démarche initiée par notre maman hazebrouckoise. « On essaie de se diriger vers le 0 déchet en changeant nos habitudes donc j'ai voulu essayer », remarque Sophie Woestelandt.

Mais avant d'acheter les couches lavables, pour lesquelles il existe trois modèles, toutes se sont renseignées. Pour la maman bailleuloise, il a suffi d'un article dans l'Indicateur des Flandres consacré au plan de prévention des déchets du Smictom pour se diriger vers la structure. « Une rencontre a été organisée, puis une convention a été signée avec la société Ethicos qui loue les couches », explique celle qui, après trois mois de test, les a adoptées pour sa fille âgée de cinq mois. Pour Sophie Woestelandt, même principe. C'est en suivant un atelier sur le sujet chez Ethicos, en juillet, qu'elle a pris connaissance de la convention. « Ils m'ont dirigée vers le Smictom car ils savaient qu'une convention avait déjà été passée. »

Pas plus de temps, mais s'organiser

Claire Ahache, Estairoise et maman de quatre enfants, fait partie des familles de la CCFL qui recevront un kit de couches lavables début décembre. Un kit qu'elle expérimentera pendant un an, pas tout le temps. « Je les testerai à 100 % le week-end et sur mes jours de repos. Avec mes contraintes horaires, je ne peux pas le faire à 100 % », note celle qui s'y met pour aider son dernier enfant à devenir propre plus rapidement. Et de continuer : « Je ne veux pas l'imposer à la nourrice. Nous avons échangé sur le sujet pour sensibiliser. » De leur côté, si les mamans hazebrouckoise et bailleuloise avouent que « cela demande de l'organisation », elles sont convaincues par le dispositif et s'accordent à dire que « ce n'est pas beaucoup plus long que les couches jetables. Ça demande juste de l'organisation ». L'impact sur la machine à laver ? « Je suis déjà à une lessive par jour à laquelle j'intègre les couches, que j'ai préalablement essuyées », indique Sophie Woestelandt qui, comme notre Bailleuloise, n'utilise que l'eau et du savon au lieu d'inclure dans le cycle des feuilles de bébé.

**INDICATEUR
DU
08 OCTOBRE
2019**

Solange perd son combat contre la déchetterie voisine de sa maison

En mai 2017, Solange, retraitée bailleuloise, a vu arriver une nouvelle voisine : une déchetterie neuve qui a pris la place rue des Roseaux. Elle a demandé l'annulation du permis de construire. Sa demande a été refusée par le tribunal administratif de Lille.



Depuis son jardin, Solange (en photo ci-contre) a une vue imprenable sur la déchetterie voisine.

PAR SIMON CARMEN
s.carmen@lavoxnord.fr

BAILLEUL. En mai 2017, sa présence au milieu des érables avait été remarquée. Solange participait à l'inauguration de la déchetterie de Bailleul qui a eu le jour juste à côté de ses habitations. Son discours s'était alors adressé : « C'est une belle réalisation », nous confia-t-elle. Mais elle n'avait pas changé sa position. L'équipement, elle n'en voulait toujours pas, malgré les aménagements réalisés par le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers (SMICTOM) des Flandres pour réduire les nuisances.

L'acte de vente a contenu le projet devant le tribunal administratif de Lille. La Bailleuloise réclamait l'annulation de l'arrêté du 13 juillet 2016 par lequel le SMICTOM des Flandres a permis de construire pour la déchetterie. Elle soulignait notamment

que l'équipement permettait de gérer des nuisances oléifères et sonores. Elle considérait que le permis de construire compte plusieurs irrégularités.

« Les irrégularités relevées apparaissent susceptibles d'être régularisées par la délivrance d'un permis de construire modificatif »

La tentative a échoué. Après une audience du 3 octobre, la décision est tombée le 24 octobre : le tribunal administratif de Lille a statué que le permis de construire. Les arguments de la requérante ont, pour la plupart, été rejetés. Le jugement souligne, entre autres, que « la portée du projet bénéficie d'un accord existant par le maire de la Bailleuloise et d'un (...) par son conseil municipal ». Il indique aussi que « l'absence de saché de projet achève (...) ».

Enfin, la requérante met en di-

fficulté le SMICTOM des Flandres sur deux points. Le premier : l'arrêté validant le permis de construire a été signé par Sébastien Waleys, adjoint en charge de l'urbanisme. Le second est que c'est à Marc Demuiche, maire, de valider le permis de construire et non le directeur de l'urbanisme. Le SMICTOM des Flandres a répondu que c'est à Marc Demuiche, maire, de valider le permis de construire et non le directeur de l'urbanisme. Le SMICTOM des Flandres a répondu que c'est à Marc Demuiche, maire, de valider le permis de construire et non le directeur de l'urbanisme.

Si le tribunal donne raison à Solange sur ces deux points, il estime que ce n'est pas suffisant pour annuler le permis de construire. « Les irrégularités relevées apparaissent susceptibles d'être régularisées par la délivrance d'un permis de construire modificatif », indique-t-il. Le SMICTOM et la commune ont quatre mois pour présenter un permis de construire régularisé. ■



Des aménagements réalisés depuis

Pour limiter les nuisances, le SMICTOM des Flandres avait réalisé des aménagements lors de la mise en fonctionnement de la déchetterie. Les bruits ont été placés stratégiquement afin de limiter les nuisances sonores. Aussi, le SMICTOM a demandé aux particuliers de passer à 8 heures plutôt qu'à 9 heures. Des aménagements paysagers ont aussi été réalisés. ■

LAVOIX DU NORD DU 05 NOVEMBRE 2019

À Harnes, le centre de tri Paprec est prêt à accueillir tous les déchets plastiques du SMICTOM

Le centre de tri des déchets recyclables de Paprec à Harnes est, depuis le 1^{er} mars 2019, le lieu de tri des déchets en provenance du SMICTOM des Flandres. Le site a fait l'objet de travaux de modernisation afin d'être en capacité d'accueillir les nouveaux déchets plastiques du syndicat.

Par Morgane Carlier | Publié le 17/11/2019



Le site de Paprec à Harnes trie les déchets du SMICTOM depuis le 1^{er} mars 2019. Photo Sébastien JARRY LA VOIX DU NORD - VDNPQR



Il s'agit du troisième plus gros site de tri des déchets sur le Nord - Pas-de-Calais (le premier du Pas-de-Calais), avec 35 à 40 000 tonnes chaque année (et un taux de 21 % de refus de tri).

Le centre a été ouvert en 2002. Il était alors surtout consacré au papier, en raison du nombre important d'imprimeurs dans le bassin minier.

LA VOIX DU NORD DU 17 NOVEMBRE 2019 - 1

11-13/lens-lievin-trier-ses-dechets-va-vraiment-devenir-un-jeu-d-enfant)et Cambrai et du Symideme. Des travaux de modernisation d'un montant de 4,5 millions d'euros ont été réalisés entre la fin 2018 et le début 2019, pour permettre au site d'accueillir de nouveaux déchets plastique liés à l'extension des consignes de tri progressivement mise en place. Cette augmentation du volume des déchets triés a conduit à l'embauche de quatre personnes.



Les déchets circulent d'un bout à l'autre de la chaîne de tri sur des tapis roulants.
Photo Sébastien JARRY LA VOIX DU NORD - VDNPQR

Du déchet brut au déchet trié et compacté

Au cœur du centre, la chaîne de tri démarre par un apport de déchets non triés. Elle s'achève sur **des rangées de déchets compactés et rangés par type** (bouteilles en plastique, briques alimentaires, papier, carton...), qui seront ensuite récupérés par des repreneurs en vue d'être recyclés. Entre les deux, de nombreuses étapes permettent d'affiner au fur et à mesure le tri de ces déchets. Ceux-ci sont transportés sur des tapis roulants qui circulent dans tous les sens selon le type de matériau et sa destination finale. Une première phase de tri, manuelle, consiste à retirer les sacs et les bidons volumineux, qui ne passeraient pas dans les machines.



Plusieurs interventions manuelles permettent d'affiner davantage le tri.
Photo Sébastien JARRY LA VOIX DU NORD - VDNPQR

**LA VOIX DU NORD
DU 17/11/19 - 2**

POUBELLES

TRIER SES DÉCHETS SERA PLUS FACILE

FLANDRE De nouvelles consignes de tri seront appliquées dès le mois de janvier. On pourra jeter plus de choses dans les poubelles du recyclage. Une bonne nouvelle pour l'environnement.



La Société est présente dans l'ensemble des communes de la zone de la région, mais cette nouvelle façon de faire sera bientôt limitée.

LES FAITS

• **Trier les déchets** sera bientôt plus simple. La loi de transition énergétique prévoit d'étendre les consignes de tri sur l'ensemble de la région en 2022.

• **Dans la plupart des communes** de la région, les nouvelles consignes seront appliquées dès le 1^{er} janvier.

• **Ce changement** se justifie par les contraintes de l'industrie comme qui dépendent d'un marché à l'étranger.

• **Au centre de tri d'Anvers**, près de Lens, la société Paper est prête à recevoir les pots de yaourt, plaquettes de emballages, barquettes alimentaires, capsules de café...

Face à la pénurie du recyclage, le geste n'est pas toujours simple. Les pots de yaourt en plastique, ce va-t-il ? Et la barquette de viande ? Le film alimentaire en plastique que les bouteilles et les boîtes de pot de yaourt, par exemple, se jettent dans la poubelle des déchets résiduels, explique le président de la Société, Philippe Broux. Trop compliqué, et pas assez efficace.

À partir du 1^{er} janvier et pour répondre aux exigences de la loi relative à la transition énergétique, les consignes de tri seront élargies sur une grande partie du territoire couvert par la Société. « Pour être simple, tous les emballages vont se trier. » Dans la poubelle du recyclage, vous pourrez jeter les barquettes alimentaires, les pots de yaourt, les barquettes en plastique, les alcools, les emballages de cartons à soupe, les plaquettes de vaisselle, les capsules de café, les emballages en aluminium ou en carton... En résumé, la poubelle des déchets résiduels, va à être remplie de déchets résiduels, sans distinction d'origine. « C'est une belle façon de faire entrer au circuit beaucoup plus simples, il y a moins de risques de se tromper. »

Ces nouvelles consignes seront appliquées sur les quantités collectées : « On mettra 90 % dans quatre bacs ou plus par an et par habitant. Deux bacs pour le papier, le carton et tout

ce qui est emballage, ceci par deux bacs pour les pots, barquettes et films de plastique. »

Depuis le 1^{er} mars, les déchets recyclables du territoire sont transférés au centre de tri Paper, à Harro, près de Lens. Les autres qui ne s'appliquent pas les déchets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ou de Cambrai, par exemple, arrivent 30 000 tonnes de déchets recyclables y sont traités chaque année, en l'entreprise recycle 100 000 tonnes.

Pour répondre aux exigences des nouvelles consignes de tri, Paper a emporté l'entreprise belge, « Si la loi s'applique les centres de tri et les employés d'Anvers le et moment, et à l'échelle de nouvelles machines de tri sélectives... Au total, le coût des travaux s'élève à 4,5 millions d'euros. »

NOUVELLES POUR LE CENTRE DE TRI DE LENS

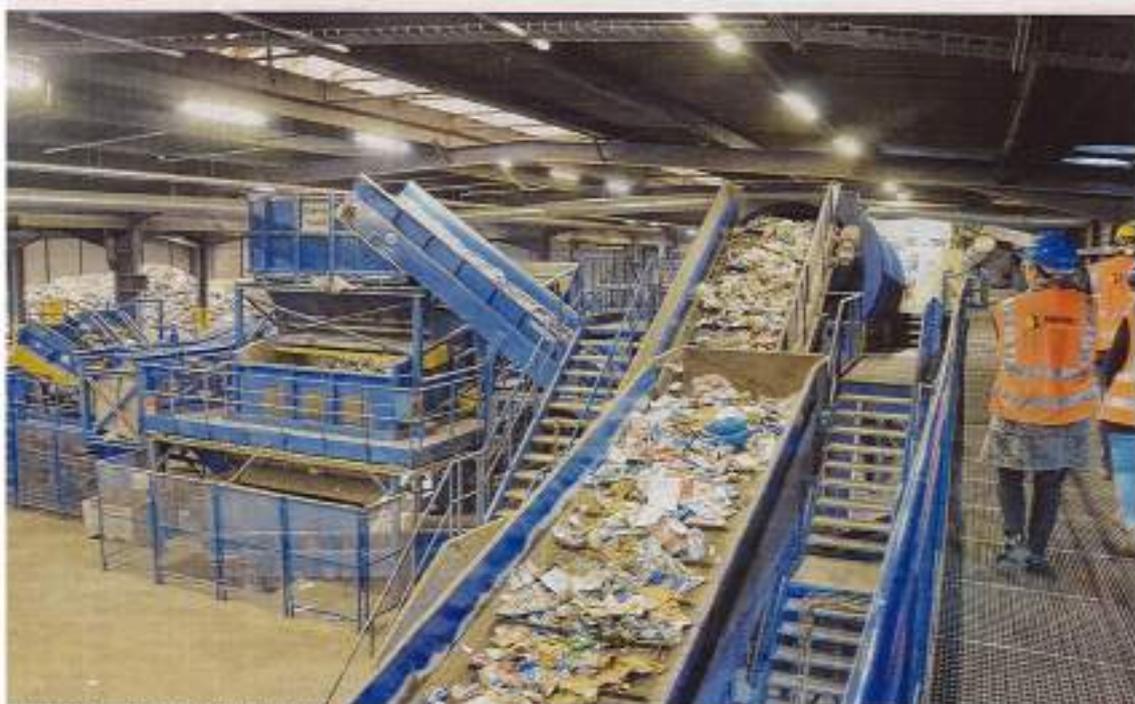
Avant de rejoindre les lignes existantes de Paper, les déchets recyclables ont été transférés à l'ancien centre de tri de Lens. « La chose de ce qui s'y trouvent auparavant à cet endroit, et ce sont des déchets résiduels, mais ils sont recyclés, par les déchets sans valeur recyclable et par les déchets résiduels. »

« Ce bâtiment est grand, c'est très bien équipé d'éclairage, une partie de l'équipement existant pour y stocker les matériaux résiduels dans les déchets de tri. » Pour le moment, ces installations sont déjà en état de fonctionner, mais il faut attendre le début de l'année 2022 pour que tout soit prêt à fonctionner. Bientôt, les objets seront collectés à Anvers, ou par le réseau et qui sont très, mais, que les centres de tri vont être cherchés en état pour l'industrie. Le recyclage sera meilleur, selon Philippe Broux.

UNE BONNE NOUVELLE POUR LES FAMILLES DE SMICOM

L'extension des consignes de tri est une bonne nouvelle pour l'environnement. Mais aussi une bonne nouvelle pour les familles de la Société. « La société Uno (une de la zone d'Anvers) et d'Anvers, nous nous aide à hauteur de 400 euros le mois de déchets triés. Quand les nouvelles consignes seront appliquées, ce sera plus à 600 euros le mois, ce qui représente 160 000 euros en plus

INDICATEUR DU 20 NOVEMBRE 2019 - 1



Des déchets triés par la société Paprec, à France.

préface Philippe utiliser la hausse à la revenue des Le Sélections en les nouvelles respectés au assés le recavage, attribué dans les filés pratiqués ne-ppliques lors du ten des déchets, à La Gorge. ■

explique les du sales de la réduction des déchets, repartit ce samedi 23 novembre de 10% à 17% à La Gorge. Ses clients variés et des animations sont proposés au public tous les jours. L'entrée est gratuite.

SUR LE WEB
Plus de photos et vidéos sur www.indicateurdechets.fr

Des de 24 ans

D'UN POT DE YAOURT

À l'extérieur, ce simple pot de yaourt jeté à la poubelle jaune ou le sac blanc, jusqu'au centre de tri de Strasbourg, a à répondre la route vers Hatten, à

pot et les milliards d'autres déchets, en, trône de servir de la chaîne tout se La route de déchets, et le petit pot de yaourt un long chemin sur des bords elle leur taille, puis selon leur poids, sique pour finir le travail. Mais sensible : l'affinage se fait à la main s'opère blancs, les cartons, les bou- ou colorées, les emballages métri- s de leur côté. Direction la presse à haute être sensibles à des mosaïques sont vilas unités de recyclage, où ils seront

tenues pour le petit pot de yaourt et its. Les bouteilles en plastique coloré, réduites en granulés et servent dans le



Une fois triés, les déchets sont compressés en balles colorées, tendre. Avec 25 bouteilles, se fabrique un œuflet. Les bouteilles d'air, elles, deviennent de nouvelles bouteilles. Avec 18 journaux ou magazines, on fera un support pour les outils. Avec 3 boîtes de conserve, on fera une casserole. Pour les briques de lait, c'est plus compliqué. Elles contiennent du plastique, du papier, de l'al... pour préserver l'environnement, il vaut donc mieux acheter du lait en bouteille.

3 QUESTIONS A...



PHILIPPE BAUTELE, PRÉSIDENT DU SANCTION

« La consigne des bouteilles en plastique ? Une fausse bonne idée. »

Un article du projet de loi sur l'économie circulaire propose de mettre en place une consigne sur les bouteilles en plastique, pour atteindre l'objectif de 80 % de bouteilles recyclées imposé par l'Europe. Pourquoi dire-mes que la consigne serait un cadeau pour les industriels ? On estime que 10 % des bouteilles en plastique ne seront pas mises dans les bornes de consignés après leur consommation, et sachant que le prix des bouteilles sera augmenté de 25 centimes, cela représente 225 millions d'euros en plus pour les embouteilleurs comme Coca, Nestlé... ils vont se faire de l'or en barre. Je suis également contre ce principe parce que les bornes de collecte seront installées aux portes des grandes surfaces, et je pense que les particuliers ne vont pas récupérer de l'argent, mais des boîtes d'achat. C'est encore un cadeau pour ces

grandes enseignes, et c'est nocif pour le petit commerce.

Quelles seraient les conséquences pour les collectivités ?

La Sanction, par exemple, reprend les bouteilles qu'il collecte. La consigne des bouteilles en plastique nous ferait perdre 300 000 euros. La collecte, par contre, restera au même prix, cette perte de recette sera forcément payée d'une façon ou d'une autre par le contribuable. Les entreprises de tri, comme Paprec, seront également perdantes.

Mais la consigne serait une bonne chose pour l'environnement, non ?

C'est une fausse bonne idée. Cela contraindrait en question tout le travail que l'on mène depuis des années sur le tri des déchets. L'objectif de l'Europe, c'est d'atteindre les 90 % de bouteilles recyclées. À ce moment, nous en sommes à un peu moins de 80 %, et nous avons encore des leviers à activer pour atteindre ces 90 %. Nous pourrions y arriver sans mettre en place la consigne. Et puis pour mettre les bouteilles dans la borne, les gens devront prendre leur voiture, donc polluer. Je reconnais cependant que la consigne serait une bonne chose pour le hors-foyer, c'est-à-dire pour les bouteilles jetées dans les gares ou les mairies par exemple.



SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK
Tél : 03-59-68-40-06
Email : smictom@ville-hazebrouck.fr
Site internet : www.smictomdesflandres.fr